



Envoi au contrôle de légalité le : 7 juillet 2023

Publication électronique le : 7 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Delphine DUWICQUET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, M. Steeve BRIOIS, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe DUQUESNOY, M. Raymond GAQUERE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. Michel DAGBERT.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2023-284)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-10 et L.1611-4 ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;
Après en avoir informé la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » lors de sa réunion du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les Communautés de communes du Pays de Lumbres, de Desvres-Samer et de la Région d'Audruicq, la Société Nationale de Sauvetage en Mer et le SIVOM de la Communauté du Béthunois, les contrats de territoires, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, des subventions de 145 493,22 €, 216 198,45 € et 139 019,18 € pour ses projets de liaisons douces Lumbres-Coulomby, Lumbres-Vaudringhem et Lumbres-Zudausques, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, des subventions de 250 000 €, 200 000 € et 200 000 € pour ses projets de réhabilitation de la Maison Ribot en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Saint-Omer, de réhabilitation du moulin Mannessier à Fauquembergues et de création d'une réserve du patrimoine écrit dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la Communauté de communes de Desvres-Samer, des subventions de 300 000 € et 100 000 € pour ses projets de valorisation de l'équipement Maison du Cheval, par une extension permettant la création d'un relais équestre et la création de boxes, et de création d'un schéma de mobilités partagées avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, des subventions de 60 000 €, 63 060 € et 13 000 € pour ses projets de conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye à Oye-Plage, d'extension de la Maison France Services (MFS) d'Audruicq et d'aménagement de la Grange, équipement culturel communautaire, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, des subventions de 202 530 €, 52 460 € et 90 000 € pour ses projets de modernisation du canot tous temps de la station de Boulogne-sur-Mer, d'acquisition d'une embarcation semi-rigide en aluminium pour la station de Calais et d'acquisition d'un navire de sauvetage côtier de type 2 pour la station de Berck-sur-Mer, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer au SIVOM de la Communauté du Béthunois, des subventions de 380 000 € et 100 000 € pour ses projets de construction d'une légumerie et de création d'un poste de police municipale intercommunale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les Communautés de communes du Pays de Lumbres, de Desvres-Samer et de la Région d'Audruicq, la Société Nationale de Sauvetage en Mer et le SIVOM de la Communauté du Béthunois, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 9 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 7 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-300J01	2324//9030	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 430 000,00	273 000,00
C05-420C01	2324//90420	Fonds d'innovation territorial - Action sociale	270 000,00	63 060,00
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial – Aménagement et environnement	3 300 000,00	2 175 700,85

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Rassemblement National)</p>
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Mise en oeuvre des contrats de territoires 2023-2026 - Propositions de subventions

Territoire	Maitrise d'ouvrage	Opération		FIT
Audomarois	CC du Pays de Lumbres	1.1	Liaisons douces Coulomby Lumbres	145 493,22 €
Audomarois	CC du Pays de Lumbres	1.2	Liaisons douces Vaudringhem Lumbres	216 198,45 €
Audomarois	CC du Pays de Lumbres	1.3	Liaisons douces Zudausques Lumbres	139 019,18 €
Audomarois	CA du Pays de Saint-Omer	1.1	Réhabilitation du moulin Mannessier à Fauquembergues	200 000,00 €
Audomarois	CA du Pays de Saint-Omer	1.2	Réhabilitation de la Maison Ribot en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Saint-Omer	250 000,00 €
Audomarois	CA du Pays de Saint-Omer	1.3	Création d'une réserve du patrimoine écrit dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la BAPSO	200 000,00 €
Boulonnais	CC de Desvres-Samer	1.1	Valorisation de l'équipement Maison du Cheval par une extension permettant la création d'un relai équestre et la création de boxes	300 000,00 €
Boulonnais	CC de Desvres-Samer	1.2	Création d'un schéma de mobilités partagées avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais	100 000,00 €
Calaisis	CC de la région d'Audruicq	1.1	Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye (Oye-Plage)	60 000,00 €
Calaisis	CC de la région d'Audruicq	1.2	Projet d'extension de la Maison France Services (MFS) d'Audruicq	63 060,00 €
Calaisis	CC de la région d'Audruicq	1.3	Aménagement de la Grange, équipement culturel communautaire	13 000,00 €
Boulonnais	Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	1.1	Modernisation du canot tous temps de la station de Boulogne-sur-Mer	202 530,00 €
Calaisis	Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	1.2	Acquisition d'une embarcation semi-rigide en aluminium pour la station de Calais	52 460,00 €
Montreuillois	Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	1.3	Acquisition d'un navire de sauvetage côtier de type 2 pour la station de Berck-sur-Mer	90 000,00 €
Artois	SIVOM de la Communauté du Béthunois	1.1	Construction d'une légumerie	380 000,00 €
Artois	SIVOM de la Communauté du Béthunois	1.2	Création d'un poste de police municipale intercommunale	100 000,00 €
			TOTAL	2 511 760,85 €

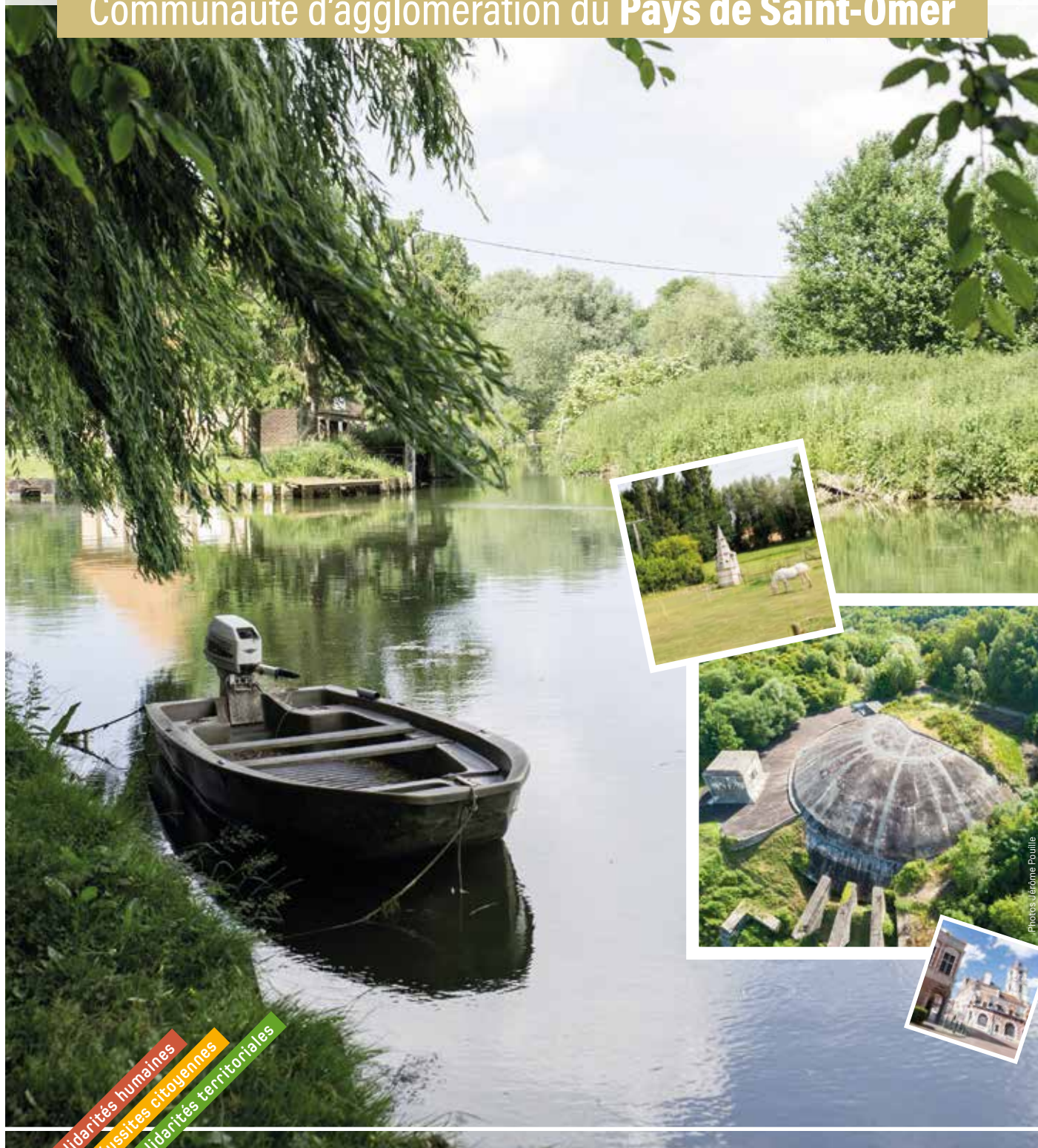
62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer




Photos Jérôme Pouille

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales




Le territoire du Pays de Saint-Omer



 Maison du Département Solidarité et sites

 Centre d'Exploitation Routier

 Collèges publics



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

La CAPSO a fixé ses grands objectifs pour le mandat 2020-2026 au travers d'un projet de territoire co-construit avec les élus, les habitants et les partenaires du territoire. Il fixe les orientations à moyen et long terme en matière de politique publique de notre intercommunalité.

Le projet de territoire, feuille de route communautaire vers l'horizon 2030, témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer les ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'utilisateur au cœur de notre action tout en renforçant notre attractivité en lien avec les défis de la transition qu'elle soit économique, écologique ou numérique. Ces notions de proximité avec les habitants et les élus, d'attractivité du territoire sont en pleine cohérence avec les 3 pactes définis par le Conseil Départemental et marque notre souhait de nous inscrire dans ces mêmes perspectives de développement.

Dans le cadre du projet de territoire, la CAPSO s'engage dans un programme de près de 80 millions d'euros, autour de projets structurants permettant une plus grande proximité et une présence des services publics au plus proche des habitants.



La CAPSO mène également un programme de projets structurants pour une agglomération ambitieuse et attractive, avec la réhabilitation de la maison du patrimoine, la restauration de la maison de l'habitat, la réalisation du port de plaisance à Aire sur la Lys ou encore d'Enerlya - un tiers lieu et un espace France Service...

... ceci sans oublier des actions clés connectées aux politiques du Département. Les élus et les habitants ont en effet fait émerger 193 actions sur 16 thématiques différentes, comme l'aménagement de pistes cyclables, les aides au titre de l'habitat aux personnes âgées pour le maintien à domicile, le travail sur l'inclusion numérique pour permettre d'accéder aux services numériques avec un accompagnement, la valorisation du tourisme en Pays de Saint-Omer, le renforcement du lien avec l'habitant en maillant le territoire de points d'accès aux droits et aux services publics en s'appuyant sur les maisons de services publics regroupant les différents opérateurs nationaux et locaux.

Il est enthousiasmant de constater combien nos projections convergent : Ce nouveau contrat viendra conforter davantage les engagements à la fois de la CAPSO et du Conseil Départemental pour faire de notre territoire, un territoire proche de ses habitants et attractif pour les investisseurs, les visiteurs et les partenaires socio-économiques.

Joël DUQUENOIS,
Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Modernisation de la Coupole (CERENDAC, audioguides...),
- Restauration de la chapelle des Jésuites à Saint-Omer,
- Complexe SCENEO à Longuenesse,
- Port fluvial d'Aire-sur-la-Lys,
- ENERLYA,
- Maison de l'Habitat Durable,
- Sécurisation de l'accès au Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer.

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



Un maillage cohérent de l'apprentissage de la natation

Pour répondre à des problématiques de saturation et de vieillissement des installations aquatiques du territoire de l'Audomarois, le Département et les différents EPCI partenaires ont décidé d'engager une réflexion dans le cadre des contrats de deuxième génération, afin de donner une dimension commune à un plan d'apprentissage de la natation visant à faciliter l'accessibilité de tous les publics, et en particulier les collégiens.

Ainsi, la réalisation d'un état des lieux et d'un atlas effectué par les services départementaux ont contribué à porter une analyse préalable permettant l'élaboration d'un schéma d'équipement aquatique sur le territoire de l'Audomarois.

Les résultats de l'étude ont confirmé la pertinence du besoin de trois équipements pour satisfaire la demande, à la fois du grand public et des scolaires sur le territoire de l'Audomarois.

Le Département du Pas-de-Calais a, ainsi, apporté son soutien financier à hauteur de 1 million d'€ par projet dans le cadre des contrats de la CCPL, de la CAPSO et de la CCPO dans le cadre des contrats concernés..

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 »...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

À la suite du renouvellement de l'exécutif lors des élections communautaires de juillet 2020, le projet de territoire 2020-2026, validé en septembre 2021 par le conseil communautaire, fixe les orientations à moyen et long terme des politiques publiques mises en œuvre par la CAPSO, dans la réalisation de ses compétences et en hiérarchisant son intervention pour optimiser ses engagements financiers.

Fruit d'une concertation élargie, le projet de territoire a été co-construit entre les élus, les habitants et les partenaires du territoire au travers de 6 ateliers entre janvier et juin 2021. Il a mobilisé plus de 300 élus municipaux et communautaires, 587 habitants ont choisi les enjeux prioritaires du territoire via un questionnaire et 20 d'entre eux les ont approfondis lors de 4 ateliers participatifs. Enfin, la vision globale des acteurs locaux pour les années à venir a été recueillie à travers des cahiers d'acteurs (11 retours).

Les notions de proximité avec les habitants et les élus, le besoin d'agir pour l'attractivité du territoire sont fortement ressorties lors des échanges et ont été le socle pour fixer les grandes orientations stratégiques. La CAPSO est l'une des intercommunalités du Pas-de-Calais qui dispose du plus grand nombre de compétences. C'est pourquoi le projet de territoire priorise une ambition partagée et fixe la feuille de route de ses missions pour conforter et développer la qualité de vie des habitants à l'horizon 2030 :

Cinq ans après la fusion des intercommunalités, il témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer les ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'usager au cœur de notre action. L'ambition de PROXIMITÉ territoriale vise à déployer sur le périmètre CAPSO l'accès aux services publics.

Le projet de territoire définit également comment cette ambition peut renforcer l'ATTRACTIVITÉ de ce territoire

à taille humaine et relever le défi des transitions économique, écologique et numérique. Elle mise sur une valorisation équitable des différentes composantes du territoire, industrielles, commerciales, environnementales, humaines et sociales.

Clé de voûte du cadre d'intervention de la collectivité avec le pacte de gouvernance, le pacte fiscal et financier et l'étude organisationnelle des services, ce document stratégique programme la réalisation de PROJETS structurants et fédérateurs, mis en œuvre grâce à la mobilisation d'acteurs et de partenaires très diversifiés.

Ces 3 objectifs majeurs - proximité, attractivité et développement d'une organisation en mode projet - imprègnent de façon transversale ce plan d'action de 80 millions d'euros : au cours des différents ateliers, les élus et les habitants ont fait émerger 193 actions sur 16 thématiques différentes. Une synthèse en 5 axes est reprise ici. Les Fiches thématiques (FT) du projet de territoire faisant écho aux politiques départementales pourraient être confortées par la coopération entre le Département du Pas-de-Calais et la CAPSO sur les 3 prochaines années, dans le cadre du Contrat de territoire 2023-2026.

En premier lieu, en matière d'ATTRACTIVITÉ et de rayonnement, la CAPSO mise sur un aménagement équilibré du territoire (FT1) qui permette des implantations économiques à la fois génératrices d'emploi et de richesse (FT4, FT5) mais aussi d'efficacité environnementale (FT15, FT14) pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants du territoire.

En perspective, il est prévu de maintenir une offre foncière à vocation économique attractive en veillant à une répartition territoriale équitable et au recyclage - autant que possible - du foncier bâti, de développer les places de marché de type « Achetez en Pays de Saint-Omer » et d'accompagner la digitalisation des commerçants. L'accompagnement des usagers pour lutter contre la fracture

numérique et stimuler la capacité à innover est quant à lui dispensé dans divers lieux physiques – La Station et les Maisons CAPSO – par des conseillers dédiés.

Développer des offres de formation en lien avec les entreprises et leurs besoins est ainsi une action majeure de cet enjeu d'attractivité et d'évolutivité du territoire vers de nouvelles formes de travail et d'initiatives économiques dans les différents secteurs d'activité (industrie, bâtiment, tertiaire, services, etc...) pour stimuler l'innovation, notamment environnementale (ex. campus connecté avec 1400 formations proposées, bachelor numérique, soutien ESS...) – cf FT8. Gestionnaire des Zones et pépinières d'activités, la CAPSO coordonne la compétence développement économique auprès d'une constellation d'acteurs et s'adapte aux besoins de création, comme le prouve l'expérimentation d'une boutique éphémère au Moulin Mannessier à Fauquembergues.



En termes de projets structurants, on peut justement citer les 5 maisons de la CAPSO, outil de maillage territorial des politiques de la collectivité, et en particulier Enerlya – un tiers lieu et un espace France Service pour que les habitants du pôle de Fauquembergues retrouvent des services publics, des moyens de se rencontrer, d'échanger, de se rendre service, d'apprendre, et de partager.



Par ailleurs, la **TRANSITION ENVIRONNEMENTALE** stimulée par le Plan Climat Air Énergie Territoire de la CAPSO qui alimente tous les axes de développement de ce Projet de territoire, a fortiori en matière de sobriété énergétique et d'approvisionnement durable, comme l'illustre l'ajout d'une nouvelle compétence en matière de réseaux de chaleur. L'encouragement à l'éco-citoyenneté nourrit ces politiques, y compris via un engagement toujours croissant vers l'économie circulaire, qui doit faire évoluer la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) vers une tarification plus équitable et plus incitative englobant une politique ambitieuse de gestion des déchets (FT13). Mais c'est sur ses engagements sur la mobilité douce – notamment son schéma cyclable – que la CAPSO souhaite agir à la fois sur le changement climatique et la qualité de vie des habitants.

Compétente en GEMAPI sur ce territoire réputé « Château d'eau du Nord de France », la CAPSO doit assurer la protec-

tion et la sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau (FT14): elle veille à l'équilibre entre les besoins de prélèvement et la ressource disponible, entre les usages et les milieux, entre inondation et sécheresse. Elle participe à la préservation des zones humides et espaces naturels sensibles et à la restauration de la biodiversité, notamment dans le marais audomarois, en partenariat avec les acteurs spécialisés.

Pour toucher toutes les populations sur ce territoire riche en production agro-alimentaire, la CAPSO agit aussi sur l'alimentation et accompagne la transition agro écologique. Le Programme Territorial Alimentaire identifie des opportunités d'action en mobilisant localement producteurs et artisans (circuits courts, bio) et en analysant la viabilité de dispositifs mutualisés (projet de création d'une cuisine centrale).

Autorité Organisatrice de la Mobilité, en lien étroit avec les communes et les partenaires institutionnels dont le Département, la CAPSO construit un schéma directeur des itinéraires cyclables en stabilisant notamment le tracé de l'eurovéloroute voie verte n°5, pour engager un programme de travaux dès 2023. Elle agit pour les trajets du quotidien, développe une politique Vélo ambitieuse et des connexions en transport en commun avec les territoires voisins.

En outre, le développement du territoire mise également sur l'accès facilité partout et pour tous à la **CULTURE** et au **PATRIMOINE** local, tant historique que naturel. Le Projet de Territoire considère l'offre culturelle comme un levier de développement territorial (FT9), au même titre que l'éducation artistique et la pratique sportive, le plan d'action fait la part belle à la valorisation du tourisme en Pays de Saint-Omer (FT7), outil incontournable d'attractivité et activité non délocalisable par définition. La CAPSO se connecte également aux territoires voisins et s'attache à faire découvrir aux habitants leur propre territoire.

Pour faire rayonner la culture en milieu rural, il s'agit de renforcer les dispositifs d'actions culturelles et l'offre événementielle: résidences missions du CLEA, musée Hors les murs, spectacles délocalisés de la Barcarolle et de l'Office Culturel Airois, interventions du Conservatoire d'agglomé-

ration... Mais la CAPSO mise également sur l'accueil d'événements sportifs d'envergure (FT10), vecteurs à la fois de valeurs et réussites citoyennes auprès de la jeunesse / des habitants et de retombées économiques importantes.

Exemple de projet structurant, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (l'un des plus importants en Hauts-de-France) propose à ses 2500 élèves quatre départements: musique, danse, théâtre et arts plastiques. Mais ce bâtiment patrimonial a besoin de voir son auditorium et ses salles de cours restaurés pour être de nouveau accessible aux élèves et enseignants. En perspective pour 2030, une rationalisation des multiples sites d'enseignement, mieux répartis sur le territoire et mieux équipés, doit permettre d'offrir aux habitants une meilleure qualité d'enseignement et une gestion plus efficiente du service.

De même, la Bibliothèque d'Agglomération (BAPSO) va faire évoluer son accueil et son offre, comme elle fait évoluer la conservation de ses collections et archives, avec la création de sa réserve via la réhabilitation d'une friche commerciale. Et une diffusion toujours croissante de cette offre sur le territoire est à développer grâce au réseau des bibliothèques et son service de navette mis en œuvre dans le cadre du contrat territoire lecture.

La richesse patrimoniale du territoire de la CAPSO en fait aussi une terre de tourisme et de loisirs durable, proche et authentique pour contribuer à son attractivité. Elle mise sur un tourisme de bien-être (éco- et « slow tourisme »), de nature (Réserve de Biosphère du Marais Audomarois - site UNESCO en cours d'extension, tourisme fluvial) et un tourisme industriel et culturel (Ascenseur à Bateaux des Fontinettes, train touristique de la vallée de l'Aa). Le port de plaisance d'Aire-sur-la-Lys, recevra en sa capitainerie et sur 45 anneaux les plaisanciers et visiteurs locaux ou européens au cœur du réseau fluvial des Hauts-de-France. Et le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, fer de lance d'un Pays d'Art et d'Histoire dans la maison rénovée d'Alexandre Ribot en plein quartier historique à Saint-Omer, sensibilisera les visiteurs à l'évolution du territoire habité et à ses richesses patrimoniales. La réflexion en cours sur l'extension du pays d'art et d'histoire sur les secteurs d'Aire-sur-la-Lys et de Fauquembergues viendrait également renforcer l'action communautaire.

Car ce patrimoine bâti ancien est parfois dégradé et nécessite une vigilance constante: il impacte fortement la politique de **DÉVELOPPEMENT SOCIAL** de la CAPSO sur l'ensemble de son territoire. Si l'habitat (FT3) est l'une des principales compétences de la CAPSO, sa politique en matière de santé (FT12) et d'accès aux soins va de pair avec son soutien à l'action sociale et ses acteurs. Avec la fusion en 2017, la CAPSO a pris la compétence petite enfance (FT11) qu'elle développe au plus proche des habitants comme sa politique d'accompagnement de la dépendance, notamment auprès des personnes âgées.

Outil de requalification de l'habitat qui joue un rôle majeur dans la politique de développement social de la CAPSO, la nouvelle Maison de l'Habitat Durable héberge le Guichet Unique d'Information sur l'Habitat et offre des espaces scénographiés d'information et de conseil sur l'énergie, le patrimoine, la lutte contre l'habitat insalubre, et l'accès au logement pour tous qu'il faut relayer sans relâche auprès de tous les publics, y compris les plus précaires, comme le préconise le Département. Cette offre sera relayée sur l'ensemble du territoire via les maisons de la CAPSO.

En matière d'attractivité globale du territoire, l'offre de santé est également un sujet d'envergure: développer une démarche de promotion du territoire, une approche marketing territorial santé et favoriser l'accueil des futurs professionnels de santé (logement des internes, ...) devient une priorité. Il s'agit d'identifier les conditions/leviers d'action visant à favoriser l'installation de médecins ou le développement d'une offre médicale complète en accompagnant les communes sur l'immobilier, le cadre de vie, les partenariats avec les professionnels de santé, l'aide aux recrutements, jusqu'aux incitations financières à envisager.



Pour les plus jeunes, le réseau des Relais Petite Enfance vise à informer et accompagner les parents et les assistants maternels en veillant à maintenir une présence équitablement répartie sur le territoire. Pour les plus âgés, la CAPSO poursuit ses actions de maintien dans le logement des personnes âgées (adaptation du logement, accompagnement au maintien à domicile, développement de solutions de type béguinage, maisons foyers, ...). Coordinatrice de la Politique de la Ville et relais de l'action jeunesse avec le PIJ, la CAPSO est volontaire aux expérimentations pour développer en partenariat les dispositifs qui visent à améliorer la qualité de vie des habitants à tout âge et sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, le PROJET DE TERRITOIRE de la CAPSO souhaite renforcer le lien avec l'habitant (FT16), quel que soit son lieu de résidence dans l'Audomarois, pour conforter sa qualité de vie et stimuler l'attractivité du territoire. Pour y parvenir, elle maille le territoire de points d'accès aux droits et aux services publics (y compris communautaires) en s'appuyant sur les maisons de services publics regroupant les différents opérateurs nationaux et locaux. Pour y parvenir, elle noue et renforce ses partenariats avec l'écosystème économique et institutionnel local qu'elle souhaite développer en mode projet.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

À la lumière du projet de territoire de la CAPSO (2020-2026), des pactes départementaux et des échanges ayant eu lieu en amont de cette contractualisation, cinq enjeux partagés se dégagent.

Des ambitions fortes en matière d'attractivité : la proximité comme levier d'un développement équilibré

La diffusion d'une image positive constitue un enjeu fondamental pour le territoire, pour attirer entreprises, développeurs, habitants, professionnels de santé ou encore touristes. Dans cette perspective, une valorisation des potentiels du territoire en matière d'économie, de sport, d'éducation, de patrimoine (naturel comme historique), d'agriculture ou d'offre touristique est recherchée.

En outre, cette attractivité est déployée via les 5 Maisons de la CAPSO dans une constante perspective de développement territorial urbain-rural équilibré sur l'ensemble du territoire, fusionné depuis 6 ans maintenant. Cet enjeu de proximité, un des 3 moteurs du Projet de territoire de la CAPSO, est partagé avec le Département.

En matière de tourisme, en particulier, la diversité de l'offre tiendra un rôle clé. Le territoire recèle de villes historiques et patrimoniales (comme Saint-Omer ou Aire-sur-la-Lys), de sites naturels atypiques et reconnus à l'échelle internationale à l'image du marais audomarois, ou encore d'équipements structurants (patrimoine industriel, ferroviaire, musées) dont la promotion et la valorisation revêtent un caractère stratégique.

À ce titre, les axes de développement liés aux cours d'eau offrent de nombreuses perspectives, tant sur le plan de la valorisation touristique – Port fluvial d'Aire, escales ferroviaires de la vallée de l'Aa – que sur les services à la population en matière d'accès à la découverte de son patrimoine naturel et culturel, qui stimulent l'initiative économique locale.

L'animation du Pays d'Art et d'Histoire contribue à cette ambition qui s'appuiera sur la Maison Ribot qui deviendra un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). D'autres lieux, tels que le moulin Mannessier à Fauquembergues, pourraient opportunément compléter le maillage des sites qui donnent à découvrir le territoire dans sa diversité.

Le développement du territoire ne peut cependant se faire sans souci de soutenabilité (sociale ou environnementale), certaines infrastructures routières par exemple, particulièrement empruntées, font aujourd'hui l'objet de réflexions qui dépassent le cadre de la mobilité pour se porter sur des enjeux connexes non moins importants (bruit, pollution atmosphérique, sobriété foncière...). La valorisation de milieux fragiles, comme le marais audomarois, suppose un équilibre dans les pressions qui s'y exercent, équilibre qui ne peut se jauger qu'à condition de mettre en œuvre des outils de suivi relatifs à la qualité du milieu. S'agissant

d'image et d'attractivité, les projets de transition écologique et énergétique appellent un travail partenarial poussé pour en accroître l'efficacité, en optimiser les retombées économiques positives et en réduire, le cas échéant, les nuisances potentielles (parcs solaires, méthanisation, mutualisation des équipements de chauffage...).

Enfin, en matière de changement climatique et dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territoire, la CAPSO s'engage dans plusieurs projets de coopération européenne qui impliquent des expérimentations – en matière d'aménagements urbains, y compris en secteur QPV, par exemple – dont les résultats pourront être partagés à l'échelle départementale.

Le Quai du Commerce à Saint-Omer (ANRU en cours) constituera un site pilote sur lequel pourra s'imaginer un mode d'aménagement alternatif, éthique et durable où promouvoir les initiatives ressortant de l'ESS.

Les enjeux de sobriété dans l'utilisation des ressources naturelles sont partagés avec le Pacte des Solidarités territoriales du Département : la gestion des déchets (des biodéchets notamment), le développement de l'économie circulaire (à l'instar de la filière papiers-cartons) et la gestion de l'eau (en termes de quantité – inondations et sécheresse – et de qualité) ou encore les énergies décarbonées sont autant

de sujets qui pourraient faire l'objet de partenariats dans les prochaines années. Le Programme Alimentaire Territorial rejoint par exemple les questions d'accès aux ressources agricoles – très présentes sur le territoire et ayant un impact exacerbé sur le pouvoir d'achat des populations fragilisées.

Adaptation des politiques culturelles intercommunales

Si l'approche volontariste relative à l'amélioration de l'attractivité du territoire est par essence plurielle, une attention toute particulière est à accorder au champ culturel qui sera au cœur d'évolutions structurelles. En effet, le territoire de l'agglomération est le produit de la fusion des intercommunalités (2017) qui a demandé un temps d'harmonisation des politiques publiques, harmonisation qui se prolonge aujourd'hui par une étape supplémentaire de réflexion sur la structuration et le maillage du territoire. Deux trames principales seront abordées, d'une part la déclinaison de la stratégie du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) 2030 et d'autre part le Contrat Territorial de Lecture.

Le Contrat Territorial de Lecture prend appui sur une structuration intercommunale dont le maillage peut être considéré comme abouti à ce jour. L'enjeu porte ainsi davantage sur la modernisation et la mise à niveau d'équipements, tels que la BAPSO (Bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer) dont l'accueil sera remodelé. Enfin, en cohérence avec les enjeux de sobriété foncière développés plus haut, une friche commerciale sera réhabilitée pour créer à Arques un local d'archives du patrimoine écrit, qui prendra soin à la fois des collections de la BAPSO et des archives contemporaines de la CAPSO.

Des enjeux de mobilité prégnants

Le pôle urbain concentre la plupart des emplois, services et loisirs et par conséquent l'essentiel des flux sur le territoire (55 %). Les enjeux de décarbonation des déplacements et de

la promotion des modes alternatifs se posent par conséquent sur deux plans, celui des trajets journaliers et celui du tourisme.

Dans le cadre de la décarbonation des déplacements quotidiens, la CAPSO mettra en œuvre un schéma des mobilités douces, qui aboutira à un maillage du territoire construit sur les pôles relais (outre le pôle urbain, Éperlecques, Théroutan, Fauquembergues et Aire sur la Lys) matérialisées par les stations de mobilité à proximité des maisons CAPSO. Elles concrétisent également les réflexions sur l'offre de covoiturage – construit sur la trame du schéma interdépartemental des aires de covoiturage – et pourront également connaître des évolutions (service, étendue...). Des infrastructures favorables à l'intermodalité seront déployées sur le territoire, notamment sur les trajets du quotidien ou desservant des équipements publics de première nécessité, comme l'illustre le déploiement sur les 6 années à venir du Schéma cyclable de la CAPSO.

La structuration d'une offre de mobilité alternative aura également une vocation récréative. Les travaux de l'Euro-véloroute 5 suivront leur cours en vue d'une traversée intégrale de l'Audomarois (quelques points noirs restant toutefois à traiter, tels que la traversée du Lobel à Arques par exemple). Les interconnexions entre tronçons cyclables seront facilitées par le déploiement du réseau points nœuds.

Au croisement de ces deux axes de travail, la connexion routière entre Saint-Omer et Clairmarais (RD 209/210) est actuellement à l'étude pour aboutir à la fois à la mise à disposition d'une infrastructure sécurisée pour la pratique du vélo ainsi qu'à la valorisation du potentiel touristique de ce secteur (accès apaisé pour les urbains à la nature).

Au gré des opportunités, des améliorations pourront être envisagées afin de remédier à certains désordres générateurs d'insécurité routière (gestion des stationnements dans le secteur de la cité scolaire Blaise Pascal par exemple).

Une offre de services enfance jeunesse structurée

Si la tendance de fond est orientée au vieillissement de la population, la part des moins de 20 ans sur le territoire reste et restera importante (26 % de la population en 2020, baisse projetée de 8 % à horizon 2040). En cohérence avec les intentions relatives à l'attractivité du territoire, des enjeux prépondérants se font jour quant aux conditions d'accueil et d'accompagnement des plus jeunes.

L'accompagnement concerté des projets d'accueil de la petite enfance sur le volet agrément des structures et définition de projet (MAM, Micro-crèches...) en lien avec la CAPSO et la CAF permettra un développement plus harmonieux et efficace de l'offre de service en direction de la petite enfance et des parents. La modernisation de services petite-enfance intercommunaux, tel que le site multi-accueil d'Arques, est également programmée.

Dans une période où il convient de faciliter les parcours des travailleurs et l'accueil des compétences pour les métiers en tension et les secteurs qui peinent à recruter, la recherche de synergies autour du projet de rénovation du Foyer de Jeunes Travailleurs portée par l'association Habitat Jeunes revêt un intérêt certain. Cette structure tournée vers le développement économique permet également de favoriser l'autonomie des jeunes, notamment des jeunes adultes en fin de parcours à l'aide sociale à l'enfance, qui le plus souvent doivent être accompagnés vers la prise d'autonomie et l'accès à un logement autonome.

Afin de permettre à la jeunesse de mieux identifier les ressources et les dispositifs du territoire qui lui sont destinés, le rapprochement et les recherches de synergies entre la Maison des Adolescents et le PIJ (Point Informations Jeunesse) porté par la CAPSO est d'ores et déjà acté.

Poursuivre les démarches d'inclusion sociale

Pour le prochain contrat il semble souhaitable de renforcer et coordonner la démarche d'accueil social

inconditionnel de proximité (ASIP) en cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP du Pas-de-Calais).

Le Département concourt, en tant que chef de file des solidarités humaines, au bon maillage et à l'organisation de l'offre de service solidarités au plus près des habitants. La 1^{ère} forme « **d'aller vers** » prend appui sur la territorialisation de l'organisation administrative du Département au travers des MDS et de ses sites. Ce maillage de 1^{er} niveau est nécessairement complété sur le territoire intercommunal par le déploiement d'une offre de service en plus grande proximité, notamment en ruralité avec des permanences sociales, des consultations de PMI en prenant appui sur un réseau d'acteurs incontournables que sont notamment les Communes, les CCAS, le CIAS, les Centres Sociaux et les Espaces France Services venus labelliser et reconnaître des dynamiques enclenchées sur différentes parties du territoire (Éperlecques, Fauquembergues, Théroutan, Aire-sur-la-Lys, Saint-Omer).

Dans le « mix » d'interventions sociales menées sur le territoire de la CAPSO, il semble essentiel de faire connaître, de coordonner et de développer les interventions à domicile effectuées directement par les agents du Département et/ou ses partenaires en vue de garantir à tous les habitants un accès facilité aux services sociaux et aller davantage vers les personnes les plus vulnérables qui parfois n'expriment pas leurs difficultés et s'isolent.

Enfin, au-delà de cette nécessaire coordination des acteurs, des actions pourront être menées pour mieux informer les habitants sur l'offre de service solidarités de proximité.

L'engagement handicap du Conseil départemental du Pas-de-Calais se traduira par l'adoption d'un texte fondateur et ambitieux au deuxième semestre 2023 et marquera un tournant majeur avec la constitution d'un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets.

Les projets soutenus et accompagnés par le Département dans le cadre de son engagement handicap devront davantage prendre en considération

les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté. À ce titre la CAPSO est vigilante à l'aménagement en accessibilité de ses bâtiments et services.

Le présent contrat s'attachera également à soutenir et accompagner des projets d'habitat inclusif en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur le territoire de la CAPSO.

Face à la recrudescence des situations à accompagner, il convient également de renforcer les collaborations à l'œuvre avec les services de l'État (Sous-préfecture, ARS, DDTM, CAF), le Guichet Unique de l'Habitat de la CAPSO, les communes et les partenaires solidarités du territoire pour un meilleur repérage des logements insalubres/énergivores et des situations sociales complexes, pour accompagner les habitants (propriétaires et/ou occupants) vers des solutions d'amélioration de l'habitat, de lutte contre la précarité énergétique ou des solutions de relogement le cas échéant. Cet axe nécessite de former les acteurs locaux et de définir le rôle des différents acteurs œuvrant en matière de précarité énergétique, de logement et d'habitat.

La future Maison de l'Habitat Durable soutenue par le Département devrait être de nature à faciliter la constitution d'un lieu ressources sur le territoire, dans le respect des compétences des différents partenaires.

L'accent sera également mis sur la diversification de l'offre d'insertion de proximité en renouvelant et en développant des actions visant à accompagner les plus précaires et les jeunes vers l'emploi ou à lever au préalable des freins à l'emploi. À cet égard, les projets de mobilité solidaire seront étudiés prioritairement pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.



Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de

l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer a permis d'établir cinq axes de travail partagés :

- Des ambitions fortes en matière d'attractivité : la proximité comme levier d'un développement équilibré,
- Adaptation des politiques culturelles intercommunales,
- Des enjeux de mobilité prégnants,
- Une offre de services enfance jeunesse structurée,
- Poursuivre les démarches d'inclusion sociale.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'agglomération
du Pays de Saint-Omer
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Joël DUQUENOY

Au-delà des contrats : l'action du Département...







Un soutien continué du Département à La Coupole, Centre d'histoires et planétarium 3D.







Photos Yannick Gadart

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.


Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

-  - Aides aux Personnes Âgées (APA) - chiffres 2022 :
• **1710** bénéficiaires soit **8 124 210 €**.
-  - Prestation de compensation du handicap (PCH) - chiffres 2022 :
• **441** bénéficiaires soit **2 900 457 €**.
-  - Revenu de solidarité active (RSA) - chiffres de mars 2023 :
• **2 958** foyers allocataires soit **19 468 608 €**.
-  - Pour protéger les enfants et les familles
• **109** assistantes familiales - chiffres d'avril 2023

Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

-  • **8** collèges
-  • **769 292 €¹** de frais de fonctionnement par an
-  • Pour **3 995 élèves²**, dont **79 %** sont demi-pensionnaires soit **540 864** repas servis par an
-  • Et **51 000 000 €** d'investissements programmés sur la période 2020-2023

Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :


-  - Pour la culture :
• **4 137 899 d'euros** d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour la restauration générale de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes à Arques, de l'hospice Saint-Jean et de la collégiale Saint-Pierre à Aire-sur-la-Lys ou de l'église

Saint-Denis et de l'hôtel de ville de Saint-Omer.


• **5 650 820 d'euros** de fonctionnement de 2019 à 2022, notamment pour le fonctionnement de la Coupole d'Helfaut et de la Barcarolle.

 - Pour le sport, **238 745 €** d'investissements de 2019 à 2022.


Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :

 • Sur la période 2019-2022 : **17 162 280 €** investis.

Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :

 • **32** projets sur **26** communes, une intercommunalité et un syndicat mixte pour **1 418 706 €** sur la période 2019-2022.

Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :

 • **74 220 500 d'euros** par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les centres d'incendie et de secours de Aire-sur-la-Lys, Fauquembergues et Saint-Omer.

¹ Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022

² Année 2022/2023

³ Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Fiche opération n°1.1

Réhabilitation du moulin Mannessier à Fauquembergues

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : RE-AEDIFICA

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 373 avenue Roland HUGUET à Fauquembergues

Contexte :

La CAPSO a pour ambition de réaliser une valorisation de l'ancien moulin Mannessier, situé à Fauquembergues. Ce bâtiment possède encore l'ensemble des installations de meunerie dont l'activité a cessé à la fin du XXème siècle. Ces éléments ne sont plus fonctionnels mais permettent d'envisager une présentation de l'activité des moulins sur les cours d'eau de la région et au-delà. Par ailleurs, l'implantation du bâtiment lui confère une visibilité assez exceptionnelle. La collectivité a travaillé sur l'inventaire, l'historique des existants puis a mis au point un programme théorique de valorisation de l'équipement. Toutefois, l'état de la construction : fissuration des façades, altération partielle des planchers et ossatures bois, invitait à la réalisation d'un bilan sanitaire de la construction afin d'envisager plus pleinement l'adéquation entre le programme proposé et la construction. À la suite d'une première approche, une révision du programme s'est avérée nécessaire. De plus, l'enquête géotechnique a permis de préciser la nature des fondations ainsi que des dallages. L'objectif serait de préserver le bâtiment, le stabiliser et assurer les bases d'une valorisation scénographique. Par ailleurs, il semble envisageable d'intégrer une production d'électricité en lien avec les installations encore en place.

Objectifs :

Le moulin Mannessier, ancien moulin à eau, propriété de la communauté d'agglomération, possède encore l'ensemble de sa machinerie. La collectivité en association avec l'agence d'urbanisme, l'office du tourisme et le conseil scénographique a pu finaliser le programme tenant compte des nombreuses contraintes du site et de l'objectif de revitalisation du cœur de bourg. Le programme consolidé aboutit à :

- L'accueil d'une boutique éphémère,
- La valorisation du lieu par une scénographie sur l'histoire des moulins et la mise en valeur de la minoterie grâce aux équipements complet du site,
- La mise en service d'une turbine hydroélectrique.



Descriptif détaillé :

La mise en place du programme passera par la réhabilitation du bâtiment portant sur la reprise de façades, chainages et menuiseries avec renforcement du sol pour stabiliser le bâtiment ainsi que le confortement des planchers. L'objectif est de préserver le patrimoine en mettant en valeur sa fonction initiale.

Partenaires associés à l'opération :

- Région,
- Département,
- AUDPSO.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : AUDPSO

Etudes réalisées :

- Diagnostic patrimonial,
- Études techniques diverses (géotechnique).

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Des ambitions fortes en matière d'attractivité : la proximité comme levier d'un développement équilibré.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	01/2023	
Fin des travaux	09/2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	598 328,84 €	Département / FIT	200 000,00 €
Équipements	180 000,00 €	Région	380 080,76 €
Honoraires	139 391,36 €	Commune de Fauquembergues	50 000,00 €
		Reste à charge MO	287 639,44 €
TOTAL	917 720,20 €	TOTAL	917 720,20 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Fiche opération n°1.2

Réhabilitation de la Maison Ribot en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre :

- **Bâtiment** : TANDEM + Architecture plus Urbanisme, 46 rue de Valenciennes - 59000 LILLE
- **Scénographie** : ATELIER SMAGGHE – Scénographe Architecte, 181 Bis Rue Solférino - 59000 LILLE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 7 Enclos Notre-Dame à Saint-Omer

Contexte :

La Maison Ribot sise au sein de l'enclos Notre-Dame a sollicité le label « Maison des Illustres » du Ministère de la Culture et de la Communication. A sa mort, Alexandre Ribot a légué sa demeure à la Ville de Saint-Omer pour qu'elle en fasse un lieu de culture.

Le programme de travaux du projet global d'aménagement comprend à l'origine 2 volets :

- La réhabilitation de la Maison Ribot sis à Saint-Omer en vue d'y accueillir un équipement à vocation patrimoniale, touristique et culturelle, futur lieu de promotion du territoire et de médiation,
- L'aménagement des espaces extérieurs permettant l'amélioration de l'accès au site ; le parking Cathédrale Notre-Dame au pied des remparts.

Avec la réalisation du parking en 2019, c'est à présent la Maison Ribot qui devient la Maison du Patrimoine et qui héberge le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). La revitalisation de l'ensemble du périmètre du parvis de la Cathédrale et l'embellissement de son environnement amélioreront son attractivité touristique, étape du parcours de visites guidées, à deux pas de l'office de tourisme intercommunal, à proximité immédiate du parking Cathédrale et au cœur du périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du quartier historique de Saint-Omer.

C'est pourquoi, en vertu de ses compétences en matière culturelle et touristique, la CAPSO a déclaré la réalisation de ce projet d'intérêt communautaire et bénéficie ainsi d'une convention d'affectation signée avec la Ville qui l'autorise à sauvegarder cette bâtisse - endommagée par le temps mais idéalement positionnée sur le parvis de la Cathédrale - et à lui donner un nouvel usage conforme au souhait de l'illustre homme politique.



Objectifs :

Le Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans le projet global du territoire. En ciblant prioritairement ses habitants, il contribue au développement d'une politique culturelle de qualité. Il soutient l'attractivité et l'économie présentielle en préservant et valorisant le cadre de vie. Il participe au renforcement des liens entre l'urbain et le rural par une programmation sur l'ensemble du territoire.

Conformément aux dispositions de la convention Pays d'Art et d'Histoire signée le 27 novembre 2014 entre l'État et les deux intercommunalités ex-CASO et ex-Morinie, aujourd'hui fusionnées au sein de la CAPSO, l'agglomération va se doter d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, au cœur du périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique de Saint-Omer. Ce centre aura pour vocation de valoriser les atouts patrimoniaux de l'ensemble du territoire audomarois, de renforcer leur connaissance et d'encourager leur découverte. Le CIAP est donc un outil d'information, de médiation et de promotion du territoire, animé par l'équipe Pays d'Art et d'Histoire de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer, qui vise plusieurs publics et sert plusieurs objectifs :

- Pour les collectivités (agglomération et ville de Saint-Omer), partager les enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du territoire,
- Pour les habitants, offrir un lieu d'échanges sur les projets de valorisation du patrimoine,
- Pour les touristes, donner les clés de lecture du territoire,
- Pour les jeunes, apporter un support culturel et éducatif dans le cadre d'ateliers pédagogiques.

Le CIAP sera constitué de deux sites :

- L'un à Théroouanne sur le site de la Friche Ledoux, au regard de sa richesse archéologique,
- Le second à Saint-Omer dans la future Maison du Patrimoine, comme lieu d'ancrage du Pays d'Art et d'Histoire au cœur du quartier historique de la ville centre du territoire audomarois.

Le CIAP présentera une exposition permanente didactique sur l'évolution du pays et les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte l'actualité de l'architecture et du patrimoine y seront régulièrement organisées. Il comportera également les locaux et l'équipement nécessaire à la réalisation d'ateliers pédagogiques.

La réflexion menée sur la stratégie globale d'interprétation a permis de préciser les fonctions du CIAP. Celui-ci est un espace d'interprétation et de découverte du territoire qui permet aux visiteurs de comprendre l'évolution et les spécificités du territoire, de son architecture, de son patrimoine, de sa culture et de ses paysages.

En munissant les visiteurs de ces clés de lecture, le CIAP contribuera à les renvoyer vers les autres équipements et sites du territoire : musée de l'Hôtel Sandelin, musée archéologique de Théroouanne, bibliothèque d'agglomération, Maison du Marais, La Coupole centre d'histoire et de mémoire, le Blockhaus d'Éperlecques...

Il est aussi un point d'information qui orientera les visiteurs vers les lieux ressources de connaissance et les outils nécessaires à un approfondissement sur le sujet souhaité, notamment vers la bibliothèque d'agglomération, les médiathèques du territoire et vers les projets d'aménagement du territoire.

Descriptif détaillé :

En ce qui concerne le programme de travaux, le projet est réparti sur trois niveaux pour une superficie totale d'environ 600 m². Un important travail a été réalisé avec le Pays d'Art et d'Histoire, l'architecte des bâtiments de France et l'atelier d'architecture PROST (en charge de l'élaboration du secteur patrimonial remarquable) pour conserver les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment. Sur le plan technique, ne seront conservés que les murs extérieurs en briques. Compte tenu de l'absence de fondation, une structure en poteaux/poutres béton reposant sur des micropieux sera construite à l'intérieur du bâtiment pour assurer la stabilité des murs extérieurs, reprendre les nouveaux planchers et la nouvelle couverture en ardoise naturelle. Les menuiseries extérieures seront également remplacées et les installations techniques d'électricité, ventilation et chauffage seront entièrement remplacées pour satisfaire les normes les plus récentes et garantir une meilleure sobriété énergétique.



En termes de scénographie, le CIAP est l'outil de vulgarisation du projet culturel et scientifique du territoire : il se dotera d'équipements et d'intervention à l'approche à la fois experte et accessible, explicite du patrimoine historique et résolument moderne. Le CIAP présentera une exposition permanente didactique sur l'évolution du pays et les principales caractéristiques de son architecture et de son patrimoine. Le visiteur découvrira le territoire à travers différents espaces : la maquette d'accueil immersive, le cabinet de curiosité, le bureau d'Alexandre Ribot, l'agence d'architecture et enfin la salle d'activités. L'équipement s'intégrera dans la programmation du Pays d'Art et d'Histoire, ses cycles de conférences et expositions temporaires, et inclura les locaux et l'équipement nécessaires à la réalisation d'ateliers pédagogiques.

A noter que la scénographie inclut la réalisation d'une maquette avec rétroprojection sur l'évolution historique et géographique du territoire, nécessaire au label Pays d'Art et d'Histoire. Son coût est évalué à 100 000 € mais cette dépense n'est pas intégrée au présent plan de financement car cet équipement est porté par l'agence d'urbanisme pour le compte du Pays d'Art et d'Histoire.

Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO (PAH),
- DRAC,
- Ville de Saint-Omer,
- ...

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO (PAH)

Modalités de fonctionnement :

La Ville de Saint-Omer a délégué à la CAPSO les prérogatives du propriétaire (convention de mise à disposition) afin de transformer la Maison Ribot en Maison du Patrimoine, hébergeant le CIAP idéalement situé entre la cathédrale Notre Dame et le jardin public. Le CIAP constitue un véritable lieu d'accueil, d'information, de ressources et de débat pour les habitants et pour les visiteurs, comme relais de développement touristique et support pédagogique à destination des scolaires. Son exploitation sera confiée par convention à l'équipe du Pays d'Art et d'Histoire, animateur du label au sein de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer et de Flandres Intérieure (AUD).

Etudes réalisées :

- Diagnostic patrimonial,
- Etudes techniques diverses (géotechnique).

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Des ambitions fortes en matière d'attractivité : la proximité comme levier d'un développement équilibré.



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	01/2023	
Fin des travaux	2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	3 279 402,00 €	Département / FIT	250 000,00 €
Scénographie	442 514,00 €	Etat	730 000,00 €
Honoraires	587 078,00 €	Région	1 500 000,00 €
Aléas	200 000,00 €	Commune de Saint-Omer	450 899,00 €
		FDE	9 978,00 €
		Reste à charge MO	1 568 117,00 €
TOTAL	4 508 994,00 €	TOTAL	4 508 994,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle
- Actions de médiation du Pays d'Art et d'Histoire en direction des collégiens
- Maillage territorial



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Fiche opération n°1.3

Création d'une réserve du patrimoine écrit, dédié aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO)

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Agence d'architecture Philippe JAUSS

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 126 rue du Général de Gaulle à Arques

Contexte :

La Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est un équipement d'agglomération depuis 1997 qui, outre sa dimension d'établissement de lecture publique, abrite notamment des collections de livres anciens et des collections d'archives anciennes.

Depuis 2022, les archives contemporaines de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, qui regroupent le fonds des services depuis la création de l'intercommunalité en 1962, sont rattachées à la BAPSO. Ce rattachement trouve sa cohérence dans le fait que les archives contemporaines renseignent aussi sur le territoire et son évolution : il concrétise le souhait porté par l'établissement d'unifier la fonction archives.

Les actions de la BAPSO s'inscrivent dans le projet de territoire de la CAPSO 2020-2026 qui prévoit notamment de conforter l'attractivité de la BAPSO et sa proximité avec les habitants à travers une offre culturelle diversifiée. Elles s'inscrivent également dans le Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque d'agglomération (PCSES) qui vise à apporter des évolutions en matière d'organisation, de bâtiment et de réseau. Ce PCSES exprime l'hybridation de l'établissement à la fois médiathèque de lecture publique, bibliothèque de conservation et service d'archives.

Pour mener à bien ces projets, il convient d'envisager les meilleurs moyens au regard des évolutions récentes de l'intercommunalité sur le plan institutionnel. Les dernières inspections des Archives Départementales du 18 octobre 2017 et du 1^{er} décembre 2021 ont fait état de problématiques d'espaces.

Précisément, ces inspections ont mis en évidence un engorgement de l'espace actuellement dédié à la conservation des archives contemporaines, une faible capacité d'accroissement des réserves de la BAPSO destinées à conserver les collections d'archives historiques et du patrimoine des bibliothèques, et la nécessité de tenir compte des accroissements des dites collections mutualisées, la BAPSO ayant vocation à documenter le territoire, et à en conserver la mémoire historique (Audomarois) et administrative (CAPSO).



Objectifs :

Les équipes de conservation de la BAPSO et le service Patrimoine de la CAPSO ont réalisé le cahier des charges de désignation d'un maître d'œuvre qui aura pour mission de proposer la meilleure solution pour la création d'une réserve de conservation du patrimoine écrit dédiée aux collections patrimoniales de bibliothèque d'une part et aux collections d'archives d'autre part, dans un même bâtiment existant adapté pour optimiser ce nouvel usage.

Le bâtiment sera donc transformé en fonction des besoins communs, dans le respect des exigences réglementaires liées à la conservation de tous les types de documents et selon deux programmes : un programme consacré à la bibliothèque patrimoniale et un programme consacré à la conservation des archives.

Le programme spécifique à la conservation des archives détermine d'abord la répartition des magasins au sein du bâtiment : une salle de tri et de traitement, un espace dédié aux fonds photographiques, un espace dédié aux plans et affiches, un magasin moderne équipé de rayonnages mobiles qui accueillera les archives anciennes et contemporaines.

Descriptif détaillé :

Réhabilitation complète du bâtiment (dont désamiantage), avec pour finalité la création de :

- Une salle de tri et de traitement,
- Un magasin moderne et évolutif, destiné à accueillir une grande diversité de fonds,
- Un espace dévolu à la conservation de photographie (inexistant à ce jour à la BAPSO), de plans et d'affiches.

Une capacité maximale de rayonnage estimée à 3 882 mètres linéaires

Partenaires associés à l'opération :

- Département,
- DRAC.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Archives départementales.

Modalités de fonctionnement :

Ce site ne sera pas ouvert au grand public.

Etudes réalisées :

Diagnostiques réglementaires.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Adaptation des politiques culturelles intercommunales.



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	09/2023	
Fin des travaux	06/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux bâtiment	319 085,64 €	Département / FIT	200 000,00 €
Aménagement espaces de travail	83 140,05 €	Etat / fonds vert (friches)	286 137,66 €
Aménagement espace de conservation	162 015,00 €		
MOE et études	45 465,00 €	Reste à charge MO	123 568,03 €
TOTAL	609 705,69 €	TOTAL	609 705,69 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



PAYS DE LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes du Pays de Lumbres




Solidarités humaines

Réussites citoyennes


Solidarités territoriales

Le territoire du Pays de Lumbres



 Maison du Département Aménagement et Développement Territorial

 Centre d'Exploitation Routier

 Collèges publics



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Depuis de nombreuses années, les contrats tissés entre le Département du Pas de Calais et les Territoires qui le composent sont l'occasion de construire une ambition partagée de développement.

Plus que jamais, le Département agit pour le développement des secteurs ruraux, pour plus de proximité et de solidarité au service de ses habitants.

Cette nouvelle contractualisation met l'accent sur la nécessaire transition écologique et sociale du Pays de Lumbres au service de la qualité de vie de ses habitants : mobilité durable et solidaire, décarbonation des activités industrielles, sobriété foncière et énergétique, reconquête de la biodiversité, alimentation durable, prise en compte de la perte d'autonomie et du handicap, développement du centre intercommunal d'action sociale...

Le Pays de Lumbres, ses différentes communes et l'ensemble des acteurs qui le composent peuvent compter sur l'engagement du Département à leurs côtés pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité.

Ce partenariat est à la fois précieux et ambitieux et il permet de positionner les attentes des habitants du Pays de Lumbres et de leurs familles au cœur de notre projet de développement territorial.

Christian Leroy,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Piscine intercommunale,
- Parc d'activités du Littoral,
- Salle de sport intercommunale à proximité du collège,
- Déploiement des stations de mobilité (véhicules électriques),
- Liaison cyclable Lumbres Remilly-Wirquin.

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



Émergence d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le contrat conclu entre le Département et la CCPL prévoyait de travailler ensemble pour la création d'un CIAS dans une logique de complémentarité avec l'action sociale communale portée par les CCAS. Avant de définir les domaines d'intervention de l'intercommunalité, il a été nécessaire de procéder à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble du territoire et de la population. Cette phase de diagnostic a été enclenchée le 8 octobre 2020 avec la coordination de l'agence d'urbanisme, la participation active de la MDS et des partenaires du territoire qui œuvrent en matière de prévention, d'accompagnement et de développement social.

Le CIAS, désormais constitué, mène des actions en étroite collaboration avec les services de la MDS de l'Audomarois. Il dispose d'un service insertion pour l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA et d'un service enfance et famille qui gère le relais petite enfance, le lieu d'accueil parents-enfants, et participe à des actions de soutien à la parentalité.

Des réflexions et des études de faisabilité sont d'ores et déjà menées sur certains axes de développement social tels que la mise en place d'une épicerie sociale, la remise d'une « box éveil » aux parents de nouveau-nés depuis 2023 pour favoriser l'éveil des plus petits et faire connaître tous les services dédiés à la petite enfance sur le territoire intercommunal, le lancement d'une colonie pour les adolescents, ou encore l'accompagnement de projets soutenus par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 »...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

**Le projet de territoire de la Communauté de Communes
du Pays de Lumbres : un territoire vivant, de proximité
et engagé dans la transition écologique**

Territoire rural, au positionnement géographique avantageux entre Saint-Omer, Calais et Boulogne-sur-Mer, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, marquée par une forte attractivité résidentielle, se distingue par son cadre naturel et paysager remarquable, support d'activités touristiques et sportives et dont la préservation est une préoccupation majeure pour la population.

En parallèle, la CCPL se voit affectée par une perte de dynamisme et d'attractivité de son bourg-centre, Lumbres, qui reste néanmoins le principal pôle d'emplois et d'équipements de l'intercommunalité, et par une fragilisation générale de l'offre de commerces de proximité, à laquelle la population est particulièrement attachée.

Cette population, de par ses évolutions récentes et ses caractéristiques (âge, taille des ménages, revenus), requiert des besoins spécifiques en matière d'équipements et services, de mobilité, d'habitat, d'emploi, auxquels la CCPL est amenée à répondre, notamment pour les jeunes et les personnes âgées qui présentent des difficultés particulières.

Fortement dépendant de l'usage de la voiture individuelle, concerné par des risques naturels, et comprenant une part importante de logements anciens, c'est enfin un territoire engagé dans la transition énergétique et écologique et reconnu à ce titre, depuis octobre

2016, « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Afin de répondre aux enjeux d'avenir, la CCPL porte également des actions en faveur du développement des usages et services numériques, dans le cadre de la stratégie menée à l'échelle du Pays de Saint-Omer.

Sur la base de ces caractéristiques et au regard des enjeux soulevés par les élus et les habitants via une démarche poussée de concertation, la CCPL a défini au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en septembre 2019 les orientations du projet de territoire pour les dix prochaines années.

Les ambitions du projet de développement de la CCPL visent à dépasser le statut de territoire résidentiel, pour faire de la CCPL un territoire vivant et de proximité. À cette fin, il s'agit de répondre aux besoins de tous en matière d'équipements, de commerces et services, d'habitat, d'emploi à peu de distance, de favoriser les liens sociaux entre toutes les générations et catégories de la population, d'être un territoire accueillant pour les habitants, les touristes et les entreprises et un territoire relié aux territoires voisins dans une optique de complémentarité, en particulier en matière d'équipements et de mobilité. À ce titre, le lien fort entre la CCPL et le pôle urbain de Saint-Omer est à souligner. C'est enfin un territoire dont l'atout majeur est la qualité de son cadre de vie (paysages, patrimoine) et qui vit ainsi en harmonie

avec son environnement.

Ces ambitions assemblées forment un scénario de développement plaçant en son cœur la notion de proximité et les enjeux environnementaux et énergétiques comme fil conducteur. Ce scénario comprend les 6 axes de développement suivants :

- **Structurer le territoire afin de renforcer l'offre en équipements et services au plus près des habitants,**
- **Favoriser une mobilité sobre, solidaire et efficace,**
- **Développer une offre d'habitat et d'équipements adaptée à la population,**
- **Renforcer l'économie locale en fonction des atouts et ressources du territoire,**
- **Vivre en harmonie avec son environnement,**
- **Faire du numérique un outil au service de la proximité.**

Cette vision stratégique pour 2030 a été traduite de façon opérationnelle dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en mars 2020. Il constitue à ce titre une véritable feuille de route pour le mandat 2020-2026.

Dans ce cadre, l'axe prioritairement investi a été celui de la mobilité, tant pour répondre aux impératifs environnementaux qu'aux besoins sociaux. La stratégie mobilité vise ainsi à la mise en place d'un mix-mobilité alliant infrastructures cyclables et mise en place de l'écosystème vélo, accompagnement au changement de comportement y compris en milieu scolaire



Photo Jérôme Poulle

ou en entreprise, création de stations de mobilité proposant autopartage et vélopartage, transport solidaire et co-voiturage.

Que ce soit au sein de cette stratégie de mobilité ou de façon plus générale au sein du plan d'actions du PCAET, l'implication de la société civile revêt une importance majeure. C'est pourquoi la CCPL a amplifié les actions d'éducation à l'environnement tant sur la question de la réduction des déchets que sur la biodiversité, ces deux thématiques devenant à partir de 2023 des axes forts de l'intervention de l'intercommunalité. Par ailleurs, tel que prévu au PCAET et dans la continuité des démarches engagées lors de l'élaboration du PLUi ou du PCAET, la participation citoyenne est devenue un maître mot pour les actions de la CCPL, intégrée au réseau régional des « Territoires participatifs ». Cette ambition se concrétise par le lancement début 2023 d'un budget participatif dédié aux jeunes, l'engagement dans un projet Interreg incluant cette dimension pour répondre aux objectifs de développement rural, ou la méthode de construction du futur schéma stratégique de la gestion des déchets.

Dans l'optique de répondre aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, les actions en faveur de la rénovation énergétique de

l'habitat ont constitué et constituent encore une action phare de la CCPL via deux dispositifs : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée dès 2018 (future OPAH 2023-2027 en cours de définition) ou l'aide PCAET créée en 2020, à la suite de l'aide TEPCV (aide sans condition de ressources). Un même effort de rénovation énergétique est attendu des collectivités, dont la CCPL, dans une logique d'exemplarité.

Les acteurs économiques ne sont pas en reste sur le champ de la transition écologique et énergétique et sont ainsi parties prenantes du PCAET. Dans la même lignée, une attention particulière est portée au monde économique via une stratégie de soutien à l'économie locale, afin de soutenir l'emploi au plus proche des habitants. Un volet de cette stratégie concerne le secteur du commerce avec une focale sur la ville de Lumbres, retenue au dispositif Petites Villes de Demain. Le monde économique se retrouve également dans une démarche lancée mi-2022 afin d'anticiper les objectifs de la loi en matière de réduction de l'artificialisation des sols (objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050).

Afin de répondre à l'ambition d'être un territoire vivant, la CCPL a œuvré depuis plusieurs années pour la mise en place d'une stratégie ambitieuse

en faveur des Sports de Nature. Cette identité « Grandeur Nature » est un vecteur important pour l'attractivité touristique et pour l'animation du territoire en faveur des habitants. Ces derniers adhèrent également de plus en plus à la programmation culturelle qui prend de l'ampleur au fil des ans.

Placée au cœur du projet de territoire adopté en 2019, l'ambition de proximité se traduit par un fort engagement de l'intercommunalité depuis plusieurs années en faveur de l'accompagnement social de la population (petite enfance, maison France service, suivi RSA). Sur cette base, la CCPL a conduit entre 2020 et 2021 une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui a permis de définir le plan d'actions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) officiellement institué en décembre 2022. Dans le cadre de cette volonté de renforcer l'offre de services à destination de la population, la CCPL a mis en place des mesures en faveur de l'accompagnement numérique et a créé en 2022 une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Lumbres, symbole de l'implication de la collectivité dans les enjeux transversaux de la transition écologique et sociale du territoire (amélioration de l'offre de soins, redynamisation du centre-bourg, résorption de friche, axe sport-santé et rénovation énergétique exemplaire).

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Le partenariat qui unit la CCPL et le Département depuis plusieurs années, de même que les échanges qui ont jalonné la démarche de contractualisation, permettent de dessiner quatre grands enjeux transversaux.

Vers une mobilité plus sobre et solidaire

La CCPL, à l'instar de l'ensemble des territoires ruraux français, est marquée par la place écrasante de la voiture dans le quotidien des habitants (90 % des déplacements domicile travail). Cette dépendance (52,5 % des ménages disposent d'au moins deux voitures) a un impact direct sur le bilan carbone du territoire et sur la santé des habitants, de même qu'elle contribue à aggraver de nombreuses situations de précarité énergétique des ménages (15 % du revenu disponible des ménages ruraux consacré à la voiture en moyenne, et 22 % des résidences principales considérées comme des passoires thermiques). Ces constats ont amené l'intercommunalité à innover depuis plusieurs années afin de transformer les mobilités structurellement sur le territoire, en imaginant un réseau d'infrastructures réservées aux mobilités douces d'une part, et en accompagnant le déploiement du vélo électrique ou des voitures électriques d'autre part. Durant ce mandat, le développement du réseau de liaisons douces (en sites propres ou en partage de voirie) se poursuivra en 2023-2024 pour aboutir à un maillage territorial de plus de 60 km de liaisons douces. La disponibilité d'infrastructures conçues pour faciliter la pratique quotidienne du vélo, ainsi qu'une signalétique efficace, aideront aux changements des pratiques, à condition de poursuivre

les efforts de sensibilisation et ce tout spécialement en milieu scolaire, le collège Albert Camus constituant à cet égard un lieu propice à l'éducation et à la formation des jeunes du territoire. Enfin, l'accompagnement des plus précaires vers l'emploi (notamment les jeunes, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA) et des personnes en perte d'autonomie dans leur mobilité quotidienne, que ce soit via le transport solidaire ou les dispositifs de soutien à l'obtention du permis de conduire, demeurera une priorité du territoire.

Placer le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone (2050), en déclinant le PCAET

Si le secteur des transports est un gisement fort de réduction de GES, c'est bien l'activité industrielle qui est le premier poste d'émissions du territoire

(cf. PCAET). La cimenterie va connaître d'importants travaux de modernisation afin de rendre ses activités plus compatibles avec les enjeux de transition écologique ; ces travaux ne seront pas sans conséquence(s) en matière d'aménagement du territoire (remise à niveau des infrastructures routières, opportunités de refonte des approvisionnements en énergie, gestion des flux routiers induits et besoins d'aménagements éventuels). Ces développements s'accompagnent d'efforts de sobriété dans la consommation de foncier agricole ou naturel, le traitement des friches urbaines faisant désormais figure d'opportunité (ex: piscine de Lumbres dont la requalification recherchera la complémentarité avec la plaine de loisirs attenante, voire friches dans certaines communes exerçant une centralité comme Nielles-les-Bléquin ou Alquines). Les





documents stratégiques du territoire (PCAET comme PLUi) ambitionnent aussi de préserver des espaces naturels, un travail conjoint dans le choix des sites et la conception des plans de gestion constituera un axe de travail en commun au cœur de la stratégie biodiversité portée par l'intercommunalité. Globalement, sur ce territoire, la préservation de l'environnement constitue aussi, en soi, un facteur d'attractivité.

Engagée dans la promotion d'une alimentation durable, notamment à travers un tissu de producteurs locaux reconnus, la CCPL poursuivra ses démarches de sensibilisation. Le Département mettra le collège Albert Camus au centre de ce dispositif d'acculturation, tout particulièrement s'agissant de la question des déchets.

Les altérations climatiques nécessiteront également le recours à des stratégies d'adaptation à des risques de mieux en mieux identifiés, au rang desquels les épisodes pluvieux intenses. Ces derniers peuvent s'avérer très préjudiciables aux biens publics en particulier, à l'image des infrastructures départementales régulièrement dégradées.

S'engager pour une meilleure prise en compte de la perte d'autonomie et du handicap

Les documents stratégiques, tels que le PLUi, ont mis en évidence les effets

de l'attractivité résidentielle du territoire lors des dernières décennies sur la structure par âge de la population, dans l'ensemble plus jeune qu'ailleurs dans le Département. Cependant, une tendance de fond au vieillissement est à anticiper (les plus de 75 ans ont vu leur effectif croître de 2,5 % sur le territoire de 1999 à 2012, soit la tranche d'âge ayant connu la plus forte croissance).

Le Département du Pas-de-Calais entend mettre l'accent sur l'accompagnement et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Dans cet esprit, l'engagement handicap du Département se traduira par l'adoption d'un texte fondateur de la démarche au deuxième semestre 2023 pour notamment constituer un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Cet engagement sera à l'œuvre sur le territoire du Pays de Lumbres à l'image, par exemple, des créneaux réservés à la piscine intercommunale dont la configuration avait été pensée en tenant compte de tous les publics. Le présent contrat s'attachera également à soutenir et accompagner des projets d'habitat inclusif en direction des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Sur ce territoire désireux de promouvoir les pratiques sportives pour tous, cette recherche d'universalité d'accès

pourra se porter sur des sites naturels, aménagés pour la pratique des sports de pleine nature.

Accompagner le développement du CIAS et les projets d'inclusion sociale

Le Département a accompagné la CCPL dans la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en participant activement à l'analyse des besoins sociaux du territoire et en aidant les acteurs locaux à définir les premières prises de compétences. Le CIAS a été officiellement créé en décembre 2022. Le plan d'actions issu de l'Analyse des Besoins Sociaux comprend 22 actions réparties en 6 axes :

- Soutenir les personnes en situation de vulnérabilité,
- Favoriser le retour à l'emploi,
- Faciliter la mobilité des plus précaires,
- Diversifier les modes de garde des enfants et favoriser notamment le retour à l'emploi des femmes,
- Réduire le renoncement aux soins,
- Améliorer la communication et la coordination des acteurs.

Les actions prioritaires sont la création d'une épicerie sociale/solaire, la création d'une box d'éveil, les réflexions en vue de la création d'un logement d'urgence, la mise en place d'une colonie pour adolescents et les actions en faveur de l'amélioration de l'offre de soins.

Dans ce cadre, la mise en œuvre du plan d'actions du CIAS sera accompagnée par le Département, partie prenante de la gouvernance du CIAS.

Par ailleurs, pour ce contrat, il est souhaitable de poursuivre le renforcement de la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) en cohérence avec les travaux en cours pour le nouveau schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP du Pas-de-Calais).

Le Département concourt en effet, en tant que chef de file des solidarités humaines, au bon maillage et à l'organisa-

tion de l'offre de service solidarités au plus près des habitants. La première forme « d'aller vers » prend appui sur la territorialisation de l'organisation administrative du Département au travers des MDS, ses différents sites et autres bâtiments départementaux, ce qui permet aux habitants de trouver de l'écoute, du soutien et d'accéder à divers dispositifs et prestations à tous les âges de la vie. Ce maillage de premier niveau est nécessairement complété sur le territoire intercommunal par le déploiement de l'offre de service départementale en plus grande proximité, notamment en ruralité avec des permanences sociales, des consultations de PMI en nous ap-

puyant sur un réseau d'acteurs incontournables que sont notamment les Communes, les CCAS, récemment le CIAS et l'Espace France Services venu labelliser et reconnaître des dynamiques enclenchées. Dans le « mix » d'interventions sociales menées sur le territoire de la CCPL, il semble essentiel de faire connaître, de coordonner et de développer les interventions à domicile, effectuées directement par les agents du Département et/ou ses partenaires, en vue de garantir à tous les habitants un accès facilité aux services sociaux, et aller davantage vers les personnes les plus vulnérables, qui parfois n'expriment pas leurs difficultés et s'isolent.

Face à la recrudescence des situations à accompagner, il convient de travailler en plus étroite collaboration avec les services de l'État (Sous-préfecture, ARS, DDTM, CAF), les communes et les partenaires solidarités du territoire à un meilleur repérage des logements insalubres/énergivores et des situations sociales complexes, à l'accompagnement des habitants (propriétaires et/ou occupants) vers des solutions d'amélioration de l'habitat, en lien avec la future OPAH de la CCPL, de lutte contre la précarité énergétique ou des solutions de relogement le cas échéant. Cet axe nécessite de former les acteurs locaux et de définir le rôle des différents acteurs œuvrant en matière de précarité énergétique, de logement et d'habitat.

Pour aboutir à un développement harmonieux des projets d'accueil des jeunes enfants, il sera primordial pour les porteurs et gestionnaires de projets d'être orientés et de solliciter le plus tôt possible l'accompagnement de la MDS (PMI sur le volet aménagement, travaux et agrément) et de la CAF (sur le volet opportunité et financement).

Enfin, la diversification de l'offre d'insertion de proximité, en renouvelant et en développant des actions visant à accompagner les plus précaires vers l'emploi et à lever les freins à l'emploi sera au centre des préoccupations communes.



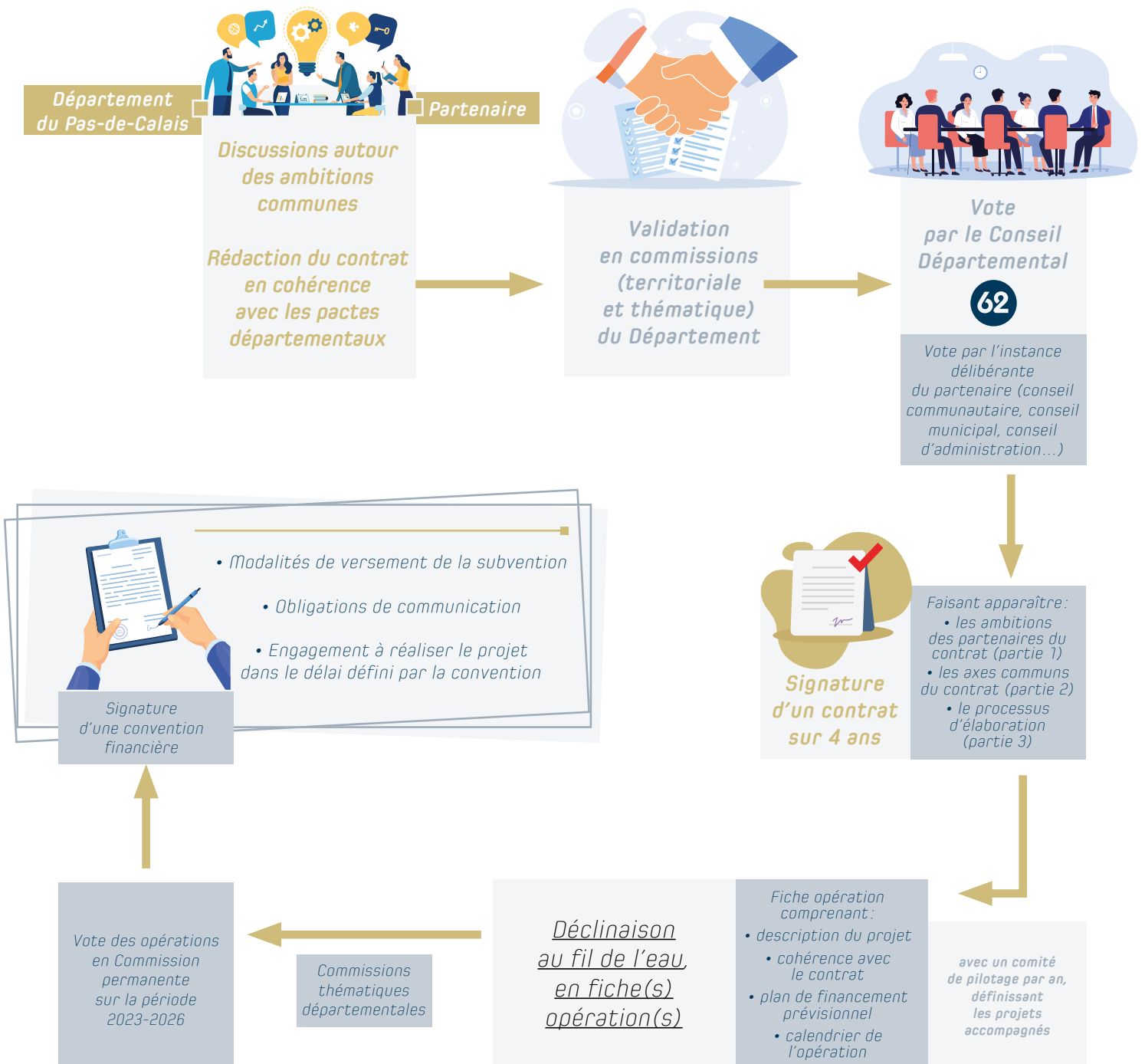
Photo Yemici, Cadart

Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de communes du Pays de Lumbres en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres

aux filières du territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie.

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes han-

dicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté.

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité

des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a permis d'établir quatre axes de travail partagés :

- Vers une mobilité plus sobre et solidaire,
- Placer le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone (2050), en déclinant le PCAET,
- S'engager pour une meilleure prise en compte de la perte d'autonomie et du handicap,
- Accompagner le développement du CIAS et les projets d'inclusion sociale.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes
du Pays de Lumbres,
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Christian LEROY

■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*



Photo Jérôme Pouille

Liaison douce RD 225 et aire de covoiturage du Bléquin située à Lumbres,
445737 € HT au global

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

360 bénéficiaires
soit **1710 360 €**



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

85 bénéficiaires
soit **559 045 €**



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

364 foyers allocataires
soit **2 396 508 €**



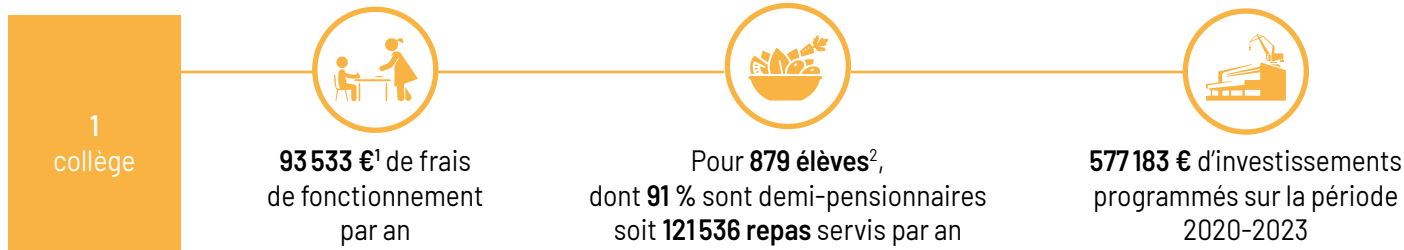
Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

55 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

• **1679 709 d'euros** d'investissements et **216 847 d'euros** de fonctionnement soit au total **896 556 €** de 2019 à 2022, notamment pour les restaurations du clocher et de sa flèche de l'église Saint-Folquin de Ledinghem, de la nef de l'église Saint-Martin de Bayenghem-lès-Seninghem et du clocher de l'église Saint-Omer de Setques ou pour le fonctionnement de la saison culturelle intercommunale.



Pour le sport,

• **60 293 €** d'investissements de 2019 à 2022.

Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



• **22** projets, sur **15** communes une intercommunalité et 2 syndicats mixtes pour **1130 870 €** sur la période **2019-2022**.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : **5 696 127 €** investis.

Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de communauté de communes du Pays de Lumbres, le centre d'incendie et de secours de Lumbres.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes du Pays de Lumbres

Fiche opération n°1.1

Liaison douce Lumbres - Coulomby

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Lumbres (CCPL)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : EMA Paysages

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Lumbres – Coulomby

Contexte :

L'aménagement de la liaison cyclable Lumbres – Coulomby entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation mobilités douces du PLUi de la CCPL. Il s'agit de l'une des liaisons principales convergeant vers le centre-bourg de Lumbres.

Ce projet fait partie intégrante de la stratégie mobilité inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'intercommunalité visant une mobilité plus efficace, plus sobre et plus solidaire.

Objectifs :

- Conforter l'usage du vélo sur le territoire en proposant aux cyclistes actuels des aménagements de qualité,
- Limiter l'usage de la voiture individuelle pour réduire l'impact environnemental des transports sur le territoire (conformément aux objectifs définis dans le PCAET du Pays de Lumbres) : augmenter le nombre de déplacements à vélo sur le territoire.

Descriptif détaillé :

Linéaire de 8,675 km à aménager, dont 2,47 km en site propre.

Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO
- Département
- Communes

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 8	Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Vers une mobilité plus sobre et solidaire

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	10/2022	Plans d'exécution / préparation du chantier
Début des travaux	06/2023	
Fin des travaux	11/2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	484 977,41 €	Département / FIT	145 493,22 €
		Etat	242 488,71 €
		Reste à charge MO	96 995,48 €
TOTAL	484 977,41 €	TOTAL	484 977,41 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle
- Entretien par l'EPCI des sections de RD aménagées sur le tracé (marquage, signalétique)



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes du Pays de Lumbres

Fiche opération n°1.2

Liaison douce Lumbres - Vaudringhem

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays-de Lumbres (CCPL)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : EMA Paysages

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Lumbres / Affringues / Nielles-les-Bléquin / Vaudringhem

Contexte :

L'aménagement de la liaison cyclable Lumbres – Vaudringhem entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation mobilités douces du PLUi de la CCPL. Elle constitue ainsi une des liaisons principales reliant un des pôles de proximité, ici Nielles-les-Bléquin, (défini dans le PLUi) au centre-bourg de Lumbres.

Ce projet fait partie intégrante de la stratégie mobilité inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'intercommunalité visant une mobilité plus efficace, plus sobre et plus solidaire.

Objectifs :

- Conforter l'usage du vélo sur le territoire en proposant aux cyclistes actuels des aménagements de qualité,
- Limiter l'usage de la voiture individuelle pour réduire l'impact environnemental des transports sur le territoire (conformément aux objectifs définis dans le PCAET du Pays de Lumbres) : augmenter le nombre de déplacements à vélo sur le territoire,
- Aménager la Vélo Voie Verte.

Descriptif détaillé :

Linéaire de 10,215 km à aménager, dont 3,37 km en site propre.

Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO,
- Département,
- Communes,
- Région.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 8	Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Vers une mobilité plus sobre et solidaire

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	10/2022	Plans d'exécution / préparation du chantier
Début des travaux	03/2023	
Fin des travaux	05/2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	720 661,50 €	Département / FIT	216 198,45 €
		Etat	360 330,75 €
		Reste à charge MO	144 132,30 €
TOTAL	720 661,50 €	TOTAL	720 661,50 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle
- Entretien par l'EPCI des sections de RD aménagées sur le tracé (marquage, signalétique)



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes du Pays de Lumbres

Fiche opération n°1.3

Liaison douce Lumbres - Zudausques

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays-de Lumbres (CCPL)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : EMA Paysages

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Lumbres / Quelmes / Zudausques

Contexte :

L'aménagement de la liaison cyclable Lumbres – Zudausques entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation mobilités douces du PLUi de la CCPL. Elle constitue ainsi une des liaisons principales reliant un des pôles de proximité (défini dans le PLUi) au centre-bourg de Lumbres.

Cette liaison a un rôle supra territorial, puisqu'elle amène au territoire de la CAPSO et reprend une partie de la voie touristique VIA FRANCIGENA.

Ce projet fait partie intégrante de la stratégie mobilité inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'intercommunalité visant une mobilité plus efficace, plus sobre et plus solidaire.

Objectifs :

- Conforter l'usage du vélo sur le territoire en proposant aux cyclistes actuels des aménagements de qualité,
- Limiter l'usage de la voiture individuelle pour réduire l'impact environnemental des transports sur le territoire (conformément aux objectifs définis dans le PCAET du Pays de Lumbres) : augmenter le nombre de déplacements à vélo sur le territoire,
- Aménager la VIA FRANCIGENA.

Descriptif détaillé :

Linéaire de 7,585 km à aménager, dont 1,425 km en site propre.

Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO,
- Département,
- Communes.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 8	Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axes) du contrat concerné(s) :

Vers une mobilité plus sobre et solidaire

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	10/2022	Plans d'exécution / préparation du chantier
Début des travaux	05/2023	
Fin des travaux	11/2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	463 397,26 €	Département / FIT	139 019,18 €
		Etat	231 698,63 €
		Reste à charge MO	92 679,45 €
TOTAL	463 397,26 €	TOTAL	463 397,26 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle
- Entretien par l'EPCI des sections de RD aménagées sur le tracé (marquage, signalétique)



62

Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté de Communes
de **Desvres-Samer**

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes de **Desvres-Samer**



Photo Yannick Cadart



Photo Yannick Cadart



Photo Jérôme Pouille

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Nous avons, avec les élus du Département, les mêmes préoccupations à l'égard de la population et nous continuons à unir nos compétences pour le bien-être et le bien vivre ensemble. Dès la mise en place de la première contractualisation, j'ai tout de suite compris l'élan qu'impulsait le Département dans nos projets. Implantée au cœur du Boulonnais, la Communauté de communes de Desvres-Samer est un territoire rural dynamique, qui ne cesse de voir sa population augmenter, avec plus de 23 000 habitants, et qui accueille des fleurons de l'industrie comme Spécitub, Bic, Novandie et Arcélor. La CCDS accompagnée des 31 communes, œuvre chaque jour pour l'ensemble de la population de son territoire. Elle s'est ainsi dotée de différents équipements structurants tel que le centre aquatique, ouvert depuis maintenant deux ans et composé notamment de 3 bassins, d'une balnéothérapie et d'une salle de fitness.

La CCDS contribue également à la sauvegarde du Cheval du Boulonnais, Cheval de trait emblématique du territoire. Pour ce faire, l'Intercommunalité a implanté au sein de la ferme de la Suze à Samer, la Maison du Cheval Boulonnais et des services attachés.

La CCDS, c'est aussi une compétence Petite Enfance affirmée avec ses 4 structures, ses 100 berceaux et son Relais Petite Enfance... De même, je pourrais évoquer la Maison intercommunale pour tous, qui avec ses 2 antennes, permet aux habitants d'être accompagnés au mieux dans leurs démarches.

Par ailleurs, la CCDS continue son travail en faveur de la solidarité. Elle porte une attention particulière au bien vieillir et favorise le lien social. Pour être au plus près de nos concitoyens, nous avons décidé de créer en 2017 un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il constitue un appui essentiel pour mener les politiques solidarités de l'Intercommunalité et du Département.

Aussi, j'ai souhaité renouveler notre engagement réciproque afin de conforter l'attractivité de notre beau territoire.

J'espère qu'ensemble, nous pourrons porter ces projets pour la réussite du territoire de la CCDS, du territoire du Boulonnais et le rayonnement du Département du Pas-de-Calais.

Claude Prudhomme,
Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer



Le territoire de Desvres-Samer



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Construction d'un complexe aqualudique intercommunal Naturéo : avec la création d'un bassin de loisirs et d'apprentissage, d'une aire de jeux et d'une aire sportive accueillant un bassin de 25 x 15 m. Le complexe abrite également un espace balnéothérapie, ainsi qu'une salle de musculation.
- Poursuivre le renforcement de l'attractivité territoriale par le déploiement de la Maison intercommunale pour tous (MIPT). Cette MIPT accueille la Maison France Services et surtout permet la mise en pratique du réseau d'autopartage (3 véhicules sont disponibles et la CCDS a installé 10 bornes de recharge électrique sur l'ensemble de son territoire).
- Création d'un équipement structurant pour le tourisme et la filière équine, la Maison du Cheval Boulonnais. Le souhait des élus de la CCDS était de promouvoir un tourisme durable et responsable en s'appuyant sur un équipement structurant de haute qualité.

ZOOM

sur une opération contractualisée



C'est aujourd'hui dans un écrin de nature, au cœur de la Commune de Desvres, que la Communauté de Communes de Desvres-Samer a décidé d'installer le Complexe aqualudique Naturéo. Lorsque l'emplacement a été choisi, celui-ci constituait une friche depuis 1980.

Le bâtiment est exemplaire grâce à la maîtrise des consommations énergétiques, un mode de chauffe innovant avec la récupération de la chaleur fatale de l'usine ArcelorMittal située à proximité, et l'intégration du volume architectural dans son environnement.

L'objectif de la CCDS en 2019, lorsqu'elle a pris la décision de sa construction, était de répondre à une demande forte de la population. Les équipements existants étaient alors obsolètes, à l'image de la piscine intercommunale « Cane-ton » inaugurée en 1979.

Aujourd'hui le complexe aqualudique a atteint le seuil des 100 000 entrées et les chiffres de fréquentation progressent toujours, grâce à la création de plusieurs bassins de loisirs, d'espaces bien-être, de salles d'activités et de fitness pour tous les publics.

Cet équipement structurant à rayonnement intercommunal a été largement accompagné en ingénierie par les services du Département.

C'est désormais un équipement à rayonnement fort, attractif et qui permet de découvrir un site ouvert à la balade, qui fera l'objet d'un travail attentif avec Eden 62 et la Commune de Desvres.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

Le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Desvres-Samer est écrit en cohérence avec les attentes des habitants sur leur territoire et avec la voix des élus qui ont activement participé à sa co-construction. Ce projet a pour ambition d'intégrer les deux axes fondamentaux et transversaux que représentent le Développement durable et l'efficience dans chacune de ses actions.

La volonté partagée des élus se caractérise selon trois objectifs dominants :

- Une intercommunalité au service des habitants,
- Un rayonnement de son territoire au-delà de ces limites,
- Une Communauté de Communes engagée et qui s'adapte à un monde en transition.

Composé de 167 actions, le Projet de Territoire se veut participatif grâce à des temps de rencontre avec les maires. Il se veut également collégial avec l'engagement d'un pacte de gouvernance. Enfin il se veut résolument moderne et adapté face aux évolutions structurelles et réglementaires.

Ce Projet de Territoire prendra en compte à la fois les compétences réglementaires propres à l'intercommunalité en matière de numérique, de marchés publics, d'urbanisme, de développement économique, de petite enfance et de santé. Par ailleurs, il s'attachera à mettre en œuvre, à décliner, voire à conforter des thématiques dédiées à la mo-

bilité, au développement durable, aux enjeux agricoles et d'alimentation, aux énergies renouvelables, à la jeunesse et aux sports, ainsi qu'au tourisme.

Sur la thématique de la mobilité
Au regard de la loi LOM, la Communauté de Communes a mis en place le dispositif d'autopartage permettant l'acquisition de 3 véhicules



électriques et l'installation de 10 bornes sur l'ensemble du territoire. Forte de cette démarche, il appartient à l'EPCI de décliner désormais un schéma de mobilités alternatives et de soutenir des projets communautaires permettant de rayonner sur les 31 communes et d'apporter des réponses aux habitants.

Sur la thématique Développement durable

Celle-ci s'inscrit de façon transversale, elle est déclinée dans l'ensemble des démarches et projets dédiés aux énergies renouvelables et de façon notable, cet item a été mis en œuvre dans la construction du Complexe aqualudique Naturéo, quant à son mode de chauffe notamment.

Sur la thématique des enjeux agricoles et de l'alimentation

La Communauté de Communes a pour ambition d'œuvrer sur les enjeux agricoles. Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, l'intercommunalité s'est engagée sur la dé-



clinaison d'un Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Les projets générés permettront d'encourager le maraîchage, avec traction animale, la gestion raisonnée des terres agricoles et le soutien à la préservation des exploitations et des paysages. Il s'agira de conforter des équipements structurants à dimension supra-communautaire tel que le projet d'extension de la Maison du Cheval Boulonnais ou encore le déploiement de la Maison de la Ruralité et de l'Alimentation durable. Ces projets renforceront un peu plus le soutien aux producteurs locaux et à toute une filière qui fait la force du territoire.

Sur la thématique de la jeunesse, santé, sport et solidarité

L'intercommunalité souhaite valoriser ses structures accueillant le jeune public. La Communauté de Communes se penche sur la création d'un projet culturel en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire afin de permettre aux jeunes et aux moins jeunes de bénéficier d'une programmation culturelle adaptée à leurs attentes.

Les seniors et les personnes isolées seront également accompagnés dans leur parcours de vie par le renforcement des visites à domicile, la création d'un poste de référent famille et l'aménagement de permanences pour les démarches administratives.

Le sport et la promotion des pratiques sportives sont aussi une politique volontariste de la Communauté de Communes avec le développement de la pratique de la natation, le développement des sports nature notamment grâce à l'aménagement des sentiers de randonnées, la création d'une épreuve de trail, mais aussi le déploiement du Sport Santé destiné aux seniors.

La création du CIAS s'inscrit dans les politiques solidarités du Département. La CCDS interagit avec les politiques de solidarité du Département et garantit la qualité dans l'accueil et l'accompagnement des publics cibles. Elle constitue

un rouage essentiel pour fédérer et développer toutes les formes de solidarités.

Sur la thématique du tourisme

La Communauté de Communes a pour volonté d'impulser une synergie autour de la thématique du tourisme avec les autres territoires du Pays boulonnais. Pour cela, elle travaille notamment avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la création de sentiers interconnectés entre son territoire et le Littoral. Ces liaisons contribueront à la promotion d'un territoire naturel et riche de paysages variés.

La Communauté de Communes travaille également à une meilleure organisation de l'accueil des touristes. Elle se ré-invente également grâce à une offre renouvelée en matière d'événements, d'animation et de programmation culturelle pour les habitants et les touristes.

Par le prisme de ses compétences réglementaires, l'intercommunalité continuera à exercer avec rigueur ses politiques et envisage de nouvelles perspectives au sein de son Projet de Territoire.

L'environnement (la gestion des eaux, la valorisation des déchets), le Patrimoine (l'entretien et la requalification), le Numérique (dématérialisation des démarches, organisation structurelle et communication), la gestion des Ressources Humaines (les besoins des agents et la mutualisation), sont autant de thématiques qui alimentent le Projet de Territoire. De plus, la CCDS créera une prospective financière afin d'être toujours réactive dans les évolutions sociétales et unir ses forces avec celles des 31 communes et celles de ses partenaires.

À travers le Projet de Territoire, les élus veulent tendre vers l'exemplarité dans toutes les thématiques déclinées pour l'essor du territoire et l'amélioration constante de la qualité de vie des habitants.



Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes de Desvres-Samer

Le partenariat qui unit la CCDS et le Département depuis plusieurs années, de même que les échanges qui ont jalonné la démarche de contractualisation, permettent de dessiner quatre grands enjeux transversaux.

Une mobilité douce, active, inclusive et solidaire

Les compétences de la CCDS lui permettent de réfléchir aux mobilités de demain, des mobilités partagées et solidaires pour mailler son territoire et nouer des liens physiques avec les autres territoires des intercommunalités voisines. Pour cela, l'intercommunalité s'est impliquée dans la mise en œuvre dès 2019 d'un dispositif d'autopartage en accompagnant l'installation de bornes électriques et par l'acquisition de voitures électriques à destination de tous.

L'intercommunalité a pour ambition politique de développer un réseau de liaisons douces. À cet égard, elle a mandaté le cabinet d'études Immergis, afin d'écrire toute la stratégie autour d'un schéma des mobilités partagées. La volonté politique est de faire vivre les différentes mobilités en cohérence les unes avec les autres avec des liaisons à la fois pédestres, équestres (voire d'attelage) et vététistes. Ces sentiers relieront ceux de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, vers le Littoral et les équipements structurants et touristiques pour une mise en réseau efficiente et pérenne. En lien étroit avec les mobilités, le sujet de la diminution du recours aux énergies fossiles (gaz, pétrole) reste un sujet prégnant. Cette démarche innovante permettra de faciliter la mobilité, de soutenir des nouveaux modes de déplacements mais aussi d'encourager le sport nature. Cette orienta-

tion fait preuve de l'engagement des collectivités pour la promotion de la santé de tous.

Le développement des mobilités douces et l'acculturation des habitants à ces pratiques demeurent des axes essentiels de la politique mobilité de la CCDS. Par ailleurs, la conduite du changement des pratiques en termes de mobilité nécessite également un travail de renforcement de l'information sur les solutions de déplacements existantes. La pratique de ces mobilités douces, sera donc accompagnée d'une signalétique efficace qui aidera au changement des habitudes de déplacement et les efforts de sensibilisation à l'égard de la population seront poursuivis.

Une alimentation durable pour une préservation de l'environnement et des ressources

Par la nature rurale de la Communauté de Communes, la question de l'alimentation durable et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité, des ressources et des paysages est capitale. Valoriser et préserver les espaces est une ambition forte du Département et de la CCDS qui soutient activement à la réalisation des équipements répondant à ces exigences. La CCDS a pour ambition de soutenir des structures qui formeront le cœur de la politique en faveur de la promotion de l'alimentation durable et

de la sauvegarde du patrimoine environnemental. Ils seront le socle d'une démarche réaffirmée et renforcée. Le circuit-court, le maraîchage (bénéficiant d'une démarche environnementale pour la sauvegarde du cheval de trait boulonnais et l'emploi de la traction animale), l'accompagnement auprès des exploitants agricoles et le devenir des parcelles agricoles sont autant de priorités dans lesquelles la CCDS souhaite s'investir.

Ces politiques seront mises en valeur par les aménagements paysagers, notamment les sentiers de randonnées à l'issue de la création du schéma des mobilités partagées.

La CCDS fait ainsi preuve d'innovation dans ses politiques, soutenues par le Département pour la préservation des ressources essentielles (eau, air et biodiversité), notamment dans la mise en place du PCAET et du futur Projet de l'Alimentation Territoriale inter-EPIC (CCDS et CAB).

Le Département promeut activement le développement et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence. La CCDS s'emploie à soutenir l'évolution des bonnes pratiques et de l'innovation dans tous les domaines de l'agriculture.

Les collèges sont dès à présent impliqués à cette démarche, notamment autour de l'alimentation durable et à la sensibilisation pour la valorisation des déchets de table. Cet apprentissage se

fait dès le plus jeune âge et les restaurations des collèges sont organisées pour optimiser le tri, en impliquant les agents départementaux.

Un renforcement des services aux publics

Le Département concourt, en tant que chef de file des solidarités humaines et des solidarités territoriales, au bon maillage et à l'organisation de l'offre de service solidarité au plus près des habitants. La 1^{re} forme « d'aller vers » prend appui sur la territorialisation de l'organisation administrative du Département au travers des MDS et de ses sites.

Ce maillage de 1^{er} niveau est nécessairement complété sur le territoire intercommunal par le déploiement d'une offre de services de grande proximité, notamment en ruralité avec des permanences sociales, des consultations de PMI, prenant appui sur un réseau d'acteurs incontournables que sont les Communes, le CIAS, la Maison intercommunale pour tous et les Maisons France Services implantées en bourgs-centres : Desvres et de Samer.

La CCDS s'implique dans l'amélioration de ces équipements et infrastructures pour être au plus près des habitants et des usagers. Aussi à l'instar de la création de la Maison intercommunale pour tous, l'intercommunalité souhaite développer un nouveau pôle de services à destination des habitants en matière d'Alimentation et d'Agriculture afin de mailler tout le territoire.

La rénovation énergétique des bâtiments et l'accessibilité des ERP, le déploiement de systèmes de chauffage plus vertueux dans les bâtiments publics est une des réponses, en témoignent les aménagements réalisés au complexe aquatique Naturéo avec son mode de chauffe innovant (grâce à la récupération de l'énergie calorifique de l'usine ArcelorMittal).

L'accent sera également mis sur la diversification de l'offre d'insertion de proximité en renouvelant et en développant des actions visant à accompagner les plus précaires et les jeunes vers l'emploi ou à lever au préalable des freins à l'emploi. À cet égard, les projets de mobilité solidaire seront étudiés prioritairement pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi. Les projets d'aménagement seront également vecteurs d'emploi par la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés.

Enfin, le soutien auprès de ceux qui s'engagent sera réaffirmé par la valorisation du tissu associatif, grâce à l'appui des organisations qui font vivre l'économie sociale et solidaire.

Une préservation des patrimoines culturel et naturel, une attractivité touristique à affirmer

La préservation des patrimoines est un enjeu fondamental pour le déploiement d'une nouvelle stratégie autour

de l'attractivité touristique et culturelle à destination des habitants et des visiteurs.

Le Département soutient le tourisme car il est vecteur d'attractivité pour les territoires, une ambition partagée par la CCDS, soutenue par l'ADRT, qui au travers la réalisation de la Maison du Cheval Boulonnais s'engage dans une volonté forte pour s'affirmer comme destination incontournable de l'arrière-pays littoral.

Une attention particulière sera portée sur la valorisation du plan paysage et du bocage boulonnais. Soutenue par les politiques départementales en matière de biodiversité, la CCDS s'attache à valoriser le patrimoine naturel par la préservation des paysages, des espèces dont la race du Cheval Boulonnais.

Sur le patrimoine culturel, deux axes seront soutenus :

- Sur le champ culturel, un travail sera mené entre les services du Département et le musée de la Céramique (travail autour de l'identité du territoire sous l'angle de la céramique),
- Sur le champ de la Lecture publique, il est souhaité la création d'un maillage des bibliothèques permettant un rayonnement sur les 31 communes de l'intercommunalité. Le Département continuera à être aux côtés de la CCDS afin de porter le projet de mise en réseau des bibliothèques sur l'ensemble du territoire, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles.

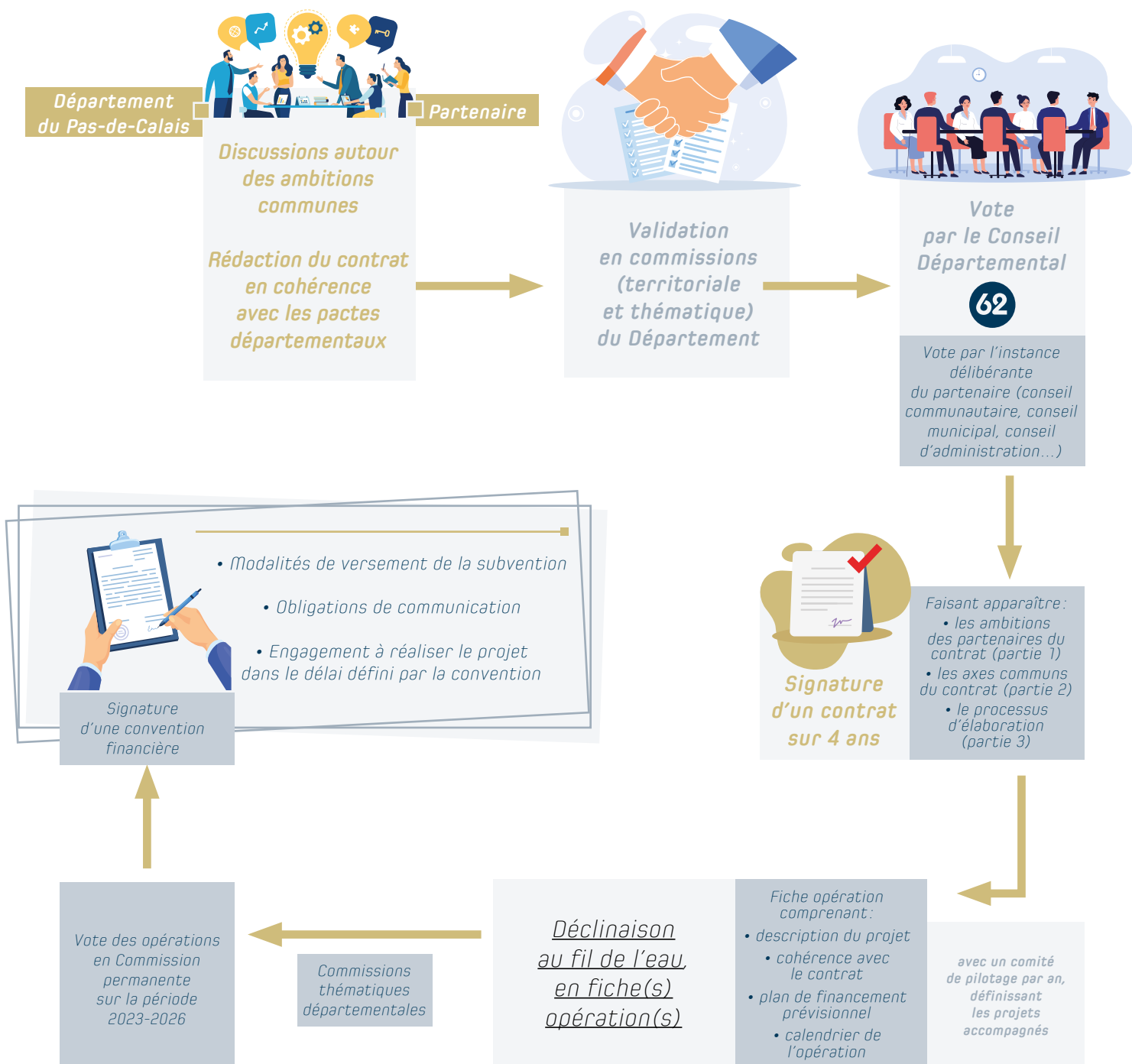


Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de Communes de Desvres-Samer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion. Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes de Desvres-Samer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;
- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handi-

cap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ Obligations de communication



Photo Magali Seijster

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de Communes de Desvres-Samer a permis d'établir quatre axes de travail partagés :

- Une mobilité douce, active, inclusive et solidaire,
- Une alimentation durable pour une préservation de l'environnement et des ressources,
- Un renforcement des services aux publics,
- Une préservation des patrimoines culturel et naturel, une attractivité touristique à affirmer.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes
de Desvres-Samer,
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Claude PRUDHOMME

Au-delà des contrats : l'action du Département...

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :



- Aides aux Personnes Âgées (APA) – chiffres 2022 :
• **511** bénéficiaires soit **2 427 761 €**.



- Prestation de compensation du handicap (PCH) – chiffres 2022 :
• **145** bénéficiaires soit **953 665 €**.



- Revenu de solidarité active (RSA) – chiffres de mars 2023 :
• **396** foyers allocataires soit **2 371 152 €**.



- Pour protéger les enfants et les familles
• **50** assistantes familiales – chiffres d'avril 2023

Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• **2** collèges
• **139 026 €¹** de frais de fonctionnement par an



Pour **1193 élèves²**, dont **74 %** sont demi-pensionnaires soit **289 584 repas** servis par an



• Et **2 444 485 €** d'investissements programmés sur la période 2020-2023

Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



- Pour la culture :
• **264 929 d'euros** d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour la reconstruction du clocher et la restauration du baptistère de l'église Saint-Pierre d'Audin-

ghen ou la restauration extérieure des maçonneries de la nef et du chœur de l'église Notre Dame de l'Assomption de Ferques.

• **103 700 d'euros** de fonctionnement de 2019 à 2022.



- Pour le sport, **1 296 194 €** d'investissements de 2019 à 2022.

Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



• Sur la période 2019-2022 : **4 367 489 €** investis.

Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



• **33** projets, sur **19** communes une intercommunalité et un syndicat mixte pour **1 278 218 €** sur la période



2019-2022.

Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



• **74 220 500 d'euros** par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la communauté de communes Desvres-Samer, le centre d'incendie et de secours de Desvres.

¹ Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022

² Année 2022/2023

³ Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département solidarité du Boulonnais
- Maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de Desvres-Samer

Fiche opération n°1.1

Valorisation de l'équipement Maison du Cheval par une extension permettant la création d'un relié équestre et la création de boxes

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Desvres-Samer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **Communauté de communes de Desvres-Samer** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : entreprise GOUDALLE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ferme de la Suze - Avenue Henry Mory à Samer

Contexte :

La Maison du Cheval Boulonnais (MDCB) est un équipement structurant sur le territoire boulonnais dédié à toute une filière équine et au patrimoine local que représente le cheval de trait boulonnais. Son rayonnement est supra-communautaire puisqu'il a vocation à s'étendre au-delà du périmètre de la Communauté de Communes Desvres-Samer (CCDS), vers le littoral, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, par l'interconnexion de sentiers émanant de la CCDS vers ceux de l'agglomération boulonnaise.

La MDCB a fait l'objet d'un contrat entre la CCDS et le Département en 2014. Entre 2017 et 2020, la CCDS a entrepris des travaux de rénovation et d'embellissement de la ferme de la Suze, le long de la RD 901.

Objectifs :

- Développer une filière économique autour du monde équin,
- Former des poulains boulonnais,
- Faire émerger de nouvelles offres « produits finis » (poulains formés),
- Commercialisation des chevaux,
- Promotion du travail du cheval,
- Créer une activité touristique liée aux chevaux (randonnée, balade en calèche),
- Accueil de formations, de concours et compétitions,
- Etre un acteur en faveur de l'économie sociale et solidaire par le soutien aux associations d'insertion professionnelle.

La synergie de ces objectifs concourt à faire de cet équipement, fort de son identité et de son ancrage territorial un facteur d'attractivité.



Descriptif détaillé :

La CCDS a développé une offre de services complète à la MDCB, une vétérinaire et une bourrelière (une artisanne qui fabrique les bâts et les harnais des chevaux) sont installées pour l'accueil et le soin des chevaux. Tout est conçu pour le bien-être des chevaux de traits et leurs cavaliers.

D'un point de vue touristique, la CCDS a installé un accueil de l'Office du Tourisme ainsi qu'un restaurant le Chasse-Marée, tenu par une équipe en insertion professionnelle, supervisée par l'Atelier Cré'Actif. La CCDS a également privilégié les circuits très-courts en permettant la création d'activités de maraîchage sur les emprises de la Maison du Cheval afin de fournir le restaurant en produits locaux.

Aujourd'hui la MDCB poursuit son développement pour la filière équine avec la réalisation d'une extension pour l'accueil d'un reliai équestre et l'aménagement de 30 boxes supplémentaires. Avec ce projet, la CCDS souhaite impulser une nouvelle dynamique et répondre aux besoins des professionnels et des touristes par des espaces dédiés. Cette nouvelle offre permettra notamment de s'adresser à des cibles de groupes de cavaliers qui pourront être accueillis dans une infrastructure adaptée. Il y a actuellement une pénurie de lieux d'accueils pour ces voyageurs itinérants qui viennent parfois de loin.

De plus, par l'interconnexion des infrastructures environnantes, chemins de randonnée en premier lieu, la Maison du cheval sera confortée dans son positionnement d'équipement à vocation touristique.

La MDCB accueillera à terme d'autres métiers en son sein, avec l'arrivée de déboureur, de palefreniers, d'un maréchal-ferrant, d'un cavalier soigneur, etc...

Le souhait de la CCDS est de s'adosser une offre de formation et de développer ainsi les métiers qu'offre la filière équine.

La MDCB pourra également faire bénéficier de son cadre d'exception pour l'organisation de séminaires, l'accueil de groupes et des manifestations diverses.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat (partenaire financier pour la DETR),
- Région (partenaire financier),
- Département, MDADT du Boulonnais,
- Agence d'Urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale,
- Syndicat Hippique Boulonnais,
- Cré'Actif,
- Office du Tourisme,

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Ingénierie 62,
- MDADT du Boulonnais,
- ADRT 62.

Modalités de fonctionnement :

La CCDS joue un rôle d'interface entre les différents utilisateurs présents sur le site (Vétérinaire, Syndicat Hippique Boulonnais, association d'insertion, Bourrelier, etc.). Une coordinatrice est présente sur site. Elle joue un rôle d'accompagnement des différentes activités du projet : encadrement, enseignement, etc.

La réussite de cet équipement passe par la mise en place et le maintien d'une synergie commune. Il s'agit de faire appel à des personnes qualifiées dans l'apprentissage des poulains et de façon générale dans l'encadrement du projet.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence
Ambition 13	Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent

Axe du contrat concerné :

Une préservation des patrimoines culturel et naturel, une attractivité touristique à affirmer

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	1 ^{er} sem 2023	
Début des travaux	1 ^{er} sem 2023	
Fin des travaux	12/2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Installation de chantier	37 440,00 €	Département / FIT	300 000,00 €
Etudes	135 553,50 €	Département / Equipement Tourisme	100 000,00 €
Constructions - Charpente	135 552,00 €	Région	168 000,00 €
Aménagement d'infrastructure	181 953,20 €	Etat - DETR	200 041,00 €
Installations techniques, matériels et outillage industriels	206 242,50 € 125 178,94 €		
Autres immobilisations corporelles (PV – Aire de récupération des EP)	163 990,00 €	Reste à charge MO	217 869,14 €
TOTAL	985 910,14 €	TOTAL	985 910,14 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de Desvres-Samer

Fiche opération n°1.2

Création d'un schéma de mobilités partagées avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **Communauté de communes de Desvres-Samer** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études Immergis

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet :

Schéma de mobilités partagées depuis la Maison du Cheval vers le littoral et les massifs forestiers du pays boulonnais.

Les sentiers parcourent les communes de Samer, Questrecques, Carly et le lieu-dit Le Hourquet. Ces sentiers seront reliés aux sentiers situés sur la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), en passant par les communes d'Hesdigneul et de Baincthun.

Contexte :

Comment lier un équipement d'envergure tel que la Maison du Cheval Boulonnais (MDCB) à Samer et le littoral de la Côte d'Opale, générateur d'attractivités touristiques ? C'est la question que la CCDS s'est posée en partenariat avec la CAB. La création de nouveaux sentiers pour la mise en pratique des modes doux sont une réponse évidente pour le développement notamment de la filière équine (avec la création de chemins dédiés à l'attelage).

La CCDS s'est investie autour de thématiques variées relevant du tourisme, du développement durable, de l'insertion, de la mobilité douce mais également du patrimoine local avec la réalisation de la « Maison du Cheval Boulonnais » à Samer. Cet équipement promeut le savoir-faire autour du cheval boulonnais et de nombreux usagers s'y rassemblent.

Pour développer davantage l'activité autour de ce site, dont le Département a soutenu la création lors de la 1^{ère} contractualisation en 2014, la CCDS sollicite l'aide du Département pour créer de nouvelles liaisons vers la Côte d'Opale et une boucle d'attelage. La volonté de la CCDS est de promouvoir le tourisme vert et la pratique de la randonnée à travers son territoire. Les élus souhaitent proposer des itinéraires qui lieront le littoral et l'arrière-littoral à partir de la MDCB.

Il est nécessaire pour la viabilité de la MDCB d'apporter de la lisibilité et d'améliorer les accès autour de celle-ci. Pour ce faire, la CCDS souhaite développer les interconnexions entre ses sentiers de randonnées et ceux de la CAB.



L'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO) a été en charge de décrire les orientations de ce projet d'interconnexions des sentiers toutes randonnées (pédestres, équestres et VTT) et d'écrire le cahier des charges pour réaliser l'étude préalable à la création du schéma de mobilités partagées.

Le bureau d'études Immergis a été retenu et a d'ores et déjà rendu un travail de repérage des ouvertures de sentiers et estimer les coûts prévisionnels.

La CCDS souhaite étendre les activités d'attelage, des aménagements nécessaires sur ces sentiers seront à prévoir. De plus l'EPCI n'est pas propriétaire de l'ensemble du foncier (une largeur de 3 mètres des sentiers est nécessaire pour l'attelage).

La CCDS sollicite le Département pour la phase 1 qui sera engagée en 2023. La phase 2 sera engagée en 2024 et la phase 3 est prévue en 2025.

Objectifs :

- Ambition de valoriser le tourisme vert et les sentiers de randonnées existants sur le territoire de la CCDS,
- Volonté de créer des sentiers de randonnées en lien avec le littoral, la MDCB et le territoire de la CCDS,
- Développer le schéma petites randonnées de la CAB,
- Démarche rurale de la CAB en cours de développement,
- Mise en lien des sentiers existants, des sites d'accueil et de tourisme vert sur le territoire,
- Zoom équestre : lisibilité et accessibilité des sentiers équestres, notamment pour le passage des attelages, autour de la MDCB et des centres équestres de la CAB et de la CCDS,
- A créer : des liaisons vers le Pays de Saint-Omer.

Descriptif détaillé :

Le bureau d'études Immergis a proposé :

- Phase n°1 : connexion Maison du Cheval Boulonnais – Forêt domaniale de Boulogne-sur-Mer : au départ de la « Maison du Cheval » à Samer, création d'un parcours traversant la commune de Questrecques pour rejoindre l'entrée de la forêt domaniale de Boulogne. Cet itinéraire répond à l'objectif de créer un cheminement multimodal provenant de la MDCB aux randonnées et équipements (existants et en projet) de la CAB. Le parcours est estimé à 286 210 € HT.
- Phase n°2 : ce sentier représente l'extension du tronçon de la phase 1. Ce sentier permettra de former une boucle destinée à l'attelage. Cette boucle traversera le lieu-dit du Hourquet. Cette boucle répond à l'objectif de l'étude de réaliser une boucle d'attelage autour de la MDCB. Le parcours est estimé à 276 264 € HT.
- Phase n°3 : connexion Maison du Cheval Boulonnais – Forêt domaniale d'Hardelot : au départ de la Maison du Cheval, le sentier rejoint la commune de Carly. Cet itinéraire a pour objectif de relier la MDCB aux circuits de randonnées et des équipements de la CAB. Le parcours est estimé à 288 481 € HT.

Partenaires associés à l'opération :

- Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- Boulogne Développement Côte d'Opale,
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

La CCDS a dans un premier temps pris l'initiative de faire appel à l'agence d'urbanisme BDCO afin de dessiner les contours de la mission qui a été attribuée à Immergis.

La CCDS a également convié autour de ces échanges le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale afin de s'appuyer sur son expertise pour la gestion de ces espaces et des espèces qui cohabiteront avec les pratiques.

Le Département est convié à chacune de ces réunions.



Modalités de fonctionnement :

Le projet constitue la création ou le renforcement des aménagements existants pour l'accès aux chemins de randonnées autour ou à partir de la « Maison du Cheval » à Samer. Les types de randonnées sont les suivantes :

- Pédestres,
- Équestres avec activités d'attelages pour les chevaux de traits boulonnais,
- VTT.

Études réalisées :

En cours par le bureau d'études Immergis : étude préalable à la création du schéma de mobilités partagées depuis la « Maison du Cheval » vers le Littoral et les massifs forestiers du Pays boulonnais.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilités
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous les âges de la vie
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axes) du contrat concerné(s) :

Une mobilité douce, active, inclusive et solidaire

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2023	La phase 1 sera engagée pour l'année 2023 par l'acquisition du foncier nécessaire à l'ouverture des sentiers.
Début des travaux	Septembre – Octobre 2023	
Fin des travaux	12/2025	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
<i>Travaux (phase 1) :</i>		Département / FIT	100 000,00 €
Clôture simple	20 091,00 €	DETR (sollicitée)	57 242,00 €
Double clôture	5 741,00 €		
Stabilisé renforcé	253 386,00 €		
Foncier	6 992,00 €		
		Reste à charge MO	128 968,00 €
TOTAL	286 210,00 €	TOTAL	286 210,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



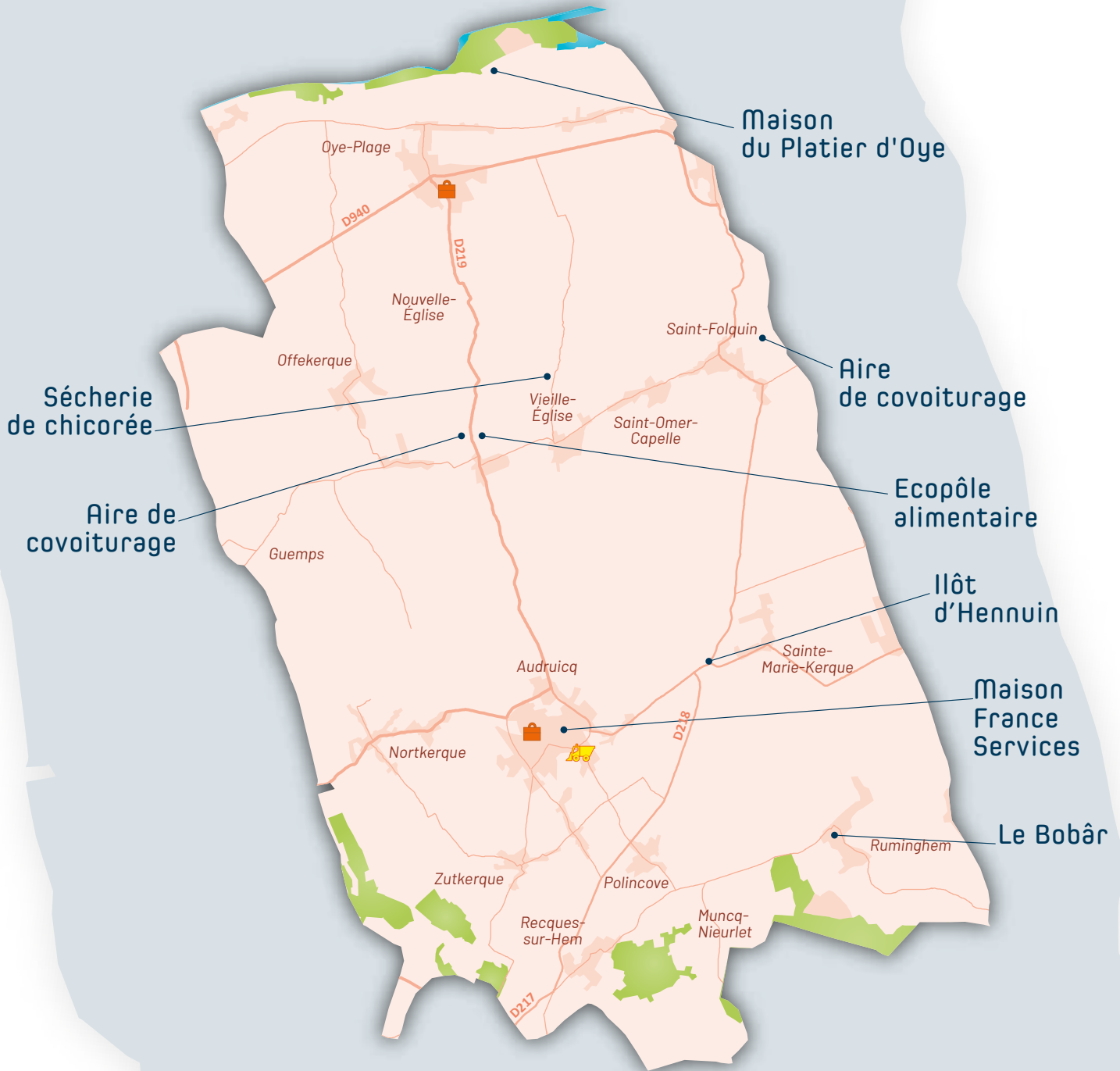
Photos Yannick Cadant


Photo Jérôme Poullet


Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



Le territoire de la Région d'Audruicq



 Centre d'Exploitation Routier

 Collèges publics



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Réuni en séance plénière le 13 avril 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA) a approuvé le projet de mandat 2020-26 de l'Institution pour son territoire. D'emblée, la déclinaison de cette feuille de route communautaire, adoptée à l'unanimité, a toujours été pensée comme un exercice collectif pour un développement ambitieux et harmonieux de notre territoire en commun !

Ce n'est, en effet, pas de l'exercice solitaire de compétences que naît l'efficacité collective de l'action publique attendue par notre population, qui distingue par ailleurs mal le « qui fait quoi ? » de notre mille-feuille administratif, mais de la complémentarité et de la mutualisation de nos politiques intercommunales et départementales. Cette approche de développement territorial est à la base de notre contractualisation qui fait se rencontrer nos ambitions politiques et s'appuie sur un historique de partenariat déjà riche !

Les orientations qui inspirent ce contrat de territoire 2023-2026 prolongent les travaux autour de la Maison du Platier d'Oye, suscitent des ambitions fortes en matière de solidarités humaines et de santé, confirment le renouvellement de nos chantiers autour de l'alimentation durable et de circuits courts, ou encore esquissent des actions à venir sur les enjeux de mobilité, pour une dynamique de développement territorial partagée chère au Département et à la Communauté de communes.



Nicole CHEVALIER
Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- La rénovation de la piscine intercommunale à Audruicq,
- La création de deux aires de covoiturage à proximité de l'échangeur 50 de l'A16 à Nouvelle-Eglise et à proximité de l'échangeur 51 de l'A16 à Saint-Folquin,
- La création d'un pôle d'activités maraîchères, l'Ecopôle alimentaire à Vieille-Eglise,
- La réhabilitation de la maison dans la Dune à Oye-Plage,
- La construction de la Maison de services aux publics à Audruicq.

zoom sur une opération contractualisée



L'Ecopôle alimentaire

Dès 2009, la Communauté de Communes de la région d'Audruicq s'est emparée de la question alimentaire en mettant cette réflexion au cœur de son projet de développement du territoire.

En 2010, l'intercommunalité saisit l'opportunité d'acquérir un ancien corps de ferme et 13 ha de surface agricole utile pour créer l'Ecopôle alimentaire.

Situé sur la commune de Vieille-Église, à proximité immédiate de l'A16, le projet comprenait avant tout la réhabilitation du site qui s'étend sur 15 ha (corps de ferme et terres agricoles). Des chantiers d'insertion (Ateliers De La Citoyenneté / Concept Insertion) sont intervenus pour effectuer une partie des travaux.

Ce projet reçoit rapidement le soutien des collectivités et notamment du Département, qui, à travers le Contrat Territorial de Développement Durable signé le 15 mai 2012 avec la Communauté de Communes de la région d'Audruicq et son avenant signé le 18 juin 2014, accompagne sa réalisation.

L'accompagnement financier du Département relève d'un volet investissement pour la réhabilitation du site (366 563 €) et d'un volet fonctionnement pour l'animation et la structuration locale de la filière Agriculture Biologique (23 000 € sur la période 2014/2015).

Deux associations, Terre d'Opale et Les Anges Gardins, partenaires historiques du projet, développent plusieurs projets : une activité d'insertion professionnelle par la production alimentaire en agriculture biologique, des systèmes de commercialisation complémentaires (distributeur automatique de légumes, paniers bio solidaires, épicerie sociale), un laboratoire de transformation de légumes ouvert aux producteurs du secteur et une table de cocagne.

Plus récemment, d'autres acteurs sont présents sur le site. Le CIAS de la région d'Audruicq qui a ouvert avec, entre autres, le soutien du Département, une épicerie solidaire en 2022. Au sein de la Grange, l'association Les Crapons participe, avec la CCRA, à l'animation de cet espace culturel.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

Les enjeux pour la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq :

Le projet de mandat 2020-2026 de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq (CCRA) s'est appuyé sur les enjeux de développement partagés avec les partenaires (au travers du PADD, du PCAET, etc.). Priorisant ses ambitions autour d'axes largement partagés que sont la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique, cette feuille de route fixe le cap de l'action politique communautaire autour de 5 grandes orientations :

• **L'orientation 1 « un territoire qui doit faire face aux enjeux contemporains et futurs de la maîtrise de l'eau »** identifie notamment la préservation de la qualité de l'eau comme un enjeu prioritaire autour du projet de station d'épuration sur le sud du territoire, ainsi que la préservation de la submersion marine dans le cadre d'une politique GeMAPI fortement sollicitée. Territoire construit depuis le 10^{ème} siècle autour de la poldérisation et la maîtrise de l'eau, le changement climatique interpelle plus qu'ailleurs son développement.

• **L'orientation 2 « un territoire qui cultive son histoire nourricière »** ambitionne de dynamiser son Projet alimentaire territorial au travers du projet d'épicerie solidaire itinérante développée en début de mandat avec le soutien départemental, et celui de la restauration collective locale, tout en engageant une démarche concertée avec les agriculteurs autour d'un projet agricole de territoire. Boucle alimentaire et manger-bouger sont aussi des maîtres mots de cette ambition.

• **L'orientation 3 « un territoire péri-urbain qui se réinvente dans un contexte de transition écologique »** propose d'accompagner - de corriger le développement territorial par des réflexions-actions en matière de mobilité, d'habitat, de logement et de performance énergétique à l'aune du Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en 2023. Un tel changement de paradigme nécessite d'être partagé et accompagné.

• **L'orientation 4 « un territoire qui se construit pour et par les solidarités entre ses habitants »** vise à conforter la dynamique solidaire communautaire autour des projets de Fabrique citoyenne et d'itinérance de sa Maison France services à conforter. L'accès à la santé est également au centre des préoccupations tandis que les politiques d'accompagnement de tous les âges de la vie se poursuivent toujours de manière aussi dynamique en Région d'Audruicq.

• **Enfin, l'orientation 5 « un territoire qui accompagne le développement équilibré d'une économie inventive et durable »** articule les projets d'équipements structurants du Parc d'activités de la porte d'Opale et de la Maison du Platier d'Oye, avec la poursuite de l'animation territoriale, notamment de digitalisation des activités commerciales. Au travers du label office de tourisme, ou encore celui de Parc d'activité vertueux, la Communauté de Communes ambitionne exemplarité et reconnaissance.



Photo Yannick Cadart

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



1. La fabrique citoyenne : bien vieillir et bien vivre ensemble

La Communauté de Communes de la région d'Audruicq, territoire péri-urbain dynamique sur le plan résidentiel, attire une population relativement jeune (forte représentation de la tranche d'âge intermédiaire) mais se retrouve, dans le même temps, confrontée à un vieillissement de sa population avec une augmentation de la part des plus de 60 ans ces dernières années.

Dans cet environnement multigénérationnel, le bien-vivre ensemble est un axe majeur de l'action communautaire et une priorité partagée par le Département du Pas-de-Calais à travers le pacte des solidarités humaines.

En effet, chef de file en matière d'action et de développement social, le Département met en place les conditions visant à renforcer les liens entre les habitants et à favoriser l'inclusion des personnes les plus isolées et les plus vulnérables. Ainsi, par le biais notamment de la conférence des financeurs, le Département entend poursuivre ses actions de prévention de la perte d'autonomie et ambitionne de faire de l'habitat inclusif un nouveau mode de vivre-ensemble sur le territoire.

Aussi, face aux difficultés et fragilités individuelles et collectives (précarisation, isolement, décrochage, relations familiales complexes) que traverse un certain nombre de ses habitants, aux

différents âges de la vie, la CCRA entend se saisir progressivement des enjeux du bien-vieillir et affirmer son rôle dans l'animation et la coordination d'une politique « familles / parentalité / bien-être des enfants » en lien avec le projet de Fabrique citoyenne, espace de vie sociale.

Pour construire des actions facilitant les échanges, les rencontres et les liens entre les générations, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est indispensable. Qu'il s'agisse de mobilité, de logement, de culture, de sport, d'éducation, d'emploi, ou encore de santé, il conviendra de renforcer les collaborations et les articulations entre les différents services de proximité (MDS, CIAS, centres sociaux, espaces de vie social...). Il s'agira aussi de développer la participation des citoyens à la vie locale, à travers des projets communs, comme par exemple dans le cadre d'actions pédagogiques avec les collègues ou d'événements culturels et sportifs en lien notamment avec les Jeux Olympiques de Paris 2024.

2. Soutien à la valorisation et à l'appropriation des ressources territoriales

Le territoire de la CCRA dispose de nombreuses richesses locales, de spécificités paysagères et patrimoniales illustrées entre autres par la réserve naturelle du platier d'Oye, les sécheries de chicorée, les cours d'eau de la Hem et du canal de Calais à Saint-Omer, la plaine des waterings, l'îlot nature d'Hennuin... Le renforcement de la valorisation de ces atouts sur lequel travaille activement le CPETI (Comité de Promotion Économique et Touristique Intercommunal) de la région d'Audruicq est une nécessité pour renforcer l'attractivité du territoire et sa notoriété, aussi bien à l'extérieur qu'auprès de ses habitants.

L'intercommunalité fait par ailleurs le constat de l'absence d'un lieu d'information touristique suffisamment identifié et reconnu qui permettrait de promouvoir les points d'intérêts et les activités de loisirs présentes sur le territoire.



Face à ces constats, les ambitions en matière de développement touristique passeront par la valorisation des éléments identitaires du territoire avec notamment la volonté d'affirmer la Maison du Platier d'Oye (anciennement Maison dans la Dune) en tant que porte d'entrée touristique sur l'ensemble du territoire communal, ou encore de s'appuyer sur la restauration et la valorisation du patrimoine pour que les habitants s'approprient leur histoire. Aussi, la création d'un office de tourisme intercommunal à part entière fait également partie des pistes de réflexions engagées afin d'apporter plus de visibilité au territoire.

Des actions d'animation, de communication, de sensibilisation visant une meilleure compréhension et appropriation du territoire, de ses paysages, de son patrimoine et de ses savoir-faire par la population résidente mais aussi touristique, seront ainsi développées. Au regard de ces différents objectifs, il s'agira également d'accroître le lien avec les deux collègues présents sur la CCRA, afin de développer des projets éducatifs autour de son patrimoine immatériel et naturel.

La réalisation de l'itinéraire de l'Eurovéloroute 5, actuellement en cours d'étude viendra renforcer cette valorisation touristique du territoire et les interconnexions locales permettront d'offrir à la population un maillage sécurisé pour la pratique du vélo.

3. Renforcer l'accessibilité des services au public (accès aux droits et à l'information), notamment en direction des plus fragiles

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département s'engage à renforcer le maillage de l'offre de services publics de proximité pour répondre aux besoins des habitants. Outre la territorialisation de son administration à l'œuvre depuis de nombreuses années avec notamment les Maisons du Département, le déploiement de permanences sociales, de consultations PMI et plus récemment de médecins salariés à Oye-Plage et à Audruicq, le Département souhaite compléter l'offre de services au plus près de la population et renforcer l'action de terrain, notamment en milieu rural. Inaugurée en 2019, la maison des services aux publics de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq, labellisée Maison France Services, est venue consolider ce maillage territorial et enrichir le bouquet de services, notamment avec la mise en place d'un conseiller numérique.

Pour autant, l'accès à l'information des publics les plus fragiles et l'accès aux droits et aux soins de santé pour tous restent des enjeux majeurs pour la CCRA et sont des engagements forts du Département qui supposent de maintenir la qualité de l'offre et de l'accueil de proximité, et de proposer des solutions innovantes dans l'information, la sensibilisation et l'orientation du public.

Pour ce faire, le Département entend poursuivre le renforcement de la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) en cohérence avec le SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics) et créer les conditions d'un meilleur accès aux droits en allant au-devant des personnes les plus vulnérables, à travers notamment son intervention à domicile, mais aussi en se saisissant du numérique qui peut venir simplifier l'accès aux droits sociaux et aux services.

Aussi, en résonance avec cette volonté « d'aller vers », la CCRA vient d'amorcer l'itinérance des services avec des permanences en mairie pour aller au plus près des publics ne pouvant pas se déplacer. Cette approche qui permet de répondre aux besoins spécifiques des populations les plus isolées et les plus vulnérables est d'autant plus pertinente dans un territoire rural comme la CCRA qui compte près de 10 % de personnes non motorisées.

Par ailleurs, la structuration, au sein de la Maison France Services, d'espaces dédiés à la jeunesse et à la promotion de la santé vient renforcer la qualité d'accueil et d'accompagnement du public.

Enfin, des réflexions sur l'enjeu de l'illectronisme sont également en cours et pourraient être partagées avec les médiathèques pour développer l'accès à l'information et permettre un accès plus équitable aux outils numériques.

4. Transition écologique, adaptation vers plus de sobriété

Territoire rural, agricole et de polder, les enjeux liés à la transition écologique sont nombreux sur le territoire.

Fort de son ancrage territorial, l'agriculture et l'alimentation sont au cœur du projet de territoire de l'intercommunalité. En prenant appui sur l'Ecopôle alimentaire et son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CCRA entend poursuivre ses actions en faveur de l'alimentation durable et la valorisation des productions locales, avec notamment la mise en œuvre d'une boucle alimentaire « cultiver, cuisiner, consommer ».

L'enjeu environnemental à travers la déclinaison du PCAET passe aussi par le déploiement d'une stratégie de mobilité, que l'intercommunalité souhaite notamment axer sur le covoiturage et les mobilités actives.

Territoire rural aux portes de trois agglomérations pourvoyeuses d'emploi (Calais, Dunkerque, Saint-Omer), la CCRA constate une dépendance évidente de ses habitants à l'usage de la voiture thermique notamment pour les déplacements domicile-travail puisque trois quarts des actifs travaillent à l'extérieur de l'intercommunalité. En outre, le maillage territorial de la CCRA ne permet pas le déploiement des transports en commun.

Ainsi, en réponse aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre et de l'autosolisme, il convient de poursuivre l'action territoriale en faveur du covoiturage et d'encourager sa pratique pour les déplacements extérieurs, au regard notamment de la forte fréquentation des deux aires déjà existantes sur le territoire (Saint-Folquin et Nouvelle-Eglise).

En ce qui concerne les déplacements internes à la CCRA, une politique dynamique de déploiement des pistes cyclables s'est mise en place depuis plusieurs années. Le développement des mobilités douces et l'acculturation des habitants à ces pratiques demeurent un axe essentiel de la politique mobilité de la CCRA. Par ailleurs, la conduite du changement des pratiques en termes de mobilité nécessite également un travail de renforcement de l'information sur les solutions de déplacements existantes.

En lien étroit avec les mobilités, le sujet de la diminution du recours aux énergies fossiles (gaz, pétrole) reste prégnant. La rénovation énergétique des bâtiments et le déploiement de systèmes de chauffage plus vertueux dans les bâtiments publics de l'intercommunalité sont des réponses qui vont être apportées, en témoignent les aménagements qui vont être réalisés pour la piscine intercommunale d'Audruicq.

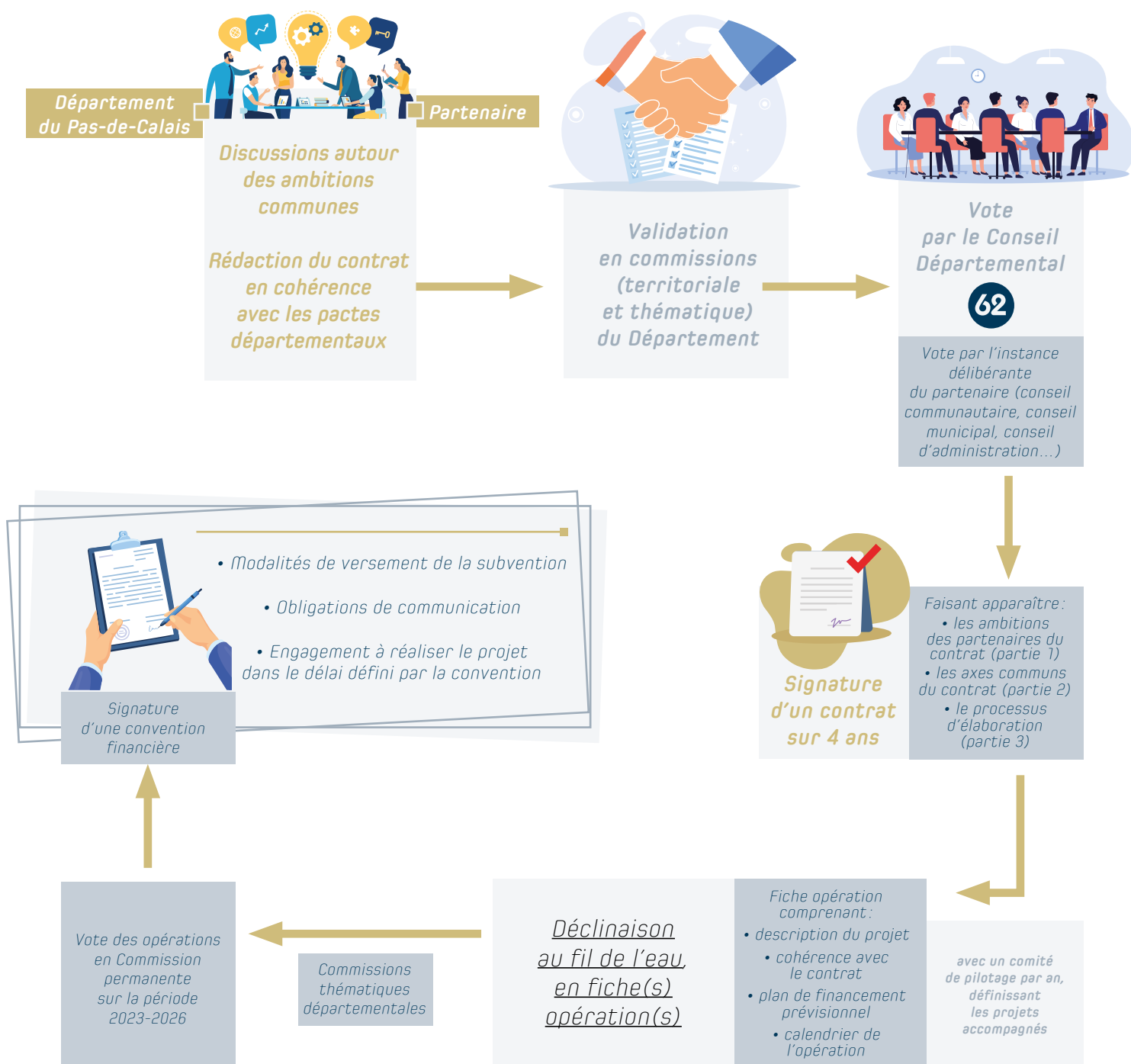


Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise dé-

partementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de la région d'Audruicq en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion. Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;
- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handi-

cap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepléter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq a permis d'établir quatre axes de travail partagés :

- La fabrique citoyenne : bien vieillir et bien vivre ensemble,
- Soutien à la valorisation et à l'appropriation des ressources territoriales,
- Renforcer l'accessibilité des services aux publics (accès aux droits et à l'information), notamment en direction des plus fragiles,
- Transition écologique, adaptation vers plus de sobriété.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq,
la Présidente,*

Jean-Claude LEROY

Nicole CHEVALIER

■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*



*Poursuite de l'aménagement des itinéraires EV4 et EV5 sur le territoire de la CCRA
(2,6M€ d'investissement depuis 2019).*

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

386 bénéficiaires
soit **1 833 886 €**



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

89 bénéficiaires
soit **585 353 €**



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

415 foyers allocataires
soit **3 093 372 €**



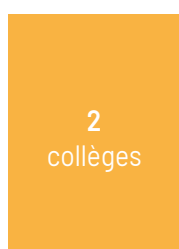
Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

22 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



211 428 €¹ de frais
de fonctionnement
par an



Pour **1 019 élèves²**,
dont **75 %** sont demi-pensionnaires
soit **127 584 repas** servis par an



175 792 € d'investissements
programmés sur la période
2020-2023

• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- **19 165 d'euros** d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour le fonctionnement de la saison culturelle intercommunale.
- **231 246 d'euros** de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour le développement d'outils numériques à la médiathèque d'Audruicq.



Pour le sport,

- **1 639 508 €** d'investissements de 2019 à 2022.

Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- **12** projets, sur **10** communes et une association, pour **609 301 €** sur la période **2019-2022**.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : **4 424 753 €** investis.

Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de communauté de communes de la région d'Audruicq, le centre d'incendie et de secours d'Audruicq.

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département aménagement et développement territorial du Calais
- Maison du Département Solidarité du Calais
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services
- Pôle développement local et social
- Pôle ingénierie technique et équipements
- Pôle urbanisme et aménagement

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de la région d'Audruicq

Fiche opération n°1.1

Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye (Oye-Plage)

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **EPCI** : Pôle développement local et social

Maîtrise d'œuvre : Prestataire privé spécialisé dans la conception des médias et architecte vacataire CCRA pour les travaux.

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 1005 route des Dunes à Oye-Plage

Contexte :

Le Département a financé dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale (FIT) 2019-2021 la réhabilitation de la Maison dans la Dune devenue Maison du Platier d'Oye. La dernière phase du projet consiste désormais à développer l'animation du lieu via la création d'un parcours d'interprétation dans le cadre de la valorisation de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye, entretenue et animée par Eden 62. Cet espace permettra également de sensibiliser les jeunes publics aux enjeux environnementaux et de les sensibiliser à la protection de la biodiversité.

Objectifs :

- Faire de la Maison dans la Dune une porte d'entrée touristique de la CCRA,
- Valoriser la ressource territoriale que constitue la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye,
- Sensibiliser les visiteurs mais aussi les jeunes publics (liens à développer notamment avec les collèges) aux enjeux environnementaux et plus particulièrement de préservation de la biodiversité.

Descriptif détaillé :

- Création de l'espace d'interprétation : au rez-de-chaussée une salle d'environ 60 m² est destinée à accueillir une exposition permanente pour présenter d'une part la réserve naturelle, sa faune et sa flore, et d'autre part, pour situer le Platier d'Oye dans un territoire plus large, celui du polder du Delta de l'Aa,
- Équipement mobilier : il s'agit de doter cet équipement d'un mobilier pour équiper la salle d'activité pédagogique à l'étage de la Maison (50m²),
- Requalification des espaces extérieurs : le programme de travaux vise à traiter l'esplanade située entre le préau d'accueil et le bâtiment principal, la terrasse d'accueil de la façade sud (entrée principale) et les cheminements et espaces verts jusqu'au préau d'activités.



Partenaires associés à l'opération :

- EDEN 62,
- Guides nature Platier d'Oye,
- Comité de Promotion Économique et Touristique Intercommunal (CPETI) de la région d'Audruicq.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre : Association des services d'Eden 62 dans la définition des contenus d'interprétation, du Parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale, de l'Institution Intercommunale des Wateringues (PAPI).

Modalités de fonctionnement :

L'occupation de la salle d'activité sera partagée entre les partenaires du projet : CCRA, Eden 62, Guides Nature. La CCRA portera les charges d'entretien et de fonctionnement.

Études réalisées : Programme de travaux par l'architecte vacataire. Sur la base de données collectées en régie, appui d'un prestataire spécialisé pour la scénographie.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité).
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages.

Axes) du contrat concerné(s) :

Soutien à la valorisation et à l'appropriation des ressources territoriales

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2023	Autorisation d'exécution préalable des travaux sollicitée auprès du Département. Lancement de l'étude de conception du parcours d'interprétation
Début des travaux	04-05/2023	Travaux d'aménagements extérieurs
Fin des travaux	09/2023	Réalisation des supports d'interprétation

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Conception du parcours et contenus scénographiques	20 000,00 €	Département / FIT	60 000,00 €
Acquisition et réalisation des outils scénographiques	30 000,00 €		
Aménagements extérieurs	60 000,00 €		
Mobilier	10 000,00 €	Reste à charge MO	60 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €	TOTAL	120 000,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Pas de recul pour calibrer les dépenses de fonctionnement (chauffage, électricité...) – subvention accordée par la CCRA au CPETI pour l'occupation du lieu : 35 000 € en 2023.



Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux (gratuité d'accès à cet équipement public)
- Tarif adapté aux publics cibles du Département (gratuité d'accès à cet équipement public)
- Insertion professionnelle (chantier d'insertion grandement mobilisé)



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de la région d'Audruicq

Fiche opération n°1.2

Projet d'extension de la Maison France Services (MFS) d'Audruicq

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis, maison du Département solidarité du Calaisis
- **EPCI** : service bâtiment, technique et logistique en lien avec pôle développement local et social

Maîtrise d'œuvre : Christine Bernard, Architecte vacataire de la CCRA

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 66 Place du général de Gaulle à Audruicq

Contexte :

La Maison France Services (MFS) de la CCRA connaît un succès certain depuis son ouverture il y a deux ans. Près de 26 organismes viennent y faire des permanences régulières et un système d'itinérance a été développé afin d'apporter ces services aussi auprès des communes les plus rurales du territoire.

Au regard de son développement, les locaux de la Maison des Services et la configuration de ses salles de permanence ne sont aujourd'hui plus optimaux. L'orientation des publics n'est pas satisfaisante au vu du mélange des lieux d'accueil du public avec les espaces purement administratifs. Ainsi, la CCRA souhaite profiter du déménagement du centre des finances publiques (bâtiment imbriqué dans l'ensemble immobilier de la maison des services) pour aménager un nouvel espace dédié à l'accueil du public.

Objectifs :

- Donner à la Maison France Services (MFS) une meilleure visibilité et éviter une confusion entre espaces d'accueil et espaces purement administratifs,
- Créer un espace orienté « jeunesse » avec une visualisation en façade qui interpelle ce public qui peut être réticent actuellement à franchir la porte de la MSAP,
- Créer un espace à part entière de promotion de la santé, qui permettra un accueil plus approprié (confidentiel) des usagers.

Descriptif détaillé :

- Désamiantage / démolition / gros œuvre / carrelages,
- Menuiseries extérieures,
- Doublage / cloisons / menuiseries intérieures / plafonds,
- Électricité,
- Chauffage / ventilation / plomberie sanitaire,
- Peintures / sols souples,
- Intervention d'un bureau de contrôle et coordinateur sécurité.



Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais (notamment service PMI, médecins salariés du Département),
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- État,
- Ensemble des utilisateurs de ces espaces dédiés : mission locale, PLIE,
- Autres partenaires de la Maison France Services, bénéficiaires en second ordre des espaces libérés dans les permanences actuelles.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Conseil départemental pour l'Espace Santé,
- Technique : Assistance à maîtrise d'ouvrage, diagnostiqueur amiante et plomb, bureau de contrôle, coordinateur sécurité.

Modalités de fonctionnement :

La CCRA pilotera ces espaces en lien avec les utilisateurs et en portera les charges d'entretien et de fonctionnement.

L'espace « jeunesse » comprendrait :

- Le point information jeunesse (et le bureau de son animatrice),
- Le bureau de la Mission Locale,
- Le PLIE (pour raccrocher la thématique emploi à cet espace).

L'espace santé sera utilisé par la PMI ainsi que par les médecins salariés du Département qui seront présents 2 fois par semaine le temps d'une expérimentation prévue pour 3 ans (démarrage été 2022). Des interventions de sensibilisation sur la thématique « santé » pourraient également être amenées à se développer dans le cadre du contrat local de santé.

Etudes réalisées :

Recherche d'amiante avant travaux : réalisé par ACS.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population.

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie.
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie.

Axes) du contrat concerné(s) :

Renforcer l'accessibilité des services aux publics (accès aux droits et à l'information) notamment en direction des plus fragiles.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2023	
Début des travaux	03/2023	Autorisation d'exécution préalable des travaux sollicitée auprès du Département
Fin des travaux	09/2023	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	210 200,00 €	Département / FIT	63 060,00 €
		Etat (DETR)	52 550,00 €
		Région	52 550,00 €
		Reste à charge MO	42 040,00 €
TOTAL	210 200,00 €	TOTAL	210 200,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

+/- 1 500€ / an hors entretien

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Information/accompagnement jeunesse
- Santé



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de la région d'Audruicq

Fiche opération n°1.3

Aménagement de la Grange, équipement culturel communautaire

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis, direction des affaires culturelles
- **EPCI** : Pôle développement local et social

Maîtrise d'œuvre : Christine BERNARD, architecte vacataire CCRA

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 800 rue du Pont d'Oye à Vieille-Eglise

Contexte :

Le bâtiment de la Grange fait partie intégrante du site de l'Écopôle alimentaire de Vieille-Église, il a été restauré dans le cadre de la rénovation globale de cet ancien corps de ferme en 2015/2016.

Objectifs :

- Enrichir les activités culturelles proposées sur le territoire CCRA,
- Diversifier les publics accueillis sur le site de l'Écopôle,
- Consolider le rayonnement de cet équipement dans les communes environnantes,
- Développer une dimension sociale dans la politique culturelle de l'intercommunalité.

Descriptif détaillé :

- Construction d'un mur pare-feu : matériaux,
- Réalisation des travaux par un chantier d'insertion,
- Intervention d'un bureau de contrôle,
- Equipement son et lumière permanent.

Partenaires associés à l'opération :

- Concept Insertion (pour les travaux),
- Association « Les Crapons » (pour l'occupation du site).

Modalités de fonctionnement :

Une convention de partenariat pluriannuelle (2022-2024) entre la CCRA et l'association « Les Crapons » pour l'occupation du site et l'organisation d'une programmation régulière a été délibérée le 28 avril 2022. Cette association est animée par un collectif d'habitants et s'appuie sur un artiste intermittent pour mettre en œuvre une programmation. L'association est déjà soutenue par le Département dans le cadre du budget citoyen. 17 rendez-vous se sont tenus entre mai et octobre 2022 rassemblant environ 680 spectateurs : spectacles de musique, résidences d'artistes, soirées lecture, ateliers théâtres, bals populaires...



La « Grange » est aussi mise à profit pour d'autres événements culturels portés par la CCRA et le CIAS (collaboration avec un plasticien, théâtre en famille...).

Etudes réalisées : programme de travaux réalisés par l'architecte vacataire de la CCRA.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité.

Axes) du contrat concerné(s) :

Soutien à la valorisation et à l'appropriation des ressources territoriales

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2023	Autorisation d'exécution préalable des travaux sollicitée auprès du Département.
Début des travaux	04/2023	Acquisition des équipements son et lumière
Fin des travaux	09/2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Equipement son et lumière	16 500,00 €	Département / FIT	13 000,00 €
Matériaux	8 500,00 €	Reste à charge MO	13 000,00 €
Bureau de contrôle	1000,00 €		
TOTAL	26 000,00 €	TOTAL	26 000,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

A ce jour, le poste électricité n'est pas identifié.
 Subvention de fonctionnement accordée par la CCRA aux Crapons : 13 000 € en 2023.
 Budget de fonctionnement global : Les Crapons.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle (chantier d'insertion)
- Définition d'un projet de fonctionnement en cohérence avec l'offre culturelle du territoire
- Accueil et implication des publics prioritaires du Département



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Société Nationale de Sauvetage en Mer



Photo D. R.

Photos Yannick Cadet

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

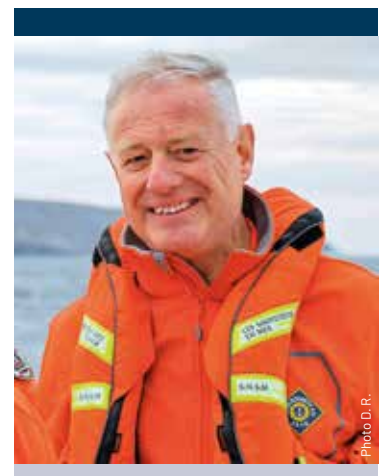
Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Le contrat constitue la concrétisation du partenariat fructueux entre le Département et la SNSM au service des usagers de la mer : habitants des côtes, touristes, plaisanciers, professionnels... Il contribue ainsi directement à la sauvegarde de la vie humaine de la plage au large, mais il a également une véritable dimension sociale en favorisant l'engagement bénévole mais également l'intégration et l'insertion professionnelle des jeunes au travers de la formation qu'ils reçoivent dans le cadre de leur engagement associatif.

Emmanuel de Oliveira
Président de la Société Nationale de Sauvetage en Mer



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les missions de la SNSM sur le territoire

Créée en 1967 sous statuts associatifs, la Société Nationale de Sauvetage en Mer a été reconnue d'utilité publique en 1970, et s'est vue attribuer en 2017, par le premier Ministre, le label Grande cause nationale au sauvetage en mer.

Elle est un acteur essentiel dans le dispositif national de sauvetage maritime, organisant la solidarité des secours face aux accidents maritimes en mobilisant localement des bénévoles qui œuvrent à la sécurité de tous les usagers de la mer.

Elle assure quatre principales missions :

- Le sauvetage en mer, effectué par 9 000 bénévoles répartis dans 214 stations, sur alerte des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) ;
- Le sauvetage littoral, assurant la formation, la qualification et le suivi des nageurs sauveteurs qui surveillent les plages l'été sous la responsabilité des maires ;
- La sécurité civile, dans le cadre de manifestations publiques nautiques ou terrestres ;
- La prévention et la sensibilisation du grand public à la sécurité.

À l'échelle du littoral du Pas-de-Calais, la SNSM compte trois stations (Boulogne-sur-Mer, Calais, Berck-sur-Mer), 5 postes de secours (Oye-Plage, Wissant-Escalles, Wimereux, Boulogne-sur-Mer et Equihen-Plage) et un centre de formation

et d'intervention, l'ensemble étant géré par 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués.

Les trois stations sont placées le long du détroit du Pas de Calais qui connaît un trafic maritime d'une intensité parmi les plus importantes au monde (400 navires commerciaux par jour, soit un quart du trafic mondial), des échanges trans-manche, ainsi que des activités de pêche et de plaisance qui en fait une des zones de navigation à risque. Ces dernières années, les sauvetages se sont accrus en lien avec les tentatives de traversée de la Manche par des migrants souhaitant rejoindre l'Angleterre. Pour les stations du Pas-de-Calais, au cours des deux dernières années, cela représente 120 interventions qui ont sauvé 1 945 personnes. 96 autres sorties de sauvetage ont également été réalisées sur cette période.

Une cinquantaine de nageurs-sauveteurs ont été déployés dans les cinq postes de secours pour surveiller les plages de cinq communes et une quarantaine d'entre eux ont participé bénévolement à des opérations de sécurité civile.

La SNSM est donc particulièrement active et présente dans le Pas-de-Calais. Elle contribue donc directement à la sécurité maritime le long des côtes, et notamment celles de tous les usagers de la mer : professionnels, plaisanciers, touristes, baigneurs...

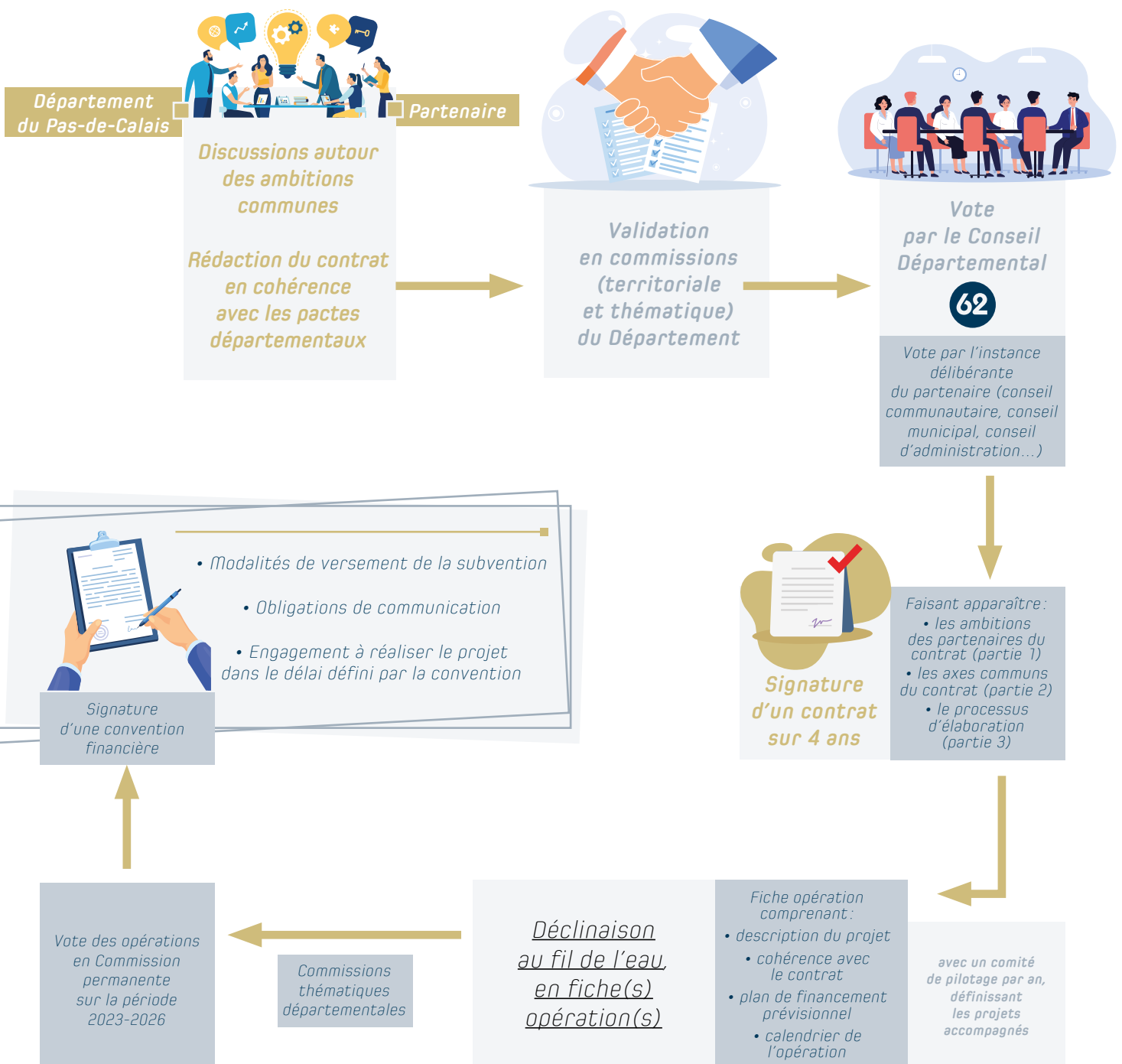


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la Société Nationale de Sauvetage en Mer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département, et particulièrement les collégiens, les jeunes précaires, les personnes âgées ou handicapées, les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarification, collaborations artistiques, mise à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour d'enjeux tels que la sensibi-

lisation aux enjeux climatiques, à la préservation du littoral et de la mer, ou encore la promotion du volontariat au service des autres, de la citoyenneté, du lien social. Ces projets pourraient s'appuyer en particulier sur des partenariats entre la SNSM et les collèges du littoral en se basant sur les expérimentations déjà développées dans le cadre des « Aires Marines Éducatives » ou des « parcours citoyens ».

D'autres actions comme les « classes ouvertes » ou les « colos apprenantes » pourraient être développées à partir de l'actuelle convention conclue entre la SNSM et l'Éducation nationale. Un engagement commun pourrait aussi être élargi en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi dont notamment les jeunes qui s'investissent dans le sauvetage en mer et sur les plages.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages led, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès

en modes doux de déplacement à ces équipements structurants et lieux de vie ;

• **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

• La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

• Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



Photo Magali Sepletier

62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- renforcer les moyens d'intervention de la SNSM pour assurer la sécurité des personnes en mer et sur les plages, contribuant ainsi au bon fonctionnement des activités maritimes et de tourisme,
- renforcer le lien social et l'autonomie par la transmission des valeurs du bénévolat et de l'engagement des bénévoles de la SNSM à sauver des vies,
- associer les jeunes en contribuant à développer l'engagement citoyen,
- sensibiliser aux enjeux climatiques et en particulier à la préservation de la mer et du littoral.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer,
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Emmanuel DE OLIVEIRA

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maisons du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais, du Calaisis et du Montreuillois-Ternois
- Direction de l'éducation et des collèges
- Direction accompagnement des territoires

Côté partenaire :

- Inspection générale de la zone Manche mer du Nord et Outre-Mer de la SNSM
- Service Juridique et libéralités de l'association nationale SNSM
- Délégation interdépartementale du Nord - Pas de Calais
- Stations de Boulogne-sur-Mer, Calais et Berck-sur-Mer

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Fiche opération n°1.1

Modernisation du canot tous temps « Président Jacques Huret » de la station de Boulogne-sur-Mer

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : direction accompagnement des territoires, maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **Structure tierce** : direction administrative et financière et direction technique

Maîtrise d'œuvre : chantier naval SOCARENAM, Boulogne-sur-Mer

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Port de Boulogne-sur-Mer

Contexte :

Créée en 1967 sous statuts associatifs, la Société Nationale de Sauvetage en Mer a été reconnue d'utilité publique en 1970, et s'est vue attribuer par le gouvernement le label Grande cause nationale au sauvetage en mer, en 2017.

Acteur essentiel du dispositif national de sauvetage maritime, la SNSM accomplit une mission de service public en France métropolitaine et en outre-mer de par l'implantation de 214 stations de sauvetage et l'engagement de plus de 9 000 bénévoles disponibles 24h / 24, 365 jours / an, prêts à appareiller en moins de 20 minutes sur demande des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

À l'échelle du littoral du Pas-de-Calais, la SNSM compte trois stations (Boulogne-sur-Mer, Calais, Berck-sur-Mer), 5 postes de secours (Oye-Plage, Wissant-Escalles, Wimereux, Boulogne-sur-Mer et Equihen-Plage) et un centre de formation et d'intervention, l'ensemble étant géré par 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués.

Dans un détroit particulièrement accidentogène, où le trafic maritime est parmi les plus importants du monde et les activités de pêche soutenues, les services de la SNSM sont particulièrement sollicités. Ces dernières années, l'activité « sauvetage en mer » a été fortement marquée par les tentatives de traversées du détroit du Pas de Calais, le nombre d'interventions doublant quasiment entre 2020 et 2021 (114 contre 62) pour un total de 1 678 personnes secourues en 2021 contre 226 en 2020.

L'intensification des opérations impacte les équipages des stations concernées mais aussi leurs équipements dont notamment la flotte. Actuellement, celle-ci se compose de deux Canots Tous Temps (CTT), 1 vedette légère, 5 embarcations semi-rigides, 10 canots pneumatiques, 2 scooters des mers et 1 aéroglisseur léger.

Dans le cadre de la démarche intégrée du programme national « Nouvelle Flotte » portant sur le renouvellement de 140 bateaux d'ici 2030 (pour un montant avoisinant les 100 M€), la SNSM a décidé de conforter l'équipement des trois stations du Pas-de-Calais en raison notamment de l'évolution des besoins et de l'obsolescence de certaines embarcations.



Objectifs :

- Préserver l'opérationnalité de l'équipement,
- Maintenir le niveau d'intervention en haute mer.

Descriptif détaillé :

Liées par une convention, les deux associations qui gèrent la station de Boulogne-sur-Mer, la SNSM et la SHN (Société Humaine et des Naufrages, première société de sauvetage fondée sur le continent en 1825), ont décidé d'un commun accord de lancer une opération de modernisation-carénage de leur principal moyen d'intervention, le Canot Tous Temps (CTT) « Président Jacques Huret ». En service depuis 1992, cette embarcation insubmersible et auto-redressable intervient au large dans les zones des 20 miles et au-delà, même par conditions de mer difficiles.

Ce canot sera remis en état pour pouvoir rester opérationnel une dizaine d'années supplémentaires avant son remplacement.

Les travaux consistent en une remise en état de l'ensemble de l'architecture navale : les œuvres-vives (celles sous la flottaison sur lesquelles le bateau s'appuie pour naviguer), les œuvres-mortes (celles qui se situent hors de l'eau) :

- Démontage,
- Sablage,
- Ponçage, peinture,
- Mise à niveau des équipements électriques, électroniques et hydrauliques,
- Modernisation des installations (menuiserie et chaudronneries),
- Changement de défense (éléments de protection de la coque),
- Remotorisation.

Partenaires associés à l'opération :

Région Hauts-de-France

Modalités de fonctionnement :

La SNSM accomplit une mission de service public en France métropolitaine et en outre-mer : la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Le maillage des stations et les moyens dont elles disposent sont définis par la SNSM, en dialogue avec les affaires maritimes et les CROSS, afin de garantir la cohérence et la permanence du dispositif opérationnel de sauvetage.

Les trois stations du Pas-de-Calais regroupent 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués opérationnels, et 39 bénévoles fonctionnels, cadres, formateurs.

Études réalisées :

Démarche intégrée dans le cadre du programme « Nouvelle Flotte ».

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale.
Ambition 8	Agir en citoyens du monde, éveiller les consciences aux enjeux climatiques

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent.
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social.

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence.



Axe(s) du contrat concerné(s) :

Maintenir la capacité d'intervention des trois stations de secours de la SNSM du Pas-de-Calais.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2019	Lancement du programme « Nouvelle Flotte »
Début des travaux	10/2023	
Fin des travaux	04/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Sortie et mise à l'eau et essais	25 900,00 €	Région Hauts-de-France	202 530,00 €
Coque/pont/superstructure	61 500,00 €	Département - FIT	202 530,00 €
Électricité	217 500,00 €		
Équipement et aménagement électronique	94 200,00 €		
Hydraulique, tuyauterie, ligne d'arbre	89 900,00 €		
Remotorisation, modernisation et défenses	171 000,00 €		
Nouveau moteur type C12 et montage	150 120,00 €	Reste à charge MO	405 060,00 €
TOTAL	810 120,00 €	TOTAL	810 120,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Le coût annuel moyen d'entretien et de maintien opérationnel d'un Canot Tous Temps (CTT), incluant l'achat du carburant s'élève à 159 574,96 €.

Le coût annuel moyen de formation d'un nageur sauveteur s'élève à 7 828,09 € pour la formation initiale complète et à 1 430,29 € pour la formation de mise à niveau.

810F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable
- Actions de sensibilisation aux enjeux littoraux auprès des collégiens (dispositif Aires Marines Éducatives)
- Actions de sensibilisation au civisme et à la sécurité pour les publics cibles départementaux,
- Découverte des métiers de la mer et accès aux formations de sauveteur aquatique et embarqué pour certains publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Fiche opération n°1.2

Acquisition d'une embarcation semi-rigide en aluminium pour la station de Calais

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : direction accompagnement des territoires, maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **Structure tierce** : direction administrative et financière, et direction technique

Maîtrise d'œuvre : ZODIAC MILPRO International

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : port de Calais, pont Henri Hénon

Contexte :

Créée en 1967 sous statuts associatifs, la Société Nationale de Sauvetage en Mer a été reconnue d'utilité publique en 1970, et s'est vue attribuer par le gouvernement le label Grande cause nationale au sauvetage en mer en 2017.

Acteur essentiel du dispositif national de sauvetage maritime, la SNSM accomplit une mission de service public en France métropolitaine et en outre-mer de par l'implantation de 214 stations de sauvetage et l'engagement de plus de 9 000 bénévoles disponibles 24h / 24, 365 jours / an, prêts à appareiller en moins de 20 minutes sur demande des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

À l'échelle du littoral du Pas-de-Calais, la SNSM compte trois stations (Boulogne-sur-Mer, Calais, Berck-sur-Mer), 5 postes de secours (Oye-Plage, Wissant-Escalles, Wimereux, Boulogne-sur-Mer et Equihen-Plage) et un centre de formation et d'intervention, l'ensemble étant géré par 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués.

Dans un détroit particulièrement accidentogène, où le trafic maritime est parmi les plus importants du monde et les activités de pêche soutenues, les services de la SNSM sont particulièrement sollicités. Ces dernières années, l'activité « sauvetage en mer » a été fortement marquée par les tentatives de traversées du détroit du Pas de Calais, le nombre d'interventions doublant quasiment entre 2020 et 2021 (114 contre 62) pour un total de 1 678 personnes secourues en 2021 contre 226 en 2020.

L'intensification des opérations impacte les équipages des stations concernées mais aussi leurs équipements dont notamment la flotte. Actuellement, celle-ci se compose de deux Canots Tous Temps (CTT), 1 vedette légère, 5 embarcations semi-rigides, 10 canots pneumatiques, 2 scooters des mers et 1 aéroglisseur léger.

Dans le cadre de la démarche intégrée du programme national « Nouvelle Flotte » portant sur le renouvellement de 140 bateaux d'ici 2030 (pour un montant avoisinant les 100 M€), la SNSM a décidé de conforter l'équipement des trois stations du Pas-de-Calais en raison notamment de l'évolution des besoins et de l'obsolescence de certaines embarcations.



Objectifs :

- Préserver l'opérationnalité de l'équipement,
- Maintenir le niveau d'intervention.

Descriptif détaillé :

La station et le Centre de Formation et d'Intervention de Calais sont actuellement équipés d'un canot tous temps (SNS077), d'une vedette légère (SN325), de deux embarcations semi-rigides (SNS514 et SN616) et de canots pneumatiques motorisés permettant d'intervenir au large tout comme à proximité immédiate du littoral.

Ils se trouvent confrontés à une double problématique en raison de la vétusté de certaines embarcations, et de l'augmentation et de l'évolution de leurs missions dont en particulier dans le cas de la crise migratoire. Ainsi, la SNSM a prévu de remplacer l'actuel semi-rigide de la station de Calais « la Matelote », par une embarcation plus grande et plus ajustée aux conditions de mer difficiles : un semi-rigide aluminium de 6m50 (SRA650).

Ce type d'embarcation est spécialement conçu pour les unités navales et militaires, les brigades de pompiers et les organisations de sauvetage. Leur plateforme possède un système de rails sur pont qui leur permet d'être reconfigurable pour tous types de missions facilement et rapidement.

Partenaires associés à l'opération :

Région Hauts-de-France

Modalités de fonctionnement :

La SNSM accomplit une mission de service public en France métropolitaine et en outre-mer : la sauvegarde de la vie humaine en mer à titre gratuit.

Le maillage des stations et les moyens dont elles disposent sont définis par la SNSM, en dialogue avec les affaires maritimes et les CROSS, afin de garantir la cohérence et la permanence du dispositif opérationnel de sauvetage.

Les trois stations du Pas-de-Calais regroupent 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués opérationnels, et 39 bénévoles fonctionnels, cadres, formateurs.

Études réalisées :

Démarche intégrée dans le cadre du programme « Nouvelle Flotte ».

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale.
Ambition 8	Agir en citoyens du monde, éveiller les consciences aux enjeux climatiques

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent.
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social.

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence.

Axe du contrat concerné :

Maintenir la capacité d'intervention des trois stations de secours de la SNSM du Pas-de-Calais.



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Octobre 2019	Lancement du programme « Nouvelle Flotte »
Début des travaux	Fin 2023	Commande (6 à 8 mois de construction)
Fin des travaux	2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Acquisition d'une embarcation semi-rigide en aluminium (SRA 650)	209 842,50 €	Région Hauts-de-France	52 460,00 €
		Département - FIT	52 460,00 €
		Reste à charge MO	104 922,50 €
TOTAL	209 842,50 €	TOTAL	209 842,50 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Le coût annuel moyen d'entretien et de maintien opérationnel d'un semi-rigide (tout comme d'un pneumatique ou un scooter), incluant l'achat du carburant s'élève à : 50 546,88 €.

Le coût annuel moyen de formation d'un nageur sauveteur s'élève à 7 828,09 € pour la formation initiale complète et à 1 430,29 € pour la formation de mise à niveau.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Actions de sensibilisation aux enjeux littoraux auprès des collégiens (dispositif Aires Marines Éducatives)
- Actions de sensibilisation au civisme et à la sécurité pour les publics cibles départementaux,
- Découverte des métiers de la mer et accès aux formations de sauveteur aquatique et embarqué pour certains publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Fiche opération n°1.3

Acquisition d'un navire de sauvetage côtier de type 2 pour la station de Berck-sur-Mer

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : direction accompagnement des territoires, maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois
- **Structure tierce** : direction administrative et financière et direction technique

Maîtrise d'œuvre : chantier naval COUACH

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Base nautique de Berck-sur-Mer

Contexte :

Créée en 1967 sous statuts associatifs, la Société Nationale de Sauvetage en Mer a été reconnue d'utilité publique en 1970, et s'est vue attribuer par le gouvernement le label Grande cause nationale au sauvetage en mer, en 2017.

Acteur essentiel du dispositif national de sauvetage maritime, la SNSM accomplit une mission de service public en France métropolitaine et en outre-mer de par l'implantation de 214 stations de sauvetage et l'engagement de plus de 9 000 bénévoles disponibles 24h / 24, 365 jours / an, prêts à appareiller en moins de 20 minutes sur demande des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

A l'échelle du littoral du Pas-de-Calais, la SNSM compte trois stations (Boulogne-sur-Mer, Calais, Berck-sur-Mer), 5 postes de secours (Oye-Plage, Wissant-Escalles, Wimereux, Boulogne-sur-Mer et Equihen-Plage) et un centre de formation et d'intervention, l'ensemble étant géré par 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués.

Dans un détroit particulièrement accidentogène, où le trafic maritime est parmi les plus importants du monde et les activités de pêche soutenues, les services de la SNSM sont particulièrement sollicités. Ces dernières années, l'activité « sauvetage en mer » a été fortement marquée par les tentatives de traversées du détroit du Pas de Calais, le nombre d'interventions doublant quasiment entre 2020 et 2021 (114 contre 62) pour un total de 1 678 personnes secourues en 2021 contre 226 en 2020.

L'intensification des opérations impacte les équipages des stations concernées mais aussi leurs équipements dont notamment la flotte. Actuellement, celle-ci se compose de deux Canots Tous Temps (CTT), 1 vedette légère, 5 embarcations semi-rigides, 10 canots pneumatiques, 2 scooters des mers et 1 aéroglisseur léger.

Dans le cadre de la démarche intégrée du programme national « Nouvelle Flotte » portant sur le renouvellement de 140 bateaux d'ici 2030 (pour un montant avoisinant les 100 M€), la SNSM a décidé de conforter l'équipement des trois stations du Pas-de-Calais en raison notamment de l'évolution des besoins et de l'obsolescence de certaines embarcations.



Objectifs :

- Préserver l'opérationnalité de l'équipement,
- Maintenir le niveau d'intervention en haute mer.

Descriptif détaillé :

La Station berckoise est actuellement équipée d'un aéroglisseur léger, d'un canot pneumatique motorisé et de d'une embarcation semi-rigide (SN709) lui permettant d'intervenir uniquement à proximité immédiate du littoral dans la bande côtière des 6 milles.

Elle se trouve confrontée à une double limite d'intervention en raison de la vétusté de ses embarcations et du rayon d'action de son principal navire, le semi-rigide « Jean-Baptiste Fournier. » De plus, elle doit aussi faire face depuis plusieurs années à l'évolution de certaines de ces missions qui l'obligent à intervenir toujours plus loin dans le Détroit du Pas de Calais.

Doté d'une excellente tenue à la mer et d'une modularité de sa timonerie et de son armement selon les besoins d'intervention, le navire de sauvetage côtier de type 2 (NSC2) devrait conférer plus de sécurité aux équipages ainsi qu'aux personnes secourues. Son gabarit et sa puissance permettront d'intervenir dans un rayon d'action s'étendant jusqu'à douze nautiques au large, tout en restant transportable par voie routière.

La haute qualité technique des embarcations est le fruit de l'approche intégrée que la SNSM a développé dans le cadre du programme « Nouvelle Flotte ». L'ensemble des étapes de conception a été réalisé en collaboration avec un groupe de travail pluridisciplinaire associant des sauveteurs, des techniciens de plusieurs directions de la SNSM mais aussi des acteurs institutionnels du sauvetage.

Enfin, le chantier naval COUACH, unique maître d'œuvre retenu dans le cadre du programme « Nouvelle Flotte », a développé une gamme de navires tels que le NSC2, conçus de façon à minimiser les impacts environnementaux tout au long du cycle de leur vie, et à intégrer le souci d'économie énergétique sur leur durée d'utilisation.

Partenaires associés à l'opération :

Région Hauts-de-France

Modalités de fonctionnement :

La SNSM accomplit une mission de service public en France métropolitaine et en outre-mer : la sauvegarde de la vie humaine en mer à titre gratuit.

Le maillage des stations et les moyens dont elles disposent sont définis par la SNSM, en dialogue avec les Affaires maritimes et les CROSS, afin de garantir la cohérence et la permanence du dispositif opérationnel de sauvetage. Les trois stations du Pas-de-Calais regroupent 100 bénévoles dont 61 sauveteurs embarqués opérationnels, et 39 bénévoles fonctionnels, cadres, formateurs.

Etudes réalisées :

Démarche intégrée dans le cadre du programme « Nouvelle Flotte ».

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale.
Ambition 8	Agir en citoyens du monde, éveiller les consciences aux enjeux climatiques

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent.
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social.



Pacte des Solidarités territoriales	
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence.

Axe du contrat concerné :

Maintenir la capacité d'intervention des trois stations de secours de la SNSM du Pas-de-Calais.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Octobre 2019	Lancement du programme « Nouvelle Flotte »
Début des travaux	Fin 2023	Commande (6 à 8 mois de construction)
Fin des travaux	2024	Date de livraison

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Acquisition d'un navire type NSC2	360 000,00€	Région Hauts-de-France	90 000,00€
		Département - FIT	90 000,00€
		Reste à charge MO	180 000,00€
TOTAL	360 000,00€	TOTAL	360 000,00€

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Le coût annuel moyen d'entretien et de maintien opérationnel d'un semi-rigide (tout comme d'un pneumatique ou un scooter), incluant l'achat du carburant s'élève à : 50 546,88 €.
 Le coût annuel moyen de formation d'un nageur sauveteur s'élève à 7 828,09 € pour la formation initiale complète et à 1 430,29 € pour la formation de mise à niveau.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Actions de sensibilisation aux enjeux littoraux auprès des collégiens (dispositif Aires Marines Educatives)
- Actions de sensibilisation au civisme et à la sécurité pour les publics cibles départementaux,
- Découverte des métiers de la mer et accès aux formations de sauveteur aquatique et embarqué pour certains publics cibles départementaux



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

SIVOM de la Communauté du Béthunois



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Créé en 1988, le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Communauté du Béthunois regroupe aujourd'hui de nombreuses communes des arrondissements de Béthune et de Lens.

Il dispose d'un budget annuel de 38 millions d'euros, emploie 500 agents, est implanté sur 12 sites différents et s'organise autour de 5 pôles qui regroupent 36 compétences mutualisées relevant du bloc « communal ». Puisqu'il est à vocation multiple, il est donc « à la carte », les communes membres ont ainsi le choix des compétences qu'elles lui transfèrent dans les domaines de la solidarité et de la santé, de la restauration collective, de l'enfance et de la jeunesse, des services techniques ou encore de la sécurité publique.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a pour objet de doter notre territoire en équipements structurants afin d'assurer, de pérenniser et de développer des services publics mutualisés de qualité, à nos communes et à nos habitants. L'accès aux services du quotidien à tous les publics et notamment les plus fragiles compte parmi les enjeux essentiels de notre action. C'est notre raison d'être et un véritable état d'esprit : Le SIVOM de la Communauté du Béthunois, acteur de votre quotidien !

Sans cesse à l'écoute des attentes et des besoins nouveaux de nos communes et de nos habitants, nous poursuivons ainsi le développement de notre offre de services et la création de nouveaux équipements structurants. Pour ce faire, nous souhaitons renforcer encore davantage la synergie entre les actions du Conseil Départemental et du SIVOM de la Communauté du Béthunois. C'est l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui avec ce contrat liant désormais nos deux collectivités.

Pierre-Emmanuel Gibson,
Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les missions du SIVOM de la Communauté du Béthunois sur le territoire

Créé en 1988, le SIVOM de la Communauté du Béthunois regroupe aujourd'hui 29 communes qui représentent plus de 110 000 habitants. Son territoire s'étend sur une partie des arrondissements de Béthune et de Lens. Puisqu'il est à vocation multiple, les communes membres ont le choix des compétences qu'elles souhaitent lui transférer.

Avec un budget annuel de 45 millions d'euros et près de 500 agents, le SIVOM de la Communauté du Béthunois est implanté sur 12 sites et s'organise autour de 5 pôles qui regroupent 36 compétences relevant du bloc « communal » :

- **la solidarité et la santé** : service polyvalent d'aide et de soins à domicile - accueil et hébergement des séniors en résidences autonomes et en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - crématorium,
- **la restauration collective** : confection de repas collectifs - livraison à domicile - légumerie,
- **l'enfance et la jeunesse** : crèches - relais petite enfance - centres de loisirs - colonies de vacances - activités physiques et sportives,
- **les services techniques** : voirie (entretien, nettoyage, déneigement, signalisation) - entretien des espaces verts - aménagements paysagers et fleurissements - éclairage public et signalisation tricolore - défense incendie - bureau d'études - entretien des chemins de randonnées communaux et des friches industrielles,
- **La sécurité publique** : police municipale intercommunale.
Parmi les récentes réalisations, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a conçu, construit et mis en service une nouvelle unité centrale de production de repas à Ver-

quigneul. Celle-ci remplace l'ancienne cuisine centrale qui était implantée à Béthune. Depuis octobre 2022, ce nouvel outil produit environ 5 200 repas par jour à destination des crèches, des cantines scolaires, des centres de loisirs, des usagers du maintien à domicile, des rési-

dences autonomes et des EHPAD, pour la plupart des communes de son territoire. En complément de cet outil de restauration collective, le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite se doter de sa propre légumerie afin de pouvoir s'approvisionner en légumes et en fruits issus de la production agricole de son territoire à destination de sa propre unité centrale de production de repas mais également des collèges de ce secteur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et des lycées de ce secteur du Conseil Régional des Hauts-de-France. Ce projet est inscrit dans le projet alimentaire territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

En parallèle, le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite requalifier le site de son ancienne cuisine centrale, situé rue Jean-Baptiste Lebas à Béthune, afin de le convertir et d'accueillir sur place les locaux spécifiques dédiés à sa nouvelle police municipale intercommunale qui est la première du genre en France. Cette police municipale intercommunale est déployée sur le territoire de 8 communes périurbaines et rurales ayant fait le choix de créer une police municipale à travers cette toute nouvelle compétence qui a vocation à se développer fortement à l'avenir.

Enfin, le SIVOM de la Communauté du Béthunois est en réflexion permanente sur l'évolution et le développement de ses pôles et de ses compétences afin de s'adapter aux attentes de nos communes et de nos habitants. C'est pourquoi de nouveaux projets sont susceptibles d'émerger au cours des prochaines années.

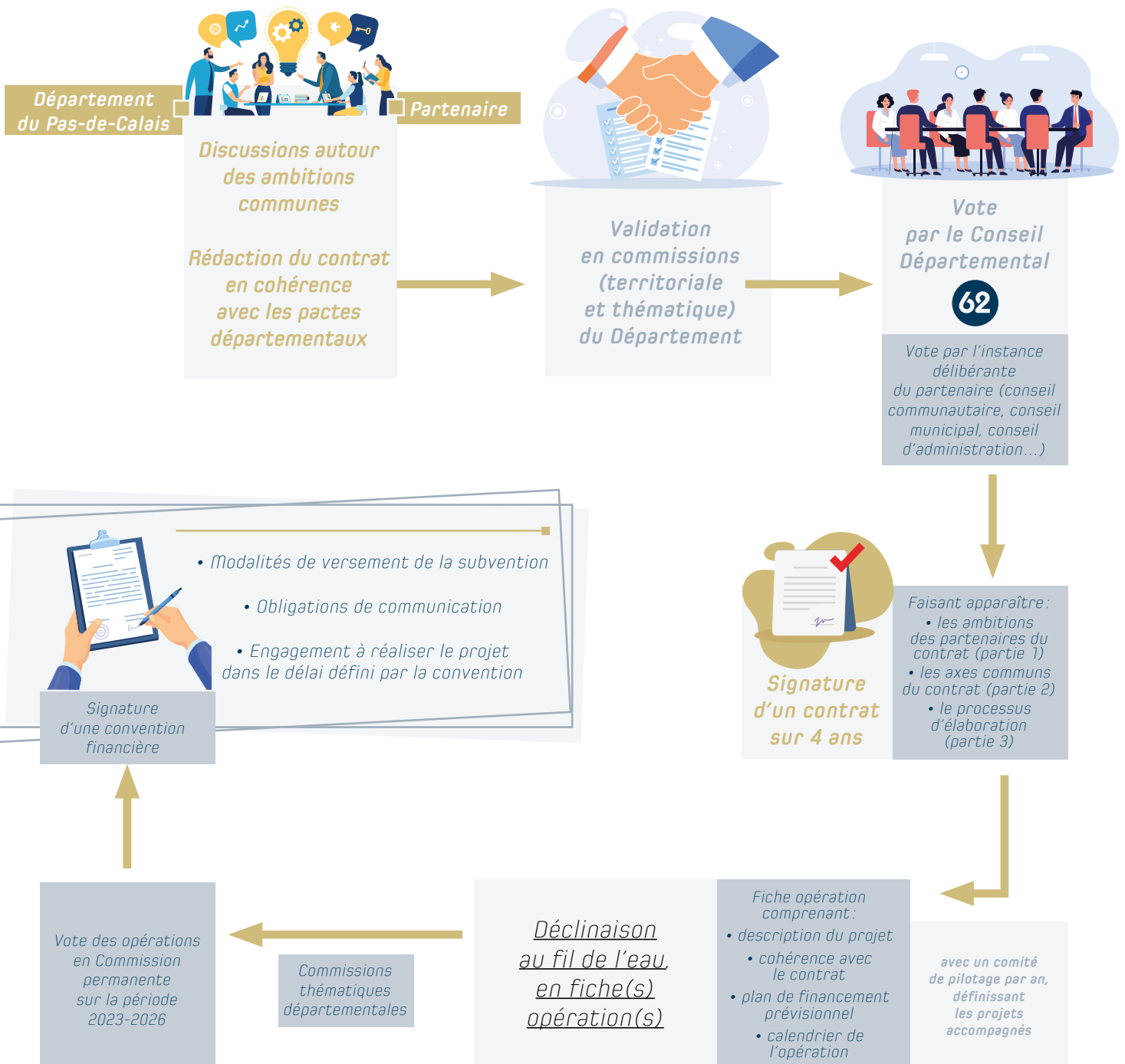


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par le SIVOM de la Communauté du Béthunois en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarification, collaborations artistiques, mise à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire du SIVOM de la Communauté du Béthunois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la mobilité solidaire pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part du SIVOM de la Communauté du Béthunois, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages led, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacement à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration

des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seipster

62

Pas-de-Calais
Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post-réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Communauté du Béthunois a permis d'établir deux axes de travail partagés :

- Conforter les services et présences afin de proposer une offre cohérente et complémentaire répondant aux attentes des habitants,
- Renforcer la coopération entre acteurs locaux pour assurer une alimentation durable et locale.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal, apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par le SIVOM pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et le Syndicat Intercommunal.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une rencontre par an, pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois,
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Pierre-Emmanuel GIBSON

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et le SIVOM de la Communauté du Béthunois

Fiche opération n°1.1

Construction d'une légumerie

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM de la Communauté du Béthunois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Partenaire** : Direction générale des services ou Présidence de la structure

Maîtrise d'œuvre : Verdi Ingénierie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : SIVOM de la Communauté du Béthunois – 954 rue de Nœux à Verquigneul

Contexte :

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a entrepris la construction d'une nouvelle Unité Centrale de Production de Repas (UCPR), à Verquigneul, en lieu et place de l'équipement, devenu désuet et difficilement modernisable, situé à proximité de la Rotonde. Cette nouvelle unité est opérationnelle depuis novembre 2022.

La réflexion portant sur ce nouvel équipement, la loi EGALIM, la volonté de travailler avec les acteurs locaux, de répondre aux exigences des « clients » (communes / cantines scolaires, structures d'hébergement pour personnes âgées...), les limites du recours à la légumerie du Ternois (qui, pour répondre aux demandes – diversifiées - de ses acheteurs, proposent des légumes / fruits préparés de « façon générique », et finalement pas toujours appropriés aux besoins des cuisiniers et publics du SIVOM), amènent aujourd'hui la collectivité à envisager la construction d'un autre bâtiment, afin d'y développer **une activité complémentaire de légumerie**. Les bâtiments de l'UCPR et de la légumerie seront voisins.

Objectifs :

- Faciliter l'approvisionnement quotidien en fruits et légumes frais par les cuisiniers en restauration collective et notamment ceux des collèges,
- Maintenir et développer l'agriculture locale,
- Favoriser la saisonnalité des produits,
- Favoriser l'éducation au goût des publics et notamment des collégiens,
- Réduire le gaspillage alimentaire,
- Participer à la réinsertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Descriptif détaillé :

Il s'agit de construire un bâtiment et de l'équiper afin d'y installer un outil de transformation de légumes et fruits frais bruts : une légumerie.

Partenaires associés à l'opération :

- Producteurs locaux,
- CABBALR,



- Chambre d'agriculture des Hauts-de-France.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie des partenaires précités.

Modalités de fonctionnement :

Les produits de la légumerie seront lavés, épluchés, découpés en fonction des besoins puis mis sous vide pour être livrés et consommés en restauration collective, et notamment par l'Unité Centrale de Production de Repas, voisine de l'équipement.

La mise en œuvre de cette nouvelle activité, par le SIVOM de la Communauté du Béthunois, requiert que les agriculteurs intéressés soient préalablement accompagnés, montés en compétences, afin d'être en mesure de répondre aux marchés publics que lancera la collectivité dans le cadre de l'approvisionnement en produits.

L'inscription de la légumerie dans le cadre du projet alimentaire de territoire, porté par la CABBALR, facilitera la mobilisation des compétences de l'intercommunalité et de la chambre régionale d'agriculture en la matière.

Selon la nature même des prestations, un délai de mise en place sera nécessaire pour permettre un temps de semis et de récolte des produits par les agriculteurs retenus.

Cette nouvelle activité sécurisera les débouchés agricoles et permettra de structurer une filière d'approvisionnement de proximité et de qualité.

Études réalisées :

« Étude de faisabilité technique, financière et juridique pour la réhabilitation d'un bâtiment existant ou la construction d'un bâtiment neuf en vue de la création d'une légumerie » - Canopée Associés – ADEKWA Avocats – juin 2022.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 9	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

Axes) du contrat concerné(s) :

Encourager la coopération entre acteurs pour assurer une alimentation de proximité et de qualité.

C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2023	Recherche de co-financements - Phase administrative et lancement des marchés
Début des travaux	2024	
Fin des travaux	2025	



D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux hors équipement	882 000,00 €	Département / FIT	380 000,00 €
Equipements de cuisine	250 000,00 €	Région Hauts-de-France / ACTes	474 662,00 €
Froid alimentaire	230 000,00 €		
Raccordement énergies	34 000,00 €		
Auvent logistique	40 000,00 €		
VRD abords bâtiment	80 000,00 €		
Véhicule utilitaire	45 000,00 €		
Aménagement parking	90 000,00 €		
Honoraires	247 650,00 €	Reste à charge MO	1 043 988,00 €
TOTAL	1 898 650,00 €	TOTAL	1 898 650,00 €

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et le SIVOM de la Communauté du Béthunois

Fiche opération n°1.2

Création d'un poste de police municipale intercommunale

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM de la Communauté du Béthunois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Partenaire** : Direction générale des services ou Présidence de la structure

Maîtrise d'œuvre : Verdi Ingénierie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue Jean Baptiste Lebas, 62400 Béthune

Contexte :

Créé en 1988, le SIVOM du Béthunois regroupe aujourd'hui 29 communes qui représentent plus de 115 000 habitants. Puisqu'il est à vocation multiple, les communes membres ont le choix des compétences qu'elles souhaitent lui transférer (syndicat aux compétences dites « à la carte »).

Suite aux élections municipales, plusieurs représentants des communes membres ont plébiscité la création d'une police municipale mutualisée par le SIVOM. Ce projet a nécessité une évolution des textes de loi, qui s'est traduite par l'adoption d'un nouvel article L 512.1.2 du code de la sécurité intérieure qui permet désormais aux syndicats de communes de créer un tel service.

Aujourd'hui, huit communes rurales de la Communauté du Béthunois ont adhéré à cette compétence : Chocques, Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Sailly-Labourse, Vendin-les-Béthune et Verquin Les 16 094 habitants bénéficient du service, assuré par 7 agents de police, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'unité de sécurité publique compte aujourd'hui 1 chef de service et 6 agents. Ceux-ci sont notamment dotés d'un véhicule de liaison, de trois véhicules de patrouille et de deux motos. Ils disposent également d'équipements spécifiques dont de l'armement afin de remplir leurs missions de police de proximité. Cette police municipale intercommunale est déjà déployée 7 jours sur 7 sur une amplitude journalière moyenne de 9 heures sur le territoire des communes périurbaines et rurales ayant fait le choix de créer une police municipale à travers cette toute nouvelle compétence qui a vocation à se développer fortement à l'avenir.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite requalifier le site de son ancienne cuisine centrale, situé rue Jean-Baptiste Lebas à Béthune, afin de le convertir et d'accueillir sur place les locaux spécifiques dédiés à sa nouvelle police municipale intercommunale qui est la première du genre en France.

Objectifs :

- Assurer la reconversion d'un bâtiment intercommunal en y proposant un nouveau service à la population,
- Assurer de bonnes conditions de travail aux agents du service de police municipale intercommunale



Descriptif détaillé :

Il s'agit de transformer l'ancienne cuisine centrale en hôtel de de police municipale intercommunale. Ce changement de destination nécessite que le bâtiment soit, dans un premier temps, désaffecté des anciens équipements industriels tels que groupe, les éléments de cuisine, les fluides. Des travaux sont ensuite à prévoir afin d'aménager le site et l'adapter à la vocation qui lui sera affectée : création de bureaux, d'une salle de sport, d'une armurerie, d'une salle de réunion, de garages.

Partenaires associés à l'opération :

Région Hauts de France

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Contrôleur technique et coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

Modalités de fonctionnement :

L'activité sur le terrain des agents de la police municipale intercommunale est menée sur chacune des 8 communes adhérentes au service. Le bâtiment accueillera les agents et permettra l'accueil du matériel nécessaire à l'exercice des missions. L'hôtel de de police municipale intercommunale ne sera pas ouvert à l'accueil du public.

Etudes réalisées :

Le bureau d'études Verdi a réalisé l'ensemble des diagnostics préalables afin de vérifier l'état sanitaire de la structure bâtementaire.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Axes) du contrat concerné(s) :

Encourager la coopération entre acteurs pour assurer une alimentation de proximité et de qualité.

C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	1^{er} sem 2023	Un courrier de demande de cofinancement accompagné d'une demande d'Autorisation de Commencement de Travaux a été transmis le 23 février 2023
Début des travaux	2^e sem 2023	
Fin des travaux	2024	

D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	400 625,00 €	Département / FIT	100 000,00 €
Equipements	46 229,00 €	Région Hauts-de-France / ACTes	138 300,00 €
		Reste à charge MO	208 554,00 €
TOTAL	446 854,00 €	TOTAL	446 854,00 €

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Développement durable





Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2023,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 19 juin 2023 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026, par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu : le Contrat signé le **XX mois XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu : la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** en date du **XX mois XXXX** ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Engagements spécifiques

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,

- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 8.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Imputation budgétaire

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur le sous-programme XXX, chapitre XXX, sous chapitre XXX-X, imputation comptable XXXXXX.

Article 7 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 8 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisés :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
 - Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
- Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecalais.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 9 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président/La Présidente

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°24

Territoire(s): Audois, Artois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois-Ternois

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 JUIN 2023

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intégreront également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter les 6 premiers contrats de territoires et de les décliner de manière opérationnelle conformément aux fiches opérations jointes en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer vise à soutenir en particulier l'attractivité du territoire en promouvant la proximité comme levier d'un développement équilibré, et l'adaptation des politiques culturelles intercommunales par la structuration du maillage des équipements.

- Opération « Réhabilitation du moulin Mannessier à Fauquembergues »

La CAPSO souhaite préserver l'ancien moulin Mannessier, qui dispose encore de l'ensemble des installations d'époque, pour en faire un lieu de valorisation de la minoterie et des moulins de la région, édifiés sur des cours d'eau.

Préalablement à la réalisation de la phase de scénographie et d'aménagement, l'état de la construction a nécessité la réalisation d'un bilan sanitaire et d'une enquête géotechnique afin d'envisager l'adéquation entre le programme proposé et la construction.

La réhabilitation du bâtiment portera ainsi sur la reprise de façades, des chainages et menuiseries avec renforcement du sol pour stabiliser le bâtiment, ainsi que le confortement des planchers.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, soutenir le tourisme comme levier d'attractivité, et également aux ambitions du Pacte des Réussites Citoyennes visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives et proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- Opération « Réhabilitation de la Maison Ribot en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Saint-Omer »

Léguée à la ville de Saint-Omer dans l'objectif d'en faire un lieu de culture, « la Maison Ribot » sera reconvertie en Maison du Patrimoine.

Déclaré d'intérêt communautaire et bénéficiant d'une convention d'affectation de la ville, ce projet comprend l'aménagement des espaces extérieurs permettant l'amélioration de l'accès au site et la réhabilitation du bâtiment en vue d'y accueillir un équipement à vocation patrimoniale, touristique et culturelle, futur lieu de promotion du territoire et de médiation : le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Les 600 m² du bâtiment, répartis sur trois niveaux, seront totalement réhabilités selon les normes les plus récentes et en veillant à conserver les caractéristiques architecturales et patrimoniales. Une scénographie complète sera adaptée au lieu ainsi qu'à l'usage de tous les publics.

L'équipement s'intégrera dans la programmation du Pays d'Art et d'Histoire, et proposera des cycles de conférences, des expositions temporaires, et inclura les locaux et l'équipement nécessaires à la réalisation d'ateliers pédagogiques.

Enfin, le CIAP disposera d'une antenne à Théroouanne, au regard de sa richesse archéologique.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, soutenir le tourisme comme levier d'attractivité et du Pacte des Réussites Citoyennes visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de

250 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- **Opération « Création d'une réserve du patrimoine écrit dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la BAPSO »**

Équipement unique à l'échelle du territoire de l'audomarois, la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO) s'inscrit pleinement dans le projet de territoire, de par son attractivité, sa proximité et la diversité de ses missions. En complément de sa dimension d'établissement de lecture publique, elle abrite des collections d'archives et de livres anciens, mais aussi les archives contemporaines depuis la création de l'intercommunalité en 1962.

Les dernières inspections des Archives Départementales ont mis en évidence les limites de l'espace actuellement dédié à la conservation des archives contemporaines avec une faible capacité d'accroissement des réserves destinées aux collections historiques et du patrimoine des bibliothèques, et la nécessité de tenir compte des accroissements desdites collections mutualisées, la BAPSO ayant vocation à documenter le territoire, et à en conserver la mémoire historique (Audomarois) et administrative (CAPSO).

L'intercommunalité souhaite donc s'engager dans la création d'une réserve de conservation du patrimoine. Le bâtiment identifié pour être réhabilité comporterait à terme : une salle de tri et de traitement, un magasin moderne et évolutif destiné à accueillir une grande diversité de fonds et un espace dévolu à la conservation de photographies (inexistant à ce jour à la BAPSO), de plans et d'affiches. Sa capacité maximale de rayonnage est estimée à 3 882 mètres linéaires.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales, visant à agir en proximité, au quotidien, pour aménager les territoires et assurer les services à la population, soutenir le tourisme comme levier d'attractivité, et aux ambitions du Pacte des Réussites Citoyennes visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres :

L'un des principaux axes du contrat de la Communauté de communes du Pays de Lumbres vise à soutenir le renforcement d'une mobilité efficace, sobre et solidaire. À ce titre, le contrat vise notamment à soutenir l'aménagement de liaisons douces.

- **3 liaisons douces : Lumbres - Coulomby, Lumbres - Vaudringhem et Lumbres - Zudausques**

L'intercommunalité poursuit son ambitieuse stratégie de développement des mobilités alternatives inscrite dans son Plan Climat Air Energie Territorial et déclinée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de son plan local d'urbanisme intercommunal.

L'aménagement de trois liaisons douces, Lumbres - Coulomby, Lumbres - Vaudringhem et Lumbres - Zudausques complète un programme qui, à terme, comptera plus d'une soixantaine de kilomètres d'itinéraires cyclables sécurisés permettant de relier les principaux pôles de services du territoire de l'intercommunalité.

Considérant que les trois projets répondent aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité et à soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires, il est proposé d'attribuer des subventions

respectives de 145 493,22 €, 216 198,45 € et 139 019,18 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes de Desvres-Samer :

Le contrat avec la Communauté de communes de Desvres-Samer comporte un axe consacré au développement d'une synergie touristique, articulée autour de l'un de ses équipements de rayonnement supra-communautaire dédié au patrimoine local et à la filière équine.

- Opération « Valorisation de l'équipement Maison du Cheval par une extension permettant la création d'un relai équestre et la création de boxes »

Depuis sa création, la Maison du Cheval Boulonnais (MDCB) enrichit progressivement son offre de services basée sur les activités de la filière équine et le tourisme. Elle dispose d'un point d'accueil de l'office de tourisme, d'un restaurant d'application supervisé par l'atelier Cré'Actif, mais aussi de circuits-courts, avec la création d'activités de maraichage sur le site même. Aujourd'hui le plan de développement de la MDCB se réoriente vers la filière équine.

Déjà dotée d'une gamme de services complète destinée à l'accueil et au soin des chevaux, la CCDS souhaite poursuivre l'aménagement de la MDCB en réalisant une extension permettant d'accueillir un relai équestre et trente boxes supplémentaires.

Ces nouvelles infrastructures devraient permettre de répondre aux besoins actuels des professionnels mais aussi de séduire de nouveaux touristes (groupes de cavaliers, clientèle étrangère...). Ces aménagements préfigurent, à terme, l'arrivée de nouveaux métiers et l'éventuelle création d'une offre de formation dédiée à la filière équine.

Considérant que ce projet répond principalement aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant au soutien du tourisme comme levier d'attractivité, au développement durable et à l'évolution des filières d'excellence, à la promotion de l'économie sociale et solidaire comme vecteur d'innovation, et aux ambitions du Pacte des Solidarités Humaines au titre du soutien à l'insertion socioprofessionnelle, à la santé et en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- Opération « Création d'un schéma de mobilités partagées avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais »

La CCDS souhaite promouvoir le tourisme vert et la pratique de la randonnée à travers son territoire, en proposant notamment la création d'un maillage d'itinéraires qui liaisonnera le littoral et l'arrière-littoral à partir de la Maison du Cheval Boulonnais (MDCB).

Fort de son rayonnement touristique de la MDCB et des activités équestres, l'intercommunalité souhaite les intégrer au sein d'un schéma de mobilités partagées, co-construit avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, avec le soutien de l'agence Boulogne Développement Côte d'Opale et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Ce projet d'interconnexions des sentiers « toutes randonnées » (pédestres, équestres et VTT) qui reliera à terme les deux intercommunalités aura aussi la spécificité de comporter une boucle réservée aux attelages.

Le programme est décomposé en trois phases de 2023 à 2025, dont cette première qui reliera la MDCB à la forêt domaniale de Boulogne-sur-Mer, après avoir traversé la commune de Questrecques.

Considérant que le projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à agir en proximité, au quotidien, pour aménager les territoires et assurer les services à la population, et à favoriser les nouvelles pratiques de mobilités, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes de la région d'Audruicq :

À travers ses cinq axes de travail partagés, le contrat de la Communauté de communes de la région d'Audruicq vise notamment au développement équilibré d'une économie durable, au renforcement de la dynamique solidaire ou encore à la valorisation de son patrimoine.

- Opération « Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye (Oye-Plage) »

Équipement structurant du territoire, à la fois porte d'entrée touristique du territoire et site pédagogique de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye, la « Maison dans la Dune » entre dans la dernière phase de son développement. Après la période de réhabilitation des bâtiments, débute la dernière étape consacrée à l'animation de cet équipement désormais dénommé « Maison du Platier d'Oye ».

Cette animation reposera sur la création d'un parcours d'interprétation qui a été conçu avec le soutien d'un prestataire spécialisé dans la scénographie, et en association avec plusieurs partenaires de la CCRA tels que EDEN62 pour la définition des contenus d'interprétation, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, ou encore de l'Institution Intercommunale des Wateringues.

Le programme comprend la création d'un espace d'interprétation d'environ 60 m² qui accueillera l'exposition permanente, l'équipement de la salle d'activités pédagogiques avec du mobilier adapté, ainsi que la requalification des espaces extérieurs (esplanade, terrasse d'accueil de la façade sud, cheminements piétons et espaces verts).

Considérant que le projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à contribuer à la préservation des ressources essentielles et à valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages, il est proposé d'attribuer une subvention de 60 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- Opération « Projet d'extension de la Maison France Services (MFS) d'Audruicq »

Labélisée « Maison France Service » au 1^{er} janvier 2021, la Maison des services de la CCRA élargit l'offre de services et voit sa fréquentation augmenter. Cette situation nécessite de revoir les conditions d'accueil des usagers mais aussi son utilisation par les professionnels.

Avec comme projet, la création d'un espace « jeunesse » et d'un second consacré à la santé accueillant notamment les consultations de PMI et des médecins salariés du Département, l'intercommunalité souhaite profiter d'une opportunité foncière pour agrandir les actuels locaux de la Maison des Services intercommunale.

Après avoir acquis le bâtiment voisin du centre des finances publiques, dont les services déménagent, la CCRA réalisera les travaux de rénovation et d'aménagement nécessaires à l'accueil des nouvelles activités.

Considérant que le projet répond à l'ambition du Pacte des Solidarités Territoriales visant à aménager le territoire et assurer les services de proximité à la population, et à celles du Pacte des Solidarités Humaines visant à promouvoir la santé à

tous âges de la vie et accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie, il est proposé d'attribuer une subvention de 63 060 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- Opération « Aménagement de la Grange, équipement culturel communautaire »

La CCRA souhaite enrichir sa politique culturelle par de nouvelles activités ainsi qu'une dimension sociale et solidaire. Cependant, le territoire compte un nombre limité d'équipements et seulement deux lieux pérennes spécifiquement dédiés à la diffusion de spectacles, dont un seul intercommunal : « la Grange ».

L'intercommunalité souhaite améliorer les installations de ce bâtiment qui avait été restauré lors de la création de l'Écopôle alimentaire de la région d'Audruicq, dont il fait pleinement partie.

Les nouveaux aménagements doivent permettre d'élaborer une programmation régulière et de renforcer les activités de l'association « Les Crapons », lauréate du Budget citoyen du Département, qui gère cet espace également animé par un collectif d'habitants.

Considérant que le projet répond à l'ambition du Pacte des Réussites Citoyennes visant à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 13 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) :

Le nouveau contrat conclu avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer vise à renforcer les capacités d'intervention des trois stations de secours du Pas-de-Calais, implantées à Berck-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer et Calais.

- Opérations « modernisation du canot tous temps de la station de Boulogne-sur-Mer », « acquisition d'une embarcation semi-rigide en aluminium pour la station de Calais » et « acquisition d'un navire de sauvetage côtier de type 2 pour la station de Berck-sur-Mer »

À la centaine de sorties annuelles s'est ajouté, depuis plusieurs années, un grand nombre d'interventions liées aux tentatives de traversées de la Manche. Ces nouvelles conditions et l'obsolescence de certains de ses navires imposent à la SNSM de renouveler sa flotte pour pouvoir maintenir son niveau d'opérationnalité et la sécurité de ses équipages.

Ainsi, la Station de Boulogne-sur-Mer souhaite engager d'importants travaux de rénovation de son principal navire hauturier (canot tous temps). Tandis que celles de Calais et Berck-sur-Mer souhaitent acquérir de nouveaux bateaux leur permettant de diversifier leurs interventions et renforcer leur collaboration en haute mer.

Considérant que les trois projets répondent aux ambitions du Pacte des Solidarités Humaines en visant à mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer des subventions respectives de 202 530 €, 52 460 € et 90 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec le SIVOM de la Communauté du Béthunois :

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois exerce 36 compétences mutualisées regroupées en 5 pôles thématiques au service de son territoire composé de 29 communes et peuplé par 110 000 habitants. Ces compétences mutualisées du bloc

communal ont pour champ d'action les domaines de la santé et de la solidarité, de la restauration collective, de l'enfance et de la jeunesse, des services techniques et de la sécurité publique.

- Opération « Construction d'une légumerie »

Depuis novembre 2022, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a mis en service une nouvelle unité centrale de production de repas (UCPR) située à Verquigneul et alimentant les communes / cantines scolaires et structures d'hébergement pour personnes âgées.

De manière complémentaire, le SIVOM souhaite créer une légumerie à proximité immédiate de cette UCPR. Ce nouvel équipement permettra de transformer des légumes et fruits frais bruts et de les conditionner pour être livrés et consommés en restauration collective, et notamment par l'unité centrale de production de repas, voisine de l'équipement.

L'inscription de la légumerie dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, porté par la CABBALR est cohérente avec la loi EGALIM et facilitera la mobilisation des compétences de l'intercommunalité et de la Chambre régionale d'Agriculture. De plus, cette nouvelle activité sécurisera les débouchés agricoles et permettra de structurer une filière d'approvisionnement de proximité et de qualité.

Considérant que le projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous et permet de soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture comme filière d'excellence, il est proposé une subvention de 380 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- Opération « Création d'un poste de police municipale intercommunale »

Adoptée par le SIVOM en juin 2021, la thématique « sécurité publique » a permis la création de la première unité de police municipale de dimension intercommunale, permettant d'agir dans les communes périurbaines et rurales ayant décidé d'adhérer à la compétence « police municipale » proposée par le SIVOM. Cette police intercommunale est opérationnelle depuis mai 2022. Actuellement basée dans des locaux inadaptés, au siège du SIVOM, il apparaît nécessaire de l'équiper d'un poste de police en propre, afin de répondre à ses activités spécifiques.

Depuis le départ de son unité centrale de production de repas (UCPR) à Verquigneul, les anciens locaux du SIVOM situés à proximité de la Rotonde de Béthune sont laissés vacants. Il s'agirait ici de réaménager cette friche afin d'y accueillir le poste de police intercommunale (création de bureaux, d'une salle de sport, d'une armurerie, d'une salle de réunion, de garages).

Considérant que le projet répond aux ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales visant à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, notamment en assurant des expérimentations qui amènent les services au plus près des habitants et en soutenant les projets d'équipement de proximité, utiles au vivre ensemble, il est proposé une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les Communautés de communes du Pays de Lumbres, de Desvres-Samer et de la région d'Audruicq, la Société Nationale de Sauvetage en Mer et le SIVOM de la Communauté du Béthunois, les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, des subventions de 145 493,22 €, 216 198,45 € et 139 019,18 € pour ses projets de liaisons douces Lumbres - Coulomby, Lumbres - Vaudringhem et Lumbres - Zudausques ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, des subventions de 250 000 €, 200 000 € et 200 000 € pour ses projets de Réhabilitation de la Maison Ribot en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Saint-Omer, de réhabilitation du moulin Mannessier à Fauquembergues et de création d'une réserve du patrimoine écrit dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la BAPSO ;
- d'attribuer à la Communauté de communes de Desvres-Samer, des subventions de 300 000 € et 100 000 € pour ses projets de valorisation de l'équipement Maison du Cheval, par une extension permettant la création d'un relai équestre et la création de boxes, et de création d'un schéma de mobilités partagées avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- d'attribuer à la Communauté de communes de la région d'Audruicq, des subventions de 60 000 €, 63 060 € et 13 000 € pour ses projets de conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye à Oye-Plage, d'extension de la Maison France Services (MFS) d'Audruicq et d'aménagement de la Grange, équipement culturel communautaire ;
- d'attribuer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, des subventions de 202 530 €, 52 460 € et 90 000 € pour ses projets de modernisation du canot tous temps de la station de Boulogne-sur-Mer, d'acquisition d'une embarcation semi-rigide en aluminium pour la station de Calais et d'acquisition d'un navire de sauvetage côtier de type 2 pour la station de Berck-sur-Mer ;
- d'attribuer au SIVOM de la Communauté du Béthunois, des subventions de 380 000 € et 100 000 € pour ses projets de construction d'une légumerie et de création d'un poste de police municipale intercommunale ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les Communautés de communes du Pays de Lumbres, de Desvres-Samer et de la région d'Audruicq, la Société Nationale de Sauvetage en Mer et le SIVOM de la Communauté du Béthunois, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

-
La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-300J01	2324//9030	Fonds d'innovation territorial – Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 430 000,00	2 230 000,00	273 000,00	1 957 000,00
C05-420C01	2324//90420	Fonds d'innovation territorial – Action sociale	270 000,00	270 000,00	63 060,00	206 940,00
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial – Aménagement et environnement	3 300 000,00	3 300 000,00	2 175 700,85	1 124 299,15

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Ce rapport a été présenté pour information à la 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY